



Plan stratégique 2009-2011

Novembre 2008

Société Civile à Responsabilité Limitée

Siège social :

Rue Saint-Jacques, 11 à 7500 TOURNAI

Administration Générale :

Intercommunale de Développement

Rue Saint-Jacques 11 - 7500 TOURNAI

Table des matières

I. Préambule	5
A. Mot d'introduction	6
B. Contexte	7
C. Définition des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels	14
D. La fixation des buts à atteindre	16
E. Les facteurs de succès	18
II. Secteur Développement	19
II. I. Pôle Bureau de projets	20
A. Introduction	20
B. Renforcer et améliorer les infrastructures d'accueil des entreprises	20
C. Consolider les infrastructures d'accueil pour jeunes entreprises	26
D. Assurer la gestion immobilière intégrée des bâtiments relais appartenant à l'intercommunale	28
E. Mettre en oeuvre des projets d'infrastructures d'intérêt général à l'échelle du territoire	29
F. Assurer le soutien opérationnel aux autres pôles	30
II.II. Pôle Immobilier d'entreprises	31
A. La commercialisation de terrains équipés	31
B. Synergie entre les différents pôles	35
C. Collaboration étroite avec les acteurs économiques de la Région	35
II.III. Pôle Développement territorial	36
A. Les stratégies de territoire	36
B. Développement transfrontalier	37
C. Services aux communes	40
II.IV. Pôle Stimulation économique	46
A. Introduction	46
B. Structure des actions de stimulation économique	46
II.V. Pôle Services stratégiques	51
A. Introduction	51
B. Volet financier	53
C. Volet administratif et juridique	53
D. Volet « gestion des ressources humaines »	53
II.VI. Plan de communication	54
A. Quelles lignes directrices ?	54
B. Quels messages ?	55

C. Quels publics ?	55
D. Quels médias ?	55
E. Quel budget ?	56
F. Marketing territorial	56
G. Annexes	58
III. Secteur Tourisme	61
A. Assurer la mise en œuvre des projets d'équipements touristiques	61
B. Accompagner les acteurs touristiques dans leur démarche de développement	63
C. Favoriser la mise en réseau, animer et développer les compétences des acteurs touristiques	63
D. Renforcer, gérer et faire évoluer les filières attractions et randonnée	63
E. Diversifier l'offre touristique du territoire	64
F. Assurer le marketing et la promotion du territoire en appui des opérateurs	65
IV. Secteur Parcs naturels	67
V. Secteur Participations	68
A. Contexte	68
B. Lignes d'avenir	68
VI. Budgets	69
A. Secteur Développement	69
B. Secteur Tourisme	73
C. Secteur Parcs	76
D. Secteur Participations	79
E. Secteur Crémation	82
F. Budget consolidé	85
VII. Mentions légales	88
VIII. Annexes	
Présentation des organes de gestion	92

I. PREAMBULE

A. Mot d'introduction

En vertu du décret du 19 juillet 2006 qui prévoit l'établissement de plans stratégiques pour des périodes de 3 ans et dont l'évaluation doit être réalisée annuellement, l'Intercommunale a donné l'interprétation la plus large au texte. La présentation du plan stratégique 2008-2010 ne signifiait effectivement pas l'absence de plans pendant 3 ans mais une actualisation annuelle permettant de disposer chaque année d'une vue à 3 ans. Le plan ci-dessous présenté couvre donc la période de programmation 2009-2011.

D'emblée, il est important de noter que le Plan stratégique 2009-2011 a pour objet de présenter les orientations fondatrices et les objectifs prioritaires, dont certains pourront être quantifiés, et non de reprendre exclusivement l'ensemble des initiatives et actions privilégiées à court, moyen et long termes par pôle ou par secteur d'activité.

Nous nous attellerons donc à réaliser un effort de synthèse concernant le contexte, l'analyse des évolutions et montrer la mise en cohérence des actions entreprises par rapport à celles-ci.

Concernant le périmètre d'activité de l'Intercommunale, celui-ci sera résolument élargi par l'ouverture sur les nouveaux projets tels que la mise en service du crématorium en fin 2009-début 2010, ou l'investissement dans le secteur éolien. L'Intercommunale participera activement en tant que membre à la création de nouvelles structures directement liées telles l'ASBL « Bébé Boulot » qui gèrera la crèche d'entreprise sur le parc de Tournai-Ouest, mais encore l'ASBL CITW (Centre d'ingénierie touristique wallon) qui remplacera la Cellule d'ingénierie touristique du Hainaut.

Outre le personnel qui intégrera ces nouvelles structures, l'élargissement du cadre de l'intercommunale a été réalisé en vue de faire face à l'ensemble des nouveaux projets. Une équipe pluridisciplinaire a été constituée qui permettra de disposer de compétences en interne pour gérer au mieux les dossiers de l'Intercommunale, tout comme ceux qui lui seront confiés par les communes associées.

L'obtention de subventions en 2008 dans le cadre du programme Convergence contribuera à la réalisation rapide de deux nouveaux centres d'entreprises sur les zones de Tournai-Ouest et Qualitis à Enghien. Ce même programme financera la réhabilitation de la sucrerie de Frasnes-lez-Anvaing en vue d'accueillir prochainement de nouvelles entreprises.

Les délais de prélèvement budgétaire étant relativement contraignants, ces dossiers constitueront des dossiers prioritaires pour la période 2009-2011.

A l'heure d'écrire ces lignes, le programme Interreg n'est pas totalement clôturé et une partie des projets déposés sont toujours en cours d'examen (tourisme, crématorium,..). Les décisions devraient toutefois être connues dès le début de l'année 2009.

Sur le plan opérationnel, la charge de travail sera également importante en termes de mise en œuvre des Zones d'activités prioritaires, afin d'assurer tant la capacité de développement du territoire que la pérennité de l'Intercommunale. La planification des travaux a été organisée de manière à assurer une offre équilibrée sur le territoire, permettant également de dégager des ressources constantes et minimales à l'Intercommunale.

B. Contexte

1. Cadre socio-économique du territoire

On ne peut manquer d'évoquer, dans le contexte socio-économique, la crise financière dont les répercussions directes encore timides à l'heure d'écrire ces lignes, pourraient rapidement procéder à un ralentissement général de la croissance et des investissements internationaux.

Par ailleurs, l'annonce de la difficulté de recourir au crédit fait craindre un impact important sur la création d'activités, sur les plus petites entreprises ou encore sur les activités à risque.

La ressource la plus importante pour l'intercommunale (tout au moins son secteur « Développement ») étant issue de la vente de terrains industriels, une diminution attendue de celle-ci s'impose à nos esprits. Concours de circonstances ou non, cette diminution était déjà programmée de par la diminution de stock disponible à laquelle nous faisons face dans l'attente de la mise à disposition des terrains liés aux zones prioritaires.

La mise à disposition de moyens financiers

Le programme Convergence, déjà cité, apportera une manne de l'ordre de 70 millions d'euros à l'Intercommunale et aux communes associées pour les deux années à venir. La répartition sur les différents projets portés par l'Intercommunale sont :

Projets de l'intercommunale

- Les centres d'entreprises d'Enghien et de Tournai-Ouest – 9.434.000 €
- La réhabilitation de la sucrerie de Frasnes – 10.200.000 €

Projets en association avec les communes affiliées

- Cathédrale Notre-Dame et quartier Cathédral, Tournai – 29.903.232,12 €
- Centre Ville et Hôpital Notre-Dame à la Rose, Lessines – 5.758.153,33 €
- Tremplin pour Péruwelz – 3.352.748,88 €

A noter, enfin, en matière de stimulation économique, la dotation de 11.125.000 euros allouée à la Structure locale de coordination (SLC) Ouest Hainaut. Au travers de son équipe « Stimulation économique » et de sa participation dans La Maison de l'Entreprise, l'Intercommunale mettra donc en œuvre une bonne part de ces crédits. Il est également à noter que les Centres de recherche de notre territoire ont vu leurs projets (Sinopliss – Natiss / Solindus – CTP) subsidiés à hauteur respective de 9,8 et 7,4 millions d'euros.

Enfin, le programme Interreg IV, toujours dans sa phase décisionnelle, devrait permettre de soutenir différents projets montés en interne (CTE – Centre transfrontalier des entreprises, Alpha&Oméga - coopération transfrontalière en matière de création,...) après avoir confirmé par des décisions positives l'opportunité d'autres projets de l'intercommunale (InnoRando pour Tous, Voie Romaine, Tripod en matière de design).

Par ailleurs, l'Intercommunale a contracté un emprunt de l'ordre de 100 M€ en 2008 permettant de couvrir tant ses besoins d'investissement que de préfinancement pour l'ensemble des projets en cours.

Une stratégie de territoire

L'échelle de référence en matière de territoire est celle de la Wallonie picarde, s'étendant de Comines à Enghien et de Flobecq à Bernissart. Le Conseil de Développement regroupe les représentants des forces vives (socioéconomiques, culturels, associatifs, institutionnels et politiques) du territoire. Il a initié, avec le soutien actif d'IDETA, une démarche prospective visant à doter la Wallonie d'un Projet de Région, permettant d'organiser de manière globale et cohérente le développement à court, moyen et long termes (2025). La démarche, encadrée par l'Institut Jules Destrée, a été finalisée en 2008 et doit désormais être prolongée par une mise en application.

Les analyses et débats organisés depuis deux ans ont permis d'identifier les 7 axes stratégiques suivants :

1. Piloter le territoire au moyen de structures de gestion tournées vers le développement durable
2. Mobiliser les atouts de deux proximités métropolitaines
3. Consolider et communiquer une image de qualité connue et reconnue
4. Affirmer les réalités d'une région verte et ouverte
5. Valoriser un réseau de villes attractives et accueillantes
6. Actionner tous les leviers du dynamisme économique pour un emploi de qualité
7. Positionner l'humain au cœur des solidarités

Les actions menées par les Intercommunales de Wallonie picarde - IPALLE, IDETA, IEG - s'inscrivent dès lors dans la concrétisation de ces axes stratégiques. L'ASBL Wallonie picarde, qui doit être constituée à l'automne 2008, poursuivra également ces objectifs dans son fonctionnement opérationnel, lié principalement à la coordination de la mise en œuvre du Projet de région.

Synthèse du diagnostic prospectif de la Wallonie picarde établi dans le cadre du Projet de Région comme toile de fond.

Le Conseil de développement en a réalisé une description assez complète dans le Projet de Région, dont nous reprendrons ci-après les quelques éléments les plus marquants. L'objet du Projet de Région est d'y apporter des solutions et le challenge consistera à décliner ces réponses en actions concrètes à mener par les opérateurs - dont IDETA -, tout en veillant à en assurer la cohérence à l'échelle du territoire.

- **Un développement territorial bridé**

La Wallonie picarde souffre d'une absence d'identité économique et de stratégie d'innovation qui valoriseraient des spécificités claires, des champions dans des pôles d'excellence capables de rayonner au delà des frontières. Cette situation rend ce territoire peu présent dans les secteurs à haut potentiel de développement économique (développement durable, énergies renouvelables, etc.).

L'inscription de nos entreprises dans les pôles de compétitivité ainsi que l'inscription de projets en développement durable apparaissent donc comme indispensables dans l'effort de redynamisation du territoire.

Le Conseil de développement a encore noté que le développement territorial de la Wallonie picarde était bridé par l'inadéquation entre l'offre et la demande régionales d'emploi résultant de la faiblesse des profils, des formations et de la mobilité des travailleurs, ainsi que de l'insuffisance de partenariats entre les secteurs public et privé.

Par ailleurs, la Wallonie picarde bénéficie d'un bon équilibre entre revenu par habitant (11.700€ annuels par habitant en 2003, inférieurs à la moyenne régionale) et produit intérieur brut par habitant, même si cet atout pourrait être maximisé.

- **Un cadre de vie de qualité mais fragile**

Si le cadre de vie induit un sentiment de bien-être (paysages ruraux traditionnels et pôles urbains préservés), le manque actuel de structure de gouvernance au niveau du territoire et de la gestion de l'espace, induit toutefois quelques inquiétudes.

De nombreuses infrastructures, parfois abandonnées, parfois désuètes (chemins, sentiers, chemins de fer, canaux) sont peu ou mal exploitées mais constituent une richesse qui, opérationnalisée, pourrait être valorisée au service de la population et du développement.

- **Un positionnement spatial intéressant mais confus**

Le positionnement de la Wallonie picarde, territoire accessible et bien équipé, situé entre les grandes métropoles de l'Europe du Nord Ouest, la met en liaison avec plusieurs moteurs actuels du développement européen.

Confinée dans un rôle de banlieue écartelée entre Lille, Bruxelles, Mons et Gand, la Wallonie picarde ne dispose pas de ville phare ou de masse critique urbaine interne capable de polariser son développement. De même, elle subit davantage qu'elle n'active le rôle polarisateur de Lille et ne parvient pas à valoriser sa position stratégique par rapport à la Flandre.

Ainsi, les politiques transfrontalières apparaissent monopolisées par l'axe lillois - dont chacun reconnaît l'importance - au détriment d'autres collaborations potentielles (Valenciennes, Douai, Portes du Hainaut,...).

- **Identité et gouvernance morcelées**

L'ensemble territorial du Hainaut occidental, désormais appelé Wallonie picarde, continue à souffrir d'un manque de stratégie commune, d'identité structurée, d'unité ainsi que de cohérence institutionnelle et économique, même s'il connaît actuellement un renforcement graduel grâce à la nouvelle dynamique initiée par le Conseil de Développement.

Le manque de vision commune au territoire de la Wallonie picarde est évident, même si l'on constate l'émergence récente d'une volonté de nombreuses forces vives de travailler ensemble, par exemple en constituant le Conseil de Développement et de valoriser les atouts du territoire.

Plusieurs obstacles handicapent pourtant toujours la nécessité de se rassembler autour du projet collectif et de participer à une vraie dynamique de table ronde, autour d'une stratégie territoriale de développement durable :

- une adhésion de la population au concept de Wallonie picarde qui reste à confirmer;
- des barrières institutionnelles et politiques, particulièrement les freins à la fusion entre les Intercommunales IEG et IDETA;

- une vision souvent étreiguée des enjeux sociétaux, européens et socio-économiques du territoire.
- **Un capital humain et social menacé**

Certains facteurs affectent aujourd'hui le capital humain/social territorial :

- le vieillissement de la population et l'exode des jeunes;
- l'inadéquation des programmes de formation à l'emploi;
- le niveau de qualification faible de la population active de la Wallonie picarde;
- le taux de demandeurs d'emplois très élevé (27 % de moyenne; 37,5% dans la région de Mouscron).

Le Conseil de Développement constate un manque de conscience de l'importance de l'éducation dans le développement, et la nécessité d'une élévation du degré de formation à tous les niveaux. La Wallonie picarde manque cruellement d'établissements et de formations du niveau de l'enseignement universitaire et supérieur. De même, elle n'a pu bénéficier jusqu'ici des importants centres universitaires qui existent dans sa proximité immédiate, particulièrement lilloise et valenciennaise.

Si les acteurs locaux font preuve d'une grande disponibilité au dialogue et à la coopération, ils manquent assurément de capacités d'ouverture à l'interrégional, à l'international ainsi qu'à l'interculturalité, notamment dans le domaine linguistique.

Ce peu de capacité d'ouverture se traduit également dans un sous-régionalisme territorial qui limite les enjeux et les visions prospectives tout en empêchant les décideurs et les acteurs d'aller à l'essentiel.

Le manque de structures d'accueil d'importance

Malgré les efforts consentis dernièrement, le territoire manque encore de structures en suffisance pour l'accueil d'entreprises - bâtiments et terrains équipés - ainsi que pour l'organisation d'événements socio-économiques d'importance. Les sociétés spécialisées dans les séminaires, colloques d'importance ne déploient que peu d'actions sur le territoire.

La mise en œuvre des projets décrits dans le présent plan, la recherche d'investisseurs et de partenaires ad hoc ainsi que l'effort d'attractivité économique que doivent consentir l'Intercommunale et les autres partenaires permettront, gageons-le, d'apporter des réponses à cette problématique.

2. Contexte institutionnel, légal et réglementaire

Le contexte légal, institutionnel et réglementaire des Intercommunales est, depuis quelques années, en évolution constante. L'impulsion est notamment donnée par le Gouvernement wallon dont la volonté est d'une part de renforcer la transparence des Intercommunales et d'autre part d'en améliorer le contrôle.

Le décret du 19 juillet 2006, modifié en mars 2007, soumet ainsi les Intercommunales à de nouveaux outils et procédures de contrôle interne dont les prochaines échéances sont :

- l'adhésion à un service de médiation;
- la mise en place d'une charte des utilisateurs au 31.01.2009;

Par ailleurs, de nouvelles dispositions ont été prises au regard de l'organisation de la tutelle.

Une tutelle générale avec transmission obligatoire s'applique désormais aux marchés publics dépassant certains seuils, aux subventions, aux garanties d'emprunts, etc. Par ailleurs, une tutelle spéciale devra approuver notamment les dispositions générales en matière de personnel, de comptes annuels.

L'apport de ces nouvelles dispositions et mesures de nature à contribuer à un meilleur contrôle impose toutefois une charge administrative et provoque l'allongement des délais, notamment en matière d'approbation de marchés publics. Cet élément est de nature à alourdir l'organisation et les processus de l'Intercommunale. Cette procédure est par ailleurs difficile à mettre en œuvre dans le cadre du programme Convergence, qui vise une utilisation rapide des moyens mis à disposition.

3. Positionnement de l'Intercommunale

L'analyse AFOM de la structure

Il est enrichissant dans le cadre du programme stratégique de l'Intercommunale de faire le point sur les forces et faiblesses de la structure et d'intégrer dans celui-ci également les actions qui peuvent contribuer à la renforcer (décrites plus en détail dans les initiatives et actions par pôle).

Une analyse interne menée au sein de l'Intercommunale IDETA (méthode SWOT/AFOM) a permis de poser ce diagnostic par rapport à quatre dimensions. Chacune des dimensions propose par ailleurs la mise en place d'une action générique à décliner en matière de stratégie et permettant de rééquilibrer le contexte interne et externe.

Dimension	Action générique
Menaces	Eviter
Opportunités	Rechercher
Faiblesses	Confronter
Atouts	Exploiter

Atouts	<ul style="list-style-type: none"> • Equipe pluridisciplinaire et mobilisable • Identification claire des processus de l'Intercommunale • Dynamique d'organisation performante au travers d'une gestion intégrée et de la mise en place d'indicateurs de performance • Missions centrées sur le développement territorial et sur la recherche des synergies • Capacité de remise en question
--------	---

Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'améliorer la connaissance des clients et utilisateurs des services de l'Intercommunale : <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire et tarification des services aux communes - Identification des besoins des entreprises en termes de services • Déficit d'image quant aux actions et aux métiers de l'Intercommunale • Manque de veille par rapport aux opportunités d'actions par manque de ressources • Besoin d'améliorer la communication interne entre les différents pôles et secteurs de l'Intercommunale • Besoin d'identifier des projets « leaders » • Faible culture d'entreprise • Gestion des ressources peu aisée / Charge de travail variable en fonction des programmes de financement
Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> • IDETA reconnue comme organe fédérateur de son territoire • Programmation stratégique des ventes et politique de prix sélective • Dynamique d'amélioration continue au travers de la mise en œuvre d'indicateurs de satisfaction des utilisateurs • Collaboration avec les autres Intercommunales • Collaboration avec Wallonie Développement • Appréhension des besoins en formation • Rôle de soutien au Conseil de Développement de Wallonie picarde
Menaces	<ul style="list-style-type: none"> • Pérennité de l'Intercommunale fortement liée à la disponibilité des terrains commercialisables • Forte dépendance de certaines activités aux programmes externes de financement • Concurrence des Intercommunales voisines • Manque d'accroche de la Région aux stratégies de l'Intercommunale • Manque de financement structurel pour certains secteurs • Politique des prix à affiner par rapport aux exigences de qualité et aux charges qui pèsent sur l'Intercommunale • Anticipation difficile quant à l'environnement futur de l'Intercommunale (fusions,...) • Certains métiers sont en concurrence avec le privé - menaces de distorsion de concurrence par la commission européenne

Le périmètre d'activité actuel et projeté de l'Intercommunale

Il est utile de rappeler que les activités actuelles de l'Intercommunale sont articulées autour de différents secteurs dont les missions et objectifs peuvent être singuliers.

	Missions
Secteur Développement	Développer le territoire et répondre aux besoins en matière socio-économique
Secteur Tourisme	Participer au développement du territoire et aider la

	mise en place de politique touristique dans les communes associées
Secteur Parcs naturels	Apporter un soutien au développement des parcs naturels notamment au travers de ressources de trésorerie
Secteur Participations	Assurer aux communes des revenus récurrents à long terme au travers d'une politique de placements performante
Secteur Crématorium	Mise en place et gestion d'un service public de crémation performant

Si les missions peuvent être énoncées et maintenues à long terme, les moyens de les assurer doivent tenir compte d'un environnement changeant comme nous avons pu le voir ci-avant. Des ajustements réguliers en termes de politique à mettre en place doivent donc être intégrés à la stratégie.

Le secteur Développement, notamment, est chargé de repérer les tendances de sociétés, les évolutions de type économique, et de mettre en place les projets permettant de mieux répondre à la demande des utilisateurs. Ce secteur joue et jouera un rôle actif dans l'identification de projets porteurs. Le projet du crématorium de Wallonie picarde constitue l'un des meilleurs exemples.

Le secteur Participations s'est vu confier une mission qui se complexifie également fortement dans l'environnement actuel. La libéralisation du secteur de l'énergie, les opérations de fusion, la vente de la câblodistribution au niveau wallon changent la donne en matière de revenus récurrents. Trouver les participations et actions permettant aux communes de se voir attribuer des dividendes sur des opérations rentables en remplacement de celles qui existaient nécessite une expertise de fond.

A ce titre, la proposition de développement du secteur éolien semble apporter des solutions de réinvestissement rentables pour les communes associées, tout en étant porteuse d'un message fort en matière d'environnement durable, pointé comme l'une des faiblesses de notre territoire.

Le secteur crématorium est né en 2007 en vue de développer et de gérer le crématorium de Frasnes-lez-Anvaing dont l'ouverture est programmée fin 2009-début 2010.

Ce type de projet permet également à l'Intercommunale de diversifier son portefeuille d'activités et de diminuer sa dépendance par rapport à des volets représentant +/- 80 % de l'activité du secteur (immobilier industriel).

Les bénéficiaires

Les bénéficiaires directs de l'action de l'Intercommunale sont :

- Les communes associées
- Les entreprises
- Les investisseurs

D'une manière moins directe, l'ensemble des partenaires peuvent être repris dans les bénéficiaires et faire l'objet de mesures précises permettant d'améliorer de manière continue les résultats.

C. Définition des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels

L'action de l'Intercommunale et la mesure de son efficacité peuvent, de manière synthétique, être appréhendées selon trois catégories d'objectifs. Pour assurer la lisibilité globale, nous avons voulu procéder à une sélection resserrée d'objectifs essentiels et prioritaires, susceptibles de donner une orientation forte et un message transversal au sein de l'Intercommunale.

1. Les objectifs de qualité de service

L'examen et la réflexion stratégique permettent de développer les axes d'une culture d'entreprise qui sera développée pour les années à venir, et qui est principalement focalisée vers les bénéficiaires de l'Intercommunale.

Elle s'articulera sur la dimension satisfaction des utilisateurs que sont principalement :

Les communes associées

Pour répondre aux besoins des communes, les attentes doivent être connues et mises à jour régulièrement. L'évaluation des critères de satisfaction (prix, délai,...) par les communes associées devra faire l'objet d'un travail de terrain permettant d'établir une grille précise d'évaluation.

Cette satisfaction est par ailleurs transversale aux différents secteurs de l'Intercommunale. Il peut s'agir de mesurer un produit particulier (PCDR,...), les dividendes versés ou encore l'accueil et le suivi administratif.

Les investisseurs

La part la plus importante des activités opérationnelles de l'Intercommunale, son métier de base, est la mise à disposition de terrains et de bâtiments répondant aux besoins des investisseurs.

Mettre en œuvre un produit adapté nécessite une bonne coordination entre les personnes en relation directe avec les investisseurs et le travail en amont de réalisation des Zones d'activités économiques.

Il en va de même pour la politique de prix ou le prix potentiel du marché, qui doit aider à réaliser les plans d'investissement permettant de mettre en œuvre les produits sans déficits financiers.

Par ailleurs, l'accompagnement de chaque investisseur dans la recherche du produit le plus adapté, dans le repérage des procédures administratives fait partie intégrante du service presté par l'Intercommunale.

Il s'agit d'autant de volets qui seront évalués dans le cadre d'une analyse de satisfaction.

Les entreprises au sens large

La mise en réseau des entreprises, leur connaissance des synergies potentielles, leur connaissance des données socio-économiques du territoire, leur lien avec les organismes de formation,... font également partie des missions confiées à l'Intercommunale.

Par ailleurs, le challenge lié au Plan Marshall est de pouvoir faire bénéficier les entreprises des aides directes réservées à celles qui œuvrent dans certains secteurs d'activités, tandis qu'un repérage des entreprises associées ou sous-traitantes potentielles peut être à même d'initier certaines synergies leur permettant de connaître également un développement rapide.

Tant la mesure de la satisfaction sur base périodique que la mesure de la notoriété offriront également à l'Intercommunale l'occasion de se positionner et d'améliorer son action à long terme.

La mesure de la satisfaction aux différents niveaux sera organisée au départ d'un bureau indépendant, qui rendra possible, par sondage à périodicité régulière, l'établissement d'un indicateur et le suivi de son évolution dans le temps dans un objectif d'amélioration permanente.

2. Les objectifs d'efficacité socio-économique

Dégager de la valeur ajoutée est l'une des priorités que devrait se fixer toute structure de développement, comme on l'a vu plus avant. Le moyen d'y parvenir dépend de la mise en œuvre des actions identifiées et du respect des conditions de mise en œuvre (planning, charges,...).

De manière plus précise et opérationnelle, un des objectifs prioritaires de l'Intercommunale (secteur Développement) est de disposer d'un stock de terrains suffisant afin de garantir un développement équilibré du territoire, ainsi qu'un objectif de vente permettant d'équilibrer le compte d'exploitation de l'Intercommunale. Ce besoin d'espace est fixé à +/- 20 hectares par an.

L'état du stock actuel est à un niveau relativement faible, soit 30 ha ce qui entraînera une diminution des ventes à partir de 2009 jusque 2011-2012.

L'importance de la mise en œuvre et le suivi du planning de réalisation de nouvelles zones, dont les Zones d'activités prioritaires, concentrera donc toutes les attentions de l'équipe de gestion dans les trois prochaines années. Notons que ce planning est lui-même fortement influencé par les procédures d'acquisition, qui représentent toujours pour les Intercommunales des incertitudes et délais conséquents.

Enfin, l'esprit d'initiative dans la mise en place des projets doit, dans le cadre de la création de richesses, être mis en exergue. Avoir la capacité d'identifier le pourcentage de ressources budgétaires réservé aux nouveaux projets (et par déduction aux activités récurrentes), ainsi que le taux relatif de financement interne/externe assurant la couverture des projets nouveaux, est un indicateur-clé du dynamisme de l'Intercommunale.

3. Les objectifs d'efficience de gestion

Trois objectifs sont retenus en priorité dans ce volet :

1. La planification des dépenses et le respect du budget à tous niveaux ont été intégrés dans l'Intercommunale comme ligne de conduite pour tous les gestionnaires.
2. Dans le cadre de l'importance des chantiers à mettre en œuvre et dans la mise en place des nouveaux projets, s'assurer des financements et les obtenir au meilleur prix constitueront une seconde priorité pour l'Intercommunale.
3. Assurer une bonne utilisation des fonds à disposition et assurer aux communes les engagements financiers pris par l'Intercommunale feront également partie intégrante du suivi stratégique prioritaire.

D. La fixation des buts à atteindre

La fixation d'indicateurs de performance et de valeurs cibles permettant d'évaluer annuellement la stratégie est une des impositions du décret du 19 juillet 2006.

Les cibles retenues doivent être ambitieuses mais aussi réalistes.

La difficulté est de disposer d'un point de départ pour chacun des indicateurs, dont certains sont en cours de construction (enquête de satisfaction). Nous avons donc voulu retenir des valeurs cibles correspondant à des pratiques courantes au sein de structures Intercommunales, avancées en termes de mesures. Elles constituent des valeurs indicatives ; nous informons dès lors le lecteur du fait que l'exercice 2008 sera davantage une année d'état des lieux pour certains indicateurs (indicateurs de satisfaction,...) que de poursuite d'une valeur cible.

Objectifs de performance pour IDETA	Formulation	Indicateur	Valeur cible
<i>Objectif d'efficacité socio-économique</i>			
Création de valeur	Dégager des ressources supplémentaires, eu égard à une masse budgétaire engagée	Output total / Charges totales	10%
Gestion du stock de terrains commercialisables	Assurer une offre suffisante et variée d'espace disponible à la vente	Stock disponible au 31.12. (année n-1) + Terrains viabilisés (année n)- ventes (année n)	2009- 18 ha 2010 - 38 ha 2011 -
	Assurer la mise en œuvre rapide du plan d'acquisition de terrains	terrains acquis / terrains planifiés (en ha)	60%
Gestion des ventes de terrains commercialisables	Réaliser les ventes de terrains commercialisables en fonction des objectifs fixés	Ventes réalisées / Ventes projetées	100% 6,750 M€ 2009 6,5M€ 2010 6M€ en 2011 15 ha 15 entreprises 225 emplois nets

Création de richesses	Mise en œuvre de nouveaux projets d'infrastructures correspondant aux objectifs de développement du territoire	Pourcentage de ressources budgétaires réservées aux projets nouveaux Taux relatif de financement interne / externe assurant la couverture des projets nouveaux	Minimum 30% 20-80
<i>Objectifs d'efficience de gestion</i>			
Consommation budgétaire des dépenses	Assurer le suivi et le respect du budget annuel des dépenses de l'Intercommunale.	Coûts réels / Budget	< 100%
Gestion des ressources financières	Assurer un financement au meilleur taux pour l'ensemble des secteurs de l'Intercommunale Anticiper un taux de couverture en terme de financement et/ou de préfinancement suffisant pour l'Intercommunale Assurer aux communes un retour financier correspondant aux objectifs financiers (distribution de dividendes)	Charges de dettes/fonds empruntés Montants d'aménagement à couvrir / Financement obtenu Ecart (+/-) par rapport aux prévisions	< 5% 75 -80% ≥ 0
Budget communication	Allouer un seuil minimum de budget en termes de politique de communication	Dépenses de communication/Charges d'exploitation	2009-2010-2011 Min 1%
<i>Objectifs de qualité de service</i>			
Optimaliser la satisfaction des communes	Assurer un taux de services satisfaisant du point de vue des communes	Taux de satisfaction mesuré par enquête	2009 - 75 % 2010 - 80 % 2011-85%
Optimaliser la satisfaction des investisseurs	Assurer un taux de services satisfaisant du point de vue du suivi des investisseurs	Taux de satisfaction mesuré par enquête	2009 - 75 % 2010 - 80 % 2011-85%
Gestion de la satisfaction des entreprises	Assurer un taux de services satisfaisant du point de vue des entreprises externes	Taux de satisfaction mesuré par enquête	2009 - 75 % 2010 - 80 % 2011-85%
Notoriété de l'intercommunale et de ses services aux entreprises	Assurer une notoriété auprès de toutes les entreprises du territoire	Taux de notoriété mesuré par enquête	2009 - 60 % 2010 - 65 % 2011-70%

E. Les facteurs de succès

Les facteurs de succès du plan stratégique 2008-2010 ont été rencontrés à savoir :

1. L'acceptation des projets européens ;
2. La capacité d'assurer le financement et le préfinancement des projets.
3. L'engagement des ressources nécessaires à la réalisation des projets opérationnels mais également le personnel administratif pour assurer un suivi relativement lourd des projets européens.
4. La mise en place de partenariats efficaces dans le cadre de nouveaux métiers (crématoriums, secteur énergies renouvelables,...).

L'ensemble de ces facteurs étant présents, nous sommes globalement optimistes pour la réalisation des programmes prévus d'ici à 2011.

II. SECTEUR DEVELOPPEMENT

II.1. Pôle Bureau de Projets

A. Introduction

La mission du Bureau de Projets s'articule autour de cinq fonctions :

- garantir la disponibilité en terrains à vocation économique pour l'accueil des projets des entreprises ;
- renforcer et améliorer les infrastructures d'accueil des entreprises ;
- assurer la gestion immobilière intégrée des bâtiments relais appartenant à l'Intercommunale ;
- mettre en œuvre des projets d'infrastructures d'intérêt général à l'échelle du territoire de la Wallonie picarde ;
- réaliser les études de faisabilité préalables aux projets d'infrastructures détectés et les supporter dans leur phase de réalisation éventuelle.

Par ailleurs, le Bureau de Projets agit en support technique des autres pôles de l'Intercommunale, notamment du point de vue cartographique. Il assure également la réalisation des plans de parcellisation des Zones d'activités économiques, en y appliquant notamment une méthodologie de prise en compte des contraintes d'utilisation des terrains par les investisseurs.

L'horizon du Plan stratégique coïncidant avec la période 2007-2013 de programmation des fonds structurels européens, l'opportunité est offerte aux acteurs économiques de la Wallonie picarde de renforcer et consolider l'existant dans une optique de développement durable. Les volets du portefeuille de projets visant au renforcement des infrastructures à vocation économique approuvés par le Gouvernement wallon en mai 2008 permettront au Bureau de Projets de mettre en œuvre, dans le court terme, deux projets d'infrastructure emblématiques :

- la réhabilitation de l'ancienne Sucrierie de Frasnes et sa conversion en une Zone d'activités économiques moderne, à caractère artisanal et dont le projet d'aménagement prend fortement en compte les enjeux environnementaux;
- la construction de deux centres d'entreprises : le premier situé à l'entrée du Parc scientifique Qualitis et le second en plein cœur du quartier du Progrès sur la Zone d'activités économiques de Tournai Ouest I.

B. Renforcer et améliorer les infrastructures d'accueil des entreprises

Pour la période 2009-2011, les objectifs du Bureau de Projets en la matière s'articuleront autour des quatre axes suivants :

- Mise en œuvre des Zones d'activités économiques « prioritaires » ;
- Mobilisation des potentialités du plan de secteur à vocation économique ;
- Préparation des dossiers relatifs aux futurs espaces économiques ;
- Finalisation de l'équipement des Zones d'activités économiques « classiques ».

Au cours de cette période, **58 hectares** de terrains commercialisables devraient être mis à disposition des entreprises, dont 30 hectares issus des zones prioritaires, 20 ha des zones liées à la mise en œuvre des potentialités du plan de secteur, et 8 hectares sur la finalisation d'une zone existante.

- **Mise en œuvre des Zones d'activité économique prioritaires**

L'année 2007 a vu se concrétiser la définition des périmètres de reconnaissance et d'expropriation des **Zones d'activités économiques prioritaires de Leuze Europe II, Ath-Ghislenghien III et de Pecq - Estaimpuis, zone dite du « Pont bleu »**. En suite logique de cela, les procédures d'acquisition des terrains ont été entamées en 2008. Celles-ci ont connu certains retards et le calendrier de mise en oeuvre défini en 2007 a dû être revu, à l'exception de celui de Leuze Europe II, dont les terrains (13 ha) situés dans la partie industrielle seront les premiers du Plan prioritaire à pouvoir, dès le printemps 2009, être commercialisés et accueillir de nouvelles entreprises.

Au vu de la nécessité de disposer de terrains à vocation économique sur le territoire d'IDETA, les années 2009 à 2011 verront le déroulement de nombreux chantiers de mise en œuvre sur les zones concernées.

Au vu des difficultés rencontrées dans les acquisitions de terrains, le choix opéré a été d'entamer les travaux de mise en œuvre pour les raccordements des futures zones prioritaires au départ des réseaux de distribution d'eau et d'égouttage existants et de procéder, en collaboration avec le MET, aux travaux liés à l'accessibilité des zones. Ces travaux, dont certains ont été achevés en 2008, se termineront en 2009.

Pour la suite de la viabilisation des zones concernées, trois objectifs principaux ont guidé la proposition de phasage opérationnel proposée dans le présent Plan stratégique :

1. Mettre à disposition dans les meilleurs délais des surfaces équipées commercialisables.
2. Phaser les études et travaux en fonction des ressources disponibles (équipe du Bureau de Projets, budget disponible auprès de la Région wallonne et trésorerie IDETA).
3. Libérer un ensemble cohérent de parcelles à commercialiser avec un rapport optimal «charges/surfaces équipées».

Le premier chantier de viabilisation a débuté en 2008 sur la partie industrielle de la **Zone de Leuze Europe II**. Il devrait être achevé en mai 2009. Les travaux de la seconde partie de la Zone d'activités économiques (zone mixte et artisanale) devraient débuter dans le courant 2011. Le budget total de mise en oeuvre de la zone de Leuze II est estimé à 17 millions €.

L'année 2009 devrait voir le commencement des premiers travaux de mise en oeuvre de la **Zone de Ath-Ghislenghien III** (Pôle de développement ORIENTIS). Ils concerneront les liaisons des réseaux d'égouttage vers la Sille et la station d'épuration d'IPALLE ainsi que le détournement du Chemin de Skippes. Une fois ces travaux préparatoires exécutés, le chantier lié à la mise en oeuvre de la première partie de la zone (versant oriental) pourra commencer. Le début de ce chantier est estimé au printemps 2010 et les premiers terrains (17 ha) devraient être disponibles à l'automne 2011.

Les travaux préparatoires à la mise en oeuvre de la **Zone prioritaire de Pecq «Pont Bleu»** devraient s'achever au début 2009. Les chantiers de viabilisation devraient débuter au printemps 2011 et les premiers terrains disponibles à la fin 2012.

Pour ce qui concerne la **Zone d'activités prioritaire de Tournai - Ouest III**, les procédures d'expropriation lancées sur la base de l'article 58 du CWATUPE en 2007 pourront être exécutées et la prise de possession des terrains devrait être effective au printemps 2009. Ce faisant, les études karstiques préalables pourront ainsi être réalisées et la finalisation du Cahier des Charges Urbanistique et Environnemental est programmée pour la fin 2009. L'année 2010 sera consacrée aux procédures liées au dossier de reconnaissance établi en application du décret du 11 mars 2004. Celui-ci pourrait être approuvé par la Région wallonne à l'automne 2010. Les études techniques liées au chantier de l'accès autoroutier spécifique à la future zone, au départ de la sortie 35 de l'autoroute E42/E429 et à la mise en oeuvre de la première partie de la Zone d'activités économiques seront réalisées en parallèle afin de permettre un début des chantiers dans le courant de l'année 2011. En l'état actuel, les premiers terrains sur la Zone d'activités prioritaire de Tournai - Ouest III ne pourront être disponibles avant 2013.

La mise en oeuvre programmée de la Zone d'activités économiques prioritaire de Tournai - Ouest III devrait doter le territoire d'une infrastructure logistique attractive, capable de stimuler le développement de toute la Wallonie picarde. Dans un but de cohérence d'identité avec l'aire métropolitaine lilloise, les concepts généraux d'aménagement de Tournai - Ouest III s'inspirent des parcs logistiques français.

Les différentes zones prioritaires constituent une superficie brute de l'ordre de 233 ha dont 63 ha de Zones d'activités à vocation industrielle et 170 ha de Zones d'activités mixtes. Ceci représente un équivalent de 190 hectares commercialisables, dont environ 15 % seulement devraient être rendus disponibles au cours de la période 2009-2011.

- **Mobilisation des potentialités du plan de secteur à vocation économique**

Au-delà des surfaces qui seront libérées par le Plan prioritaire, il importe aussi de compléter l'offre en terrains à vocation économique et ce, dans un souci de développement équilibré et durable. Conformément à la décision du Gouvernement du 12 juillet 2007, la priorité doit être l'utilisation des potentialités du Plan de secteur. Deux sites ont été identifiés sur le territoire IDETA :

- le site de l'ancienne fabrique d'allumettes à Lessines;
- le site de l'ancienne sucrerie de Frasnes.

La réhabilitation de ces sites, intégrés dans le tissu urbain, est donc une priorité pour le court terme, en complément du Plan prioritaire. Dans les deux cas, les opérations de réhabilitation seront combinées avec la mise en oeuvre de terrains adjacents afin de **redéployer au mieux le potentiel foncier à vocation économique**.

L'assainissement des deux sites à réaménager vise donc à permettre la mise en oeuvre de deux Zones d'activités économiques mixtes pour une surface équivalente à celle indiquée au plan de secteur. Cette opération tend à réaliser un double objectif, à savoir la réhabilitation de deux chancres urbains et une offre d'espaces d'accueil d'entreprises en complémentarité avec le réseau des Zones d'activités économiques existantes.

Le projet de réhabilitation du **site de l'ancienne sucrerie de Frasnes** est ainsi composé de deux volets :

- un volet SAR (sur la partie qui a été affectée à l'activité industrielle, soit environ 9 ha), dont le financement émerge au Programme européen « Convergence », pour un budget de 10,2 millions €;
- un volet ZAE « classique » pour le solde (environ 11 ha), pour un budget d'environ 3 millions €.

L'année 2009 sera consacrée à la finalisation par le Bureau de Projets des études techniques liées à la réhabilitation du SAR (assainissement, rénovation des bâtiments, requalification des accès et travaux VRD de viabilisation de la Zone d'activités économiques). Les chantiers devraient pouvoir débuter à la mi-2009 par les démolitions et les assainissements, suivis par les travaux de rénovation des bâtiments conservés et de requalification des accès au site (en ce compris les interactions avec le RAVeL et la N529). Il est prévu que les travaux de viabilisation des terrains débutent au printemps 2010 et se terminent à la fin 2011, rendant disponibles environ 14 ha de surface nette. Les premières implantations d'entreprises peuvent être envisagées dès 2012.

Pour ce qui concerne l'extension de la Zone d'activités économiques de **Lessines-Nord**, une opération de viabilisation devrait être menée par IDETA dès 2009 afin d'équiper un périmètre de 8,7 ha bruts reprenant un SAR (site dit « Burens » et anciens terrains communaux) et des terrains déjà propriété d'IDETA. Les chantiers devraient être entamés au début 2009 et rendre disponibles environ 4 ha de terrains à destination de PME/PMI à la fin 2010. Une seconde opération, qui pourrait débuter au printemps 2010, visera elle à la déconstruction des bâtiments industriels désaffectés et l'assainissement des terrains. L'intégration des deux opérations permet d'envisager un projet d'extension cohérente et qualitative de la Zone d'activités économiques de Lessines-Nord qui permettra la mise à disposition d'un total de 6 ha de terrains industriels pour la fin 2011.

Par ailleurs, à la demande du Port autonome du Centre et de l'Ouest (PACO), IDETA prendra en charge la mise en oeuvre de la **Zone d'activités économiques à vocation portuaire de Pecq-Warcoing** d'une superficie brute d'environ 12 ha. Le dossier de reconnaissance et d'expropriation établi en application du décret wallon du 11 mars 2004 devrait être soumis au Gouvernement au printemps 2009. Il pourrait être approuvé par celui-ci pour la fin de la même année. L'année 2010 sera alors consacrée aux expropriations et 2011 aux travaux de viabilisation. Les premiers terrains pourraient être disponibles au début de l'année 2013. Une zone de 4 ha sera affectée à la mise en oeuvre d'un terminal bimodal axé sur le trafic « conteneurs » qui devrait agir en étroite interaction avec le *Dry Port Mouscron Lille* (DPML) situé à proximité.

- **Préparation des dossiers relatifs aux futurs espaces économiques**

Dans le courant de l'année 2007, le Gouvernement wallon a mis sur pied une « Task Force » chargée, en collaboration avec les Intercommunales de Développement Economique d'identifier les potentialités du plan de secteur et les besoins en superficies complémentaires nécessaires à la poursuite du redéploiement de l'économie wallonne. L'analyse pour le territoire IDETA a été réalisée par le Bureau de Projets et présentée au Comité de gestion du secteur « Développement » en septembre 2007.

Les conclusions de cette analyse sur les potentialités du plan de secteur n'ont permis d'identifier que 50 ha de surface brute - sur trois sites (dont deux SAR). En fonction des rendements fonciers qui pourront être atteints, ces potentialités représentent environ 38 ha de surfaces commercialisables, soit un peu moins de l'équivalent de deux ans des besoins en terrains (20 ha nets par an). Ces disponibilités viennent compléter utilement les dispositions du plan prioritaire mais elles ne constituent pas un réservoir suffisant pour permettre de prolonger significativement les disponibilités en terrains de la zone IDETA.

Si l'on projette l'évolution du stock de terrains commercialisables dont disposera IDETA dans les douze prochaines années, tenant compte des disponibilités encore présentes sur les zones classiques, des terrains mis en œuvre dans le cadre du Plan prioritaire (185 ha nets) et de l'utilisation complète des potentialités du plan de secteur (28 ha nets), on constate que, sans identification de nouvelles zones, plus aucun terrain à vocation économique ne sera disponible sur la zone IDETA en 2019. La non-réalisation de la Zone de Tournai - Ouest III rendrait la situation encore beaucoup plus critique et porterait un coup fatal au développement économique de toute la Wallonie picarde. La consommation en terrains est fixée à 20 ha nets par an, sur la base de l'historique de l'Intercommunale et des demandes enregistrées.

L'identification des futurs espaces à vocation économique sur le territoire et la préparation des dossiers y relatifs sous l'angle de l'aménagement du territoire est donc une priorité.

Les besoins supplémentaires identifiés dans le cadre des travaux liés à l'élaboration du « Projet de Région Wallonie picarde » sont de 375 ha bruts, à l'horizon 2025 pour la zone IDETA. La cohérence du développement socio-économique de la Wallonie picarde devant s'appuyer sur une vision territoriale globale et équilibrée et miser sur la multiplication des atouts de chacune de ses composantes, les besoins ont été identifiés sur la base des sous-bassins, en cohérence avec le Schéma de Développement de l'Espace Régional wallon (SDER) et les travaux de la Conférence Permanente de Développement Territorial (CPDT) :

-	Zone ouest	180 ha
-	Zone sud	95 ha
-	Zone centre	40 ha
-	Zone est	60 ha

En juillet 2008, le Gouvernement wallon a adopté une nouvelle programmation de mise en œuvre de Zones d'activités économiques en se basant notamment sur la localisation des projets en fonction des besoins identifiés dans l'expertise de la CPDT et des propositions avancées par les Intercommunales et sur le niveau d'intérêt des zones identifiées. Ce niveau est apprécié sur base des enjeux socio-économiques et des besoins régionaux.

Le programme comprend une priorisation des projets et un échéancier. La priorité de mise en œuvre est déterminée selon le cas, soit par la priorité identifiée par la CPDT, soit par la constatation, pour une zone donnée, que le degré de saturation de la sous-zone dont ferait partie le projet de Zone d'activités économiques atteint un seuil critique.

Le programme de modifications planologiques arrêté par le Gouvernement wallon pour la zone IDETA est le suivant. Les tableaux sont complétés par une appréciation sur ordre de priorité, du plus urgent au moins urgent, sur le niveau d'intérêt de chacune des modifications planologiques projetées ainsi que sur le choix de la procédure envisagée.

Sous-région	Priorité CPDT	Communes	Nom de la zone	Potentiel de développement (ha)	Affectation prévue	Priorité	Aire d'influence	Procédure pressentie
IDETA Centre	> 2016	Leuze-en-Hainaut	Leuze-Europe III	40	ZAEM-ZAEI	4	Régionale	PCA
IDETA Est	2008 - 2012	Ath-Lessines	Ghislenghien IV	31	ZAEI	1	Régionale	42 bis
		Ath-Silly	Ghislenghien V	30	ZAEM	1	Régionale	PCA

IDETA Ouest	2010 - 2014	Antoing ¹	Delta-zone	33	ZAEI	2	Supra-local	PCA
		Tournai	Tournai-Ouest IV	50	ZAEM-ZAEI	2	Régionale	42 bis
			Gaurain- Ramecroix	100	ZAEM-ZAEI	2	Régionale	42 bis
IDETA Sud	2008 - 2012	Péruwelz- Beloeil	Polaris	98	ZAEM-ZAEI	1	Régionale	42 bis
				382				

La première phase retenue reprend deux dossiers déjà introduits par IDETA auprès du Gouvernement wallon en 2008 sur la base des dispositions de l'article 42 bis du CWATUPE, à savoir le Parc logistique d'Ath-Lessines (Pôle de développement Orientis) et la Zone d'activités économiques «Polaris» sur le territoire des entités de Péruwelz et Beloeil.

La future **Zone d'activités économiques «Polaris»** (pour Pôle d'attractivité du Sud du territoire), s'inscrit dans un environnement déjà fortement dédié à l'activité économique (Zone d'activités économiques «Champ Lionne», Zone d'activités économiques «La Poudrière», Zone d'activités économiques «La Hurtrie») et constitue l'aboutissement de réflexions pour l'implantation d'une Zone d'activités importante dans le sud du territoire, réflexions qui avaient intégré à un moment l'établissement sur le site d'une zone trimodale. Aujourd'hui, en accord avec l'ensemble des partenaires - communes de Péruwelz et Beloeil, PACO - il est prévu la mise en œuvre, en deux phases, d'une Zone d'activités économiques d'environ 100 ha.

La seconde priorité vise à la mise en œuvre d'un **Parc logistique** d'une trentaine d'hectares bruts, en articulation directe avec l'E429 - entre la sortie 24 et la sortie 29 sur le territoire des communes de Lessines et Ath. Cette localisation est de nature à garantir une offre diversifiée de terrains entre Ghislenghien III en Zone d'activités économiques mixte et le Parc scientifique Qualitis à Enghien.

Pour ces deux dossiers, l'adoption de l'avant-projet par le Gouvernement wallon est attendue dans le courant du mois de mars 2009. Les études d'incidences liées à ces deux projets devraient se clôturer vers la fin 2009 et permettre l'adoption provisoire du projet par le Gouvernement wallon au printemps 2010 et le lancement de l'enquête publique et des consultations des instances concernées. L'année 2011 sera alors consacrée aux expropriations et études techniques en vue de pouvoir débiter les chantiers de viabilisation au printemps 2012. En tout état de cause, les premières implantations d'entreprises peuvent être envisagées à partir de la fin de l'année 2013.

Les études urbanistiques et environnementales relatives à la troisième zone retenue par le Gouvernement en priorité 1 pour le territoire IDETA (Ghislenghien V) devraient débiter avant la fin 2009 et se clôturer dans un délai de 3 ans.

- **Finalisation de l'équipement des Zones d'activités économiques « classiques »**

Dans le cadre de la finalisation de l'équipement des zones dites «classiques», plusieurs investissements sont programmés pour la période 2009-2011, notamment :

- Travaux d'équipement VRD dans le quartier du Marais et construction d'un bassin de rétention complémentaire sur la Zone d'activités économiques de Tournai Ouest II (rue des Sablières) en 2009 ;

¹ Vu les besoins sur la sous zone IDETA Ouest et la situation d'Antoing enclavée dans cette sous zone, la ZAE d'Antoing (Delta zone) est portée au compte de la sous zone IDETA Ouest. Sa priorité de mise en œuvre est donc adaptée

- Finalisation en 2009 des travaux de requalification paysagère du quartier du Progrès dans la Zone d'activités économiques de Tournai Ouest I ;
- Réalisation d'une liaison d'égouttage entre les zones I et II de la Zone d'activités économiques d'Ath-Ghislenghien (travaux programmés au printemps 2009) ;
- Réalisation de la voirie de liaison nécessitant la rectification du Chemin Brimboriau sur la Zone d'activités économiques d'Ath-Ghislenghien (travaux programmés en 2011).

Les travaux d'équipements du quartier du Marais à Tournai Ouest II permettront de libérer dans le courant du premier semestre 2011 près de 7,7 ha nets de terrains. Cet espace représente la dernière réserve foncière des zones classiques.

Par ailleurs, l'année 2009 verra également la réalisation des travaux de construction d'un carrefour giratoire sur la RN60 à Péruwelz afin de doter la Zone d'activités économiques "Champ Lionne" d'un accès performant. Ces travaux seront réalisés en étroite collaboration avec le MET et financés dans le cadre de la mesure 2.7. des phases opérationnelles des actions prioritaires pour l'Avenir wallon. Ces travaux devraient être terminés à la mi-2009, avant le début d'activité des entreprises ayant déjà opté pour une implantation sur cette Zone d'activités économiques.

Dans le même esprit d'amélioration de l'accessibilité, le Bureau de Projets suivra également avec le MET l'évolution du dossier lié à la liaison entre l'A8/E429 et la Zone d'activités économiques de Lessines Ouest. Le début des travaux est envisagé en 2010. Ce chantier essentiel, d'un montant total de près de 12 millions €, a également été intégré par le Gouvernement wallon dans la mesure 2.7. des phases opérationnelles des actions prioritaires pour l'Avenir wallon en mai 2008.

C. Consolidation des infrastructures d'accueil pour jeunes entreprises

Dans le cadre de sa mission de soutien au développement de l'activité économique, IDETA est engagée dans une politique de mise à disposition de bâtiments équipés pour des entreprises en phase de lancement ou d'expansion et ce, à des coûts mesurés et progressifs. Cette mesure s'inscrit dans une dynamique existante au niveau de toute la Wallonie. Les bâtiments relais sont à inscrire dans une politique de développement économique progressive qui s'appuie sur des structures de recherche et d'excellence.

Le Comité de gestion du Secteur Développement a adopté en mars 2007 une programmation de construction de bâtiments relais pour la période 2007-2012.

L'objectif retenu a été de concentrer les moyens sur trois pôles de référence :

- a. Le Centre d'entreprises LME, établi sur la Zone d'activités économiques de Tournai Ouest I ;
- b. Le Centre d'excellence Natiss, établi sur la Zone d'activités économiques d'Ath-Ghislenghien II ;
- c. Le Centre d'entreprises à mettre en œuvre par IDETA dans le Parc Qualitis à Enghien.

La programmation a été actualisée à la mi 2008 pour prendre en compte les décisions relatives aux projets «Convergence». La nouvelle programmation couvre la période 2008-2015 et permet de rencontrer les objectifs stratégiques suivants à l'horizon 2015 :

1. Doubler au terme de la période le nombre de bâtiments disponibles.
> qui passeraient ainsi de 19 à 42 halls.

2. Diminuer significativement l'âge moyen des bâtiments du parc.
> qui passeraient de 7 ans à 4 ans, de par la vente de 4 halls existants en 2012 et la construction sur la période de 27 nouveaux halls relais.
3. Concentrer l'offre des bâtiments autour des trois pôles de référence.

Cette programmation comprend également la construction de deux nouveaux Centres d'entreprises et d'innovation à Tournai Ouest (immeuble de bureaux de 2.160 m²) et sur le Parc scientifique «Qualitis» à Enghien (complexe de bureaux de 2.190 m²). Les travaux pour ces deux immeubles, retenus dans le cadre du programme européen «Convergence» seront entamés au début 2009 et les bâtiments livrés dans le courant 2010. Les immeubles sont conçus de manière à limiter l'impact sur l'environnement. Ils offriront aux PME débutantes ou innovantes des locaux de services partagés, des salles de réunion et l'accès aux réseaux TIC. Le budget pour la construction de ces deux bâtiments est de 9.434.000 €.

Ces réalisations s'inscrivent parfaitement dans la dimension stratégique portée par IDETA qui vise à la consolidation des infrastructures d'accueil pour jeunes entreprises. Le renforcement de l'existant s'avère indispensable pour soutenir l'esprit entrepreneurial endogène et favoriser l'innovation. En cohérence avec la programmation générale définie par IDETA en matière de halls relais, il est proposé de permettre l'émergence d'un pôle à vocation technologique sur le Parc «Qualitis» à Enghien, en y concentrant des moyens d'accueil et de services suffisamment attractifs pour créer une dynamique forte d'innovation et de développement économique, dans le cadre d'un parc scientifique intégré dans le réseau SPoW (*Science Parks of Wallonia*). Ce volet comprend également le renforcement de l'incubateur d'encadrement et de stimulation aux technologies en fonction sur la Zone de Tournai Ouest.

Il importe aussi de souligner que, au-delà des bâtiments relais, la réhabilitation du SAR de l'ancienne Sucrierie offrira l'opportunité à l'Intercommunale de rénover des bâtiments qui pourront être intégrés dans le patrimoine bâti d'IDETA et appuyer la politique de mise à disposition d'infrastructures pour les PME. Deux bâtiments industriels existants seront ainsi rénovés et convertis en trois halls relais, disponibles au cours du 1er semestre 2011. Ces bâtiments ne seront pas destinés particulièrement à l'accueil de jeunes entreprises mais serviront à soutenir le développement d'entreprises locales. Un immeuble de bureaux de 500 m² plancher sera également rénové et permettra l'accueil dans les mêmes délais de 3 PME dont l'activité est plutôt centrée sur les services. La performance énergétique de ce bâtiment sera spécialement soignée et le bâtiment sera équipé de 100 m² de panneaux photovoltaïques. Les coûts des travaux de rénovation de ces bâtiments sont estimés à 2,5 millions €, pris en charge dans le cadre du programme européen «Convergence».

Un autre élément remarquable au niveau de cette programmation est la volonté de l'Intercommunale de rénover le site de l'ancienne gare de Ghislenghien. A ce stade des études, l'esquisse prévoit l'aménagement d'une crèche (25 places) au rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancienne gare et la construction, à l'arrière du site, de deux halls relais dans l'esprit des ateliers ruraux réalisés à Flobecq. Ces halls relais seraient connectés à des locaux de bureaux installés à l'étage de l'ancienne gare via un espace d'accueil commun. Les études et procédures urbanistiques liées à ce chantier seront menées en 2009 et 2010 afin de pouvoir envisager un début de chantier en 2011.

L'intégration d'une crèche dans le programme de rénovation du site de l'ancienne gare s'inscrit dans une politique globale de l'Intercommunale visant à la réalisation d'une crèche par Zone d'activités économiques d'importance. Ainsi, l'année 2009 verra se dérouler les travaux de construction d'une crèche de 50 places sur la Zone d'activités économiques de Tournai Ouest I, en articulation directe avec le nouveau Centre d'entreprises (Budget d'investissement de 1,5 millions € dont deux tiers sur fonds propres). Cette crèche, qui devrait être livrée à la mi-2010 sera la première infrastructure de ce genre pour le territoire de notre Intercommunale. A ce

stade, la construction d'une troisième crèche est également programmée sur le Parc «Qualitis» à l'horizon 2013-2014.

En résumé, la période 2009-2011, verra la livraison de :

> en 2009 :

- cinq halls relais à Tournai Ouest (quartier du Progrès)
- deux halls relais à Ghislenghien (rue des Foudriers)

> en 2010 :

- un Centre d'entreprises et une crèche à Tournai Ouest (quartier du Progrès)
- un Centre d'entreprises sur le parc «Qualitis» à Enghien (rue Jean Burgers)

> en 2011 :

- quatre halls relais sur le parc «Qualitis» à Enghien (rue Jean Burgers)
- trois halls relais à Frasnes (ZAE de la Sucrierie)
- un immeuble de bureaux à Frasnes (ZAE de la Sucrierie).

La valeur totale des bâtiments livrés sur la période avoisine les 19 millions €.

D. Assurer la gestion immobilière intégrée des bâtiments relais appartenant à l'intercommunale

En parallèle de la réalisation de ce programme de construction, le Bureau de Projets est chargé d'assurer la gestion immobilière intégrée des bâtiments relais appartenant à l'intercommunale. Ceci implique la prise en charge des volets commerciaux, administratifs et techniques de la gestion des bâtiments relais. Une des priorités en la matière sera de veiller à la maîtrise des coûts d'exploitation (notamment en se séparant des bâtiments qui nécessitent un montant trop important de travaux pour leur maintien à niveau par rapport aux standards actuels du marché) et de mettre en location des bâtiments fonctionnels et performants, tant en matière de consommation énergétique que de sécurité incendie. Par ailleurs, l'extension du parc de bâtiments impliquera aussi la mise en place d'une organisation adaptée qui fera l'objet d'une réflexion dans le courant de l'année 2009 afin de pouvoir être opérationnelle dans le courant de l'année 2010.

A ce stade, on peut estimer que la livraison de nouveaux bâtiments permettra d'augmenter les recettes de l'Intercommunale liées aux locations. Celles-ci devraient s'établir comme suit :

> en 2009	:	550.000 €
> en 2010	:	700.000 €
> en 2011	:	800.000 €

Enfin, pour ce qui concerne la gestion technique des bâtiments et infrastructures, il est prévu de mener en 2009 une analyse complète des charges afin de procéder dès l'exercice 2010 via des contrats de prestations définis sur base annuelle et par type d'intervention. De la même manière, la politique de regroupement des points de connexion aux différents réseaux énergétiques et d'alimentation en eau sera poursuivie, afin de profiter des bénéfices des centrales d'achat mises en place.

E. Mettre en oeuvre des projets d'infrastructures d'intérêt général à l'échelle du territoire

- **Réalisation d'un centre funéraire à Frasnes-lez-Anvaing**

L'année 2009 sera consacrée à la finalisation du chantier de construction. Le bâtiment devrait être couvert et fermé en février 2009 et l'installation de l'équipement de crémation pourra débuter dès ce moment. Le bâtiment devrait être livré à l'automne 2009. L'année 2010 permettra au crématorium d'entrer dans sa phase pleinement opérationnelle.

- **Mise en œuvre de parcs éoliens en articulation avec les Zone d'activités économiques prioritaires**

Le Bureau de Projets a mené en 2007 une étude de faisabilité relative à l'implantation de parcs éoliens en articulation avec les Zones d'activités économiques prioritaires, en cohérence avec les orientations définies par la Région wallonne. Des conclusions de cette analyse, il appert que trois des zones présentent un intérêt en la matière : Tournai Ouest, Ath-Ghislenghien et Leuze Europe.

IDETA envisage donc, sur la période concernée, la réalisation de trois projets éoliens, en association avec des partenaires industriels ou des sociétés regroupant des citoyens.

Le projet le plus important devrait voir le jour sur les territoires des communes de Silly et Ath, en articulation avec la Zone d'activités économiques de Ghislenghien. Il s'inscrit dans la continuité des recommandations contenues dans le CCUE de Ghislenghien III. Ce projet - baptisé **ELSA** (L'éolien de Silly et Ath) vise à l'implantation de 8 à 9 éoliennes d'une puissance de 2 à 3 MW, en intégrant dans la ligne l'éolienne déjà installée par WALDICO.

Il est prévu d'implanter 3 des éoliennes dans le périmètre de la Zone d'activités économiques. Les études techniques et la maîtrise d'ouvrage seront réalisées par le Bureau de Projets. L'étude d'incidences préalable à l'introduction du permis unique a été entamée en 2007. Elle s'est terminée en avril 2008 et la demande de permis a été introduite en octobre 2008. La décision sur l'octroi du permis devrait être notifiée à l'Intercommunale au début 2009. En fonction des délais de livraison des machines, il est prévu une édification des mâts éoliens dans le courant de l'année 2010.

Un second projet vise à la participation d>IDETA dans la mise en œuvre d'un parc de 10 à 15 éoliennes de 2 à 3 MW en articulation avec la Zone d'activités économiques de Leuze Europe. Ce projet, porté par une initiative citoyenne leuzoise en association avec Electrabel, devrait voir ses premières éoliennes érigées dans le courant de l'année 2011. La participation d>IDETA au parc devrait impliquer la mise en œuvre de 2 à 3 éoliennes, dont au moins une implantée dans le périmètre de la Zone d'activités économiques.

Un troisième projet concerne la Zone d'activités économiques prioritaire de Tournai Ouest III. L'implantation d'une éolienne se ferait dans le cadre du projet d'aménagement de la zone. En effet, au même titre que la qualité spatiale, un équipement symbolique, un «totem», peut servir d'image de marque d'une zone. La volonté de donner une identité forte au parc de Tournai Ouest III ainsi qu'une des conclusions de l'analyse de la situation existante qui mentionnait pour le site «...un intérêt potentiel en termes d'utilisation de l'énergie éolienne», conduisent à envisager l'utilisation une éolienne unique comme élément fort symbolisant la zone, et autour duquel s'articulera le projet d'aménagement. A noter que cette implantation sera traitée par l'équipe d'auteur de projet comme une intervention artistique, au sens de la modélisation des espaces.

L'éolienne implantée serait d'une puissance installée importante (par exemple 5 MW), permettant ainsi de répondre en partie aux besoins de la zone. Par ailleurs, ce projet éolien pourra également être un des vecteurs permettant d'impliquer le voisinage dans le projet de zone, dans le cadre d'une dimension citoyenne. Les études techniques relatives à l'implantation de cette éolienne se dérouleront en parallèle des études techniques générales de mise en œuvre de la zone.

Ces trois projets s'inscrivent dans la volonté forte d'IDETA de contribuer aux efforts environnementaux qui doivent être le fait de tous, en ce compris des acteurs publics.

F. Support opérationnel aux autres pôles

Dans le cadre de sa mission de support opérationnel aux autres pôles, le Bureau de Projets continuera, par le biais de son atelier cartographique, **à améliorer le concept et les produits** livrés au Pôle Immobilier d'Entreprises et d'optimiser le rendement fourni par l'Intercommunale en :

- définissant une fiche technique précise du produit à commercialiser (superficie, capacité constructible, prix, contraintes techniques, accès aux réseaux et à la voirie,...);
- optimisant les prestations des géomètres (demandes coordonnées);
- garantissant une cohérence entre les options d'aménagement et les implantations à réaliser;
- facilitant la tenue de l'inventaire des disponibilités en terrains commercialisables notamment sur base de supports cartographiques.

Une des autres priorités qui s'appliquera aux parcs existants et à venir concerne la politique de prix appliquée. Dans un souci de transparence et d'égalité de traitement, le Comité de gestion du Secteur Développement a établi une méthodologie de prise en compte des contraintes permettant d'appliquer un taux de réduction identique à appliquer sur le prix de base. Celle-ci a été validée par le Comité d'acquisition d'immeubles.

Le Bureau de Projets veille également à assurer le suivi de l'évolution du stock de terrains disponibles dans les Zones d'activités économiques. Un projet de mise en place d'un système de données spécifique (baptisé «TELEMAQUE») a été initié en 2008 en collaboration avec les services stratégiques. Il devrait être pleinement opérationnel dans le courant de l'année 2009. Cet outil devrait permettre notamment d'optimiser la tenue de l'inventaire des terrains commercialisables.

Enfin, le Bureau de Projets continuera à contribuer à l'amélioration continue des infrastructures d'accueil en concertation avec le Pôle Immobilier d'Entreprises. Une des voies concrètes retenues en ce sens est d'initier de réserver des terrains ayant des caractéristiques particulières (notamment en matière de visibilité) à des projets définis tant d'un point de vue du programme économique que des options architecturales. Un premier projet en ce sens est en cours sur la Zone d'activités économiques d'Ath-Ghislenghien. Il vise à la création d'un Centre d'affaires sur la Zone d'activités économiques par un promoteur privé (surface nette estimée 2.000 m²) en connexion avec l'hôtel existant. Ce projet devrait se concrétiser sur le principe et les options dans le courant 2009. Sur la base de cette expérience, un autre dossier visant à la réalisation d'un projet immobilier cohérent dans la zone centrale du parc «Qualitis», portant sur l'ensemble des surfaces concernées (4 parcelles représentant environ 2,5 ha) et porté par un opérateur immobilier privé sera initié à la fin 2009, dans l'objectif d'une concrétisation en 2010.

II.II. Pôle Immobilier d'entreprises

L'objectif fondamental lié à la commercialisation des Zones d'activités économiques est de favoriser la création de valeur ajoutée sur le territoire, ceci se traduisant plus particulièrement par la création d'emplois durables.

L'objectif du Pôle Immobilier d'Entreprises consiste donc à étudier et accompagner les propositions d'implantations qui lui sont soumises afin que soient rencontrés les critères suivants :

- Qualité de l'activité présentée;
- Création nette d'emplois;
- Incidence sur l'environnement direct et indirect;
- Respect des prescriptions d'aménagement (information en amont aux entreprises).

Le Pôle Immobilier d'Entreprises dispose de différents outils pour atteindre ses objectifs :

- La commercialisation de terrains équipés dans les Zones d'activités économiques, afin d'accueillir des entreprises ou de permettre l'extension des entreprises existantes;
- La collaboration avec les différents Pôles afin de préparer la commercialisation des futures zones d'activités;
- La collaboration étroite avec les infrastructures économiques de la Région : Wallonie Développement, AWEX-OFI, réseau des parcs scientifiques.

A. La commercialisation de terrains équipés

Le potentiel foncier commercialisable de l'Intercommunale dans les six plus grandes Zones d'activités de notre territoire ayant fortement diminué, de nouvelles zones ont vu le jour afin d'offrir aux investisseurs différentes options d'implantation. Quatre zones sont commercialisables à ce jour et, pour les trois prochaines années, trois nouvelles zones devraient également être mises à disposition.

Tournai Ouest :



La finalisation de la période de commercialisation de la Zone Tournai Ouest I et II est prévue en 2012. L'équipement de la dernière parcelle de terrain disponible sera effectué dans le courant 2011 et permettra ainsi la commercialisation de 7 ha supplémentaires. L'année 2012 sera donc, selon les projets en cours, l'année de finalisation de la zone et viendra à échéance de cette dernière une période creuse en termes de possibilités d'investissements sur la zone de Tournai. Ceci fera apparaître un besoin crucial en

termes de foncier sur cette zone, d'où l'importance de la réalisation d'une nouvelle zone d'activités économiques, Tournai Ouest 3, pour laquelle de nombreuses demandes sont déjà et seront prises en compte pendant la période de saturation de Tournai Ouest 1 et 2.

Ghislenghien :

La commercialisation des Zones Ghislenghien I et II devrait s'achever dans le courant de l'exercice 2009. Le solde de la surface de terrains commercialisables à ce jour représente un total de +/- 3 ha. Comme ce sera le cas pour les zones de Tournai, Ghislenghien souffrira également d'un déficit de disponibilités foncières entre 2010 et fin 2011, date à laquelle la mise à disposition de Ghislenghien III devrait être effective. La libération de terrains fin 2011 permet de projeter une commercialisation de 3 ha sur cette nouvelle zone à cette période. A ce jour, plusieurs investisseurs ont montré leur intérêt par rapport à cette nouvelle Zone d'activités économiques.



Construction de la nouvelle unité de production de Mondi Packaging à Ghislenghien.

Péruwelz - Champ Lionne :

La commercialisation de ce parc, entamée début 2008, s'est avérée être un franc succès. 11 terrains ont trouvé acquéreur à ce jour. La Zone d'activités de Champ Lionne, laquelle s'étale sur 6 hectares et comporte 15 parcelles, affichera donc, courant 2009, un taux d'occupation de 75 % (pourcentage par rapport au nombre de terrains disponibles). L'objectif était une commercialisation de 2 ha par an, avec une finalisation en 2010. La finalisation de la zone peut toujours être projetée pour 2010 mais il est probable que la saturation des autres Parcs d'activités accélère ce timing. Il est important de souligner l'importance de la mise en place d'une cellule d'accompagnement entre l'Intercommunale et la commune de Péruwelz, ce qui a permis de gagner un temps précieux quant à l'évaluation des projets présentés.

Enghien - Qualitis :

La commercialisation de Qualitis a débuté en 2008 et s'étendra probablement au-delà de 2011.

La surface de terrains commercialisables représente une surface totale de +/- 14 ha.

La projection des ventes peut donc s'établir comme suit : 2 ha en 2009, 3 ha en 2010 et 5 ha en 2011. Cette progression sera due à l'effet d'entraînement généré par les premières implantations.

La commercialisation de ce type de produit passe par une diffusion importante de l'information auprès des investisseurs au travers de plaquettes et autres supports d'information sur l'ensemble des salons et foires adéquats.

La recherche proactive de candidats investisseurs doit être toutefois plus spécifique et organisée vu l'aspect innovant et la connotation souhaitée autour des nouvelles technologies, la haute qualité environnementale que l'Intercommunale désire donner au parc.

Il est important de faire connaître ce nouveau parc mais également la situation idéale de la Ville d'Enghien. Il sera donc également nécessaire d'insister, dans la communication à la fois b-to-b et touristique, sur les effets de la métropolisation bruxelloise incluant Enghien, ce qui impliquera une attention particulière des services de l'Intercommunale pour Enghien, notamment en matière de promotion touristique.

Il est à espérer que la signature de 3 dossiers en 2008, ainsi que le démarrage de la construction des infrastructures d'accueil en 2009, participeront activement à la promotion de ce parc. Une nouvelle signalétique de promotion sera également installée en bordure d'autoroute afin de marquer le démarrage concret de l'activité sur ce parc scientifique.

Leuze II - Zone Industrielle :

A partir de 2009, la commercialisation d'une nouvelle zone à caractère industriel sera entamée, l'objectif est de vendre 4 ha en 2009, 4 ha en 2010 et 5 en 2011. Vu la position intéressante de ce parc, une liste d'attente de projets a été mise en place durant l'exercice 2008, projets représentant à ce jour une dizaine d'hectares.

Site de la sucrerie de Frasnes

Disponible dès la fin de l'année 2011, le site réhabilité de la sucrerie de Frasnes permettra d'accueillir les entreprises désireuses de se développer dans cette région. La surface mise à disposition sera de 7 ha. Une première estimation de la commercialisation laisse prévoir des ventes sur une surface totale de 3 ha.

De manière globale :

Eu égard au manque de disponibilité en terrains industriels et afin d'atteindre des objectifs annuels moyens de 15 à 20 implantations ou extensions d'entreprises, de +/- 20 hectares de terrains vendus et de +/- 300 emplois créés pendant les trois prochaines années, l'objectif majeur sera de concentrer le travail de prospection sur les entreprises dont l'activité entre en adéquation avec le type de zone défini. Par exemple : les nouvelles technologies pour Qualitis, l'agroalimentaire pour Ghislenghien, la logistique pour Tournai, l'industrie pour Leuze, les PME pour Péruwelz.

Il faudra également insister sur l'importance de la valorisation de ces zones auprès des organismes partenaires tels que AWEX - OFI (accueil des investisseurs étrangers) qui nous amènent de nombreuses demandes en termes d'investissements, mais des demandes dont la concrétisation n'aboutit que trop rarement.

Le poste «ventes de terrains» du budget de l'Intercommunale pourrait dès lors être évalué à un montant moyen de 6 à 6,5 millions d'euros au cours des trois prochaines années, ce chiffre prenant en compte les possibles difficultés financières rencontrées par de nombreux investisseurs, situation découlant de la fragilité de la conjoncture économique mondiale actuelle.

Les montants présentés et anticipés se réaliseront, bien sûr, dans le cas où la mise à disposition des nouvelles zones ne souffrait d'aucun retard.

Tableau de projection des surfaces vendues, exercices 2009-2011

Il est important de prendre en compte le délai séparant la date de commercialisation des terrains et la date de la signature des actes qui peuvent faire varier d'un exercice à un autre la vente effective du foncier.

		Terrains vendus (en ha)		
		2009	2010	2011
Objectif	prix/m²	20	12	16,5
TO2	35-40	10*	1	4,5
GHI 1 et 2	25-35	2	1	
PER - Ch. Lionne	30-35	2	2	
QUALITIS	55	2	2	3
GHI 3 - ZAEM 1	35			2
LEU2 - ZI	30	4	6	3
LESS. NORD	25			2
FRASNES	15			2

Une évaluation plausible des ventes peut dès lors être établie comme suit :

		Terrains vendus (en ha)			Produit attendu de la vente (EUR)		
		2009	2010	2011	2009	2010	2011
Objectif	prix/m²	20	12	16,5	6 750 000 €	4 900 000 €	5 750 000 €
TO2	35-40	10*	1	4,5	3 500 000 €	400 000 €	1 800 000 €
GHI 1 et 2	25-35	2	1		600 000 €	350 000 €	0 €
PER - Ch. Lionne	30-35	2	2		650 000 €	700 000 €	0 €
QUALITIS	55	2	2	3	1 100 000 €	1 650 000 €	1 650 000 €
GHI 3 - ZAEM 1	35			2	0 €	0 €	700 000 €
LEU2 - ZI	30	4	6	3	1 200 000 €	1 800 000 €	900 000 €
LESS. NORD	25			2	0 €	0 €	500 000 €
FRASNES	15			2	0 €	0 €	300 000 €
					7 050 000 €	4 900 000 €	5 850 000 €

** projet en cours depuis juin 2008 - Volonté pour ce dossier vu l'envergure du projet, de mesurer et de prendre en compte les impacts et prescriptions environnementales en vigueur.*

Plusieurs éléments conjoncturels sont à prendre en compte par rapport aux chiffres annoncés :

- Conjoncture économique : des projets d'envergure ont été mis en attente par certains groupes d'investissements. Ces derniers souhaitent en effet attendre un rebond positif de l'économie mondiale avant de réaliser leurs projets.
- Délai dans la réalisation des Zones d'activités économiques : les mesures d'expropriation seront plus longues que prévues, cela pourrait entraîner le report de la mise à disposition du foncier, ce qui aurait comme conséquence une baisse des revenus financiers du Pôle Immobilier.

B. Synergie entre les différents Pôles

Il est un fait que les dossiers en cours doivent être traités de manière prioritaire afin de réaliser les objectifs de création d'activité et d'emploi inscrits au Plan stratégique de l'Intercommunale. Cela ne peut se réaliser que grâce à une synergie entre les différents acteurs de l'Intercommunale et principalement avec l'équipe du Bureau de Projets, responsable de la mise en œuvre des nouveaux parcs, c'est-à-dire le «core business» du Pôle Immobilier.

Les principaux points de cette synergie sont :

- Transfert d'informations des calendriers d'avancement des nouvelles Zones d'activités.
- Evaluation des dossiers.
- Disponibilité des plans de géomètre.
- Partage d'informations quant aux prescriptions urbanistiques en vigueur dans les nouvelles zones, ce qui permet de cibler et d'informer les investisseurs potentiels.
- Partage d'informations quant aux desideratas des investisseurs et les contraintes techniques que cela implique.
- Anticipation des surfaces nécessaires sur les parcs par rapport au public cible.

Une collaboration étroite avec le Pôle Stimulation Economique est également primordiale afin de faire connaître notre potentiel en termes de terrains et d'amener des investisseurs dans notre région. La complémentarité des services économique et immobilier lors de la présence à diverses manifestations économiques est toujours d'actualité.

C. Collaboration étroite avec les acteurs économiques de la Région

La conjoncture étant, le message en provenance des différents acteurs économiques régionaux est unanime : la Région Wallonne doit s'internationaliser et être présente sur tous les fronts.

Par le biais de l'activité immobilière de l'Intercommunale, nous sommes présents aux côtés de ces acteurs afin de renforcer la position européenne et centrale de la Wallonie picarde.

Le Pôle Immobilier est présent à de nombreux événements aux côtés de partenaires tels que Wallonie Développement, Hainaut Développement, l'AWEX-OFI, les Chambres de commerce de Wallonie et du Nord de la France, dans divers salons immobiliers d'envergure,... Il est important de veiller à représenter notre territoire et les avantages qu'il comporte dans le plus grand nombre d'événements locaux, nationaux et internationaux.

II.III. Pôle Développement territorial

2008 a vu le pôle Développement territorial atteindre sa vitesse de croisière. En effet, toutes les matières traitées par le pôle ont connu des évolutions tant en terme quantitatif que qualitatif.

Ces évolutions permettent à l'intercommunale d'intensifier son action de développement, et de multiplier les services prestés auprès des communes affiliées par le biais de nouvelles formes de collaborations qui passent notamment par la mise en œuvre de partenariats public-privé.

Cette tendance trouvera à n'en pas douter une confirmation durant les années à venir.

A. Les stratégies de territoire

Participation à la dynamique de territoire portée par le Conseil de Développement de Wallonie Picarde

Depuis la création en juin 2006 du Conseil de développement, l'Intercommunale a assuré le secrétariat de cette structure dont le rôle est d'associer les forces vives du territoire autour d'un objectif de développement intégré de la Wallonie picarde.

Le Conseil de Développement est parvenu à mobiliser l'ensemble des opérateurs issus des mondes économique, culturel, social, associatif, de la santé ou de l'enseignement et de la formation en Wallonie picarde et atteint maintenant sa vitesse de croisière. De plus en plus actif, il formule un nombre croissant de propositions concrètes en faveur du développement du territoire.

Après près de deux ans de réunions et de travaux, un projet de territoire, le Projet de Région de Wallonie picarde, a pris forme. Il a pu déboucher sur des choix stratégiques et un plan d'actions destiné à optimiser les initiatives prises par les acteurs du développement socio-économique du territoire.

Fort de ce projet de territoire, il nous appartient en tant qu'intercommunale de développement de concrétiser les objectifs stratégiques à travers les projets que nous portons et de contribuer à mettre en œuvre le Projet de Région. Par ailleurs, notre implication au sein du Conseil de Développement doit se poursuivre dans les années à venir avec un double dessein : enrichir de notre expérience et de notre savoir-faire les réflexions que mène le Conseil, d'une part, et nourrir nos propres stratégies et projets de l'apport des autres opérateurs d'autre part.

Du reste, le succès rencontré par le Conseil de Développement nécessite maintenant une prise en main plus constante de ses activités que le pôle Développement territorial n'est pas en mesure d'assumer. Il importe en effet qu'une véritable structure de coordination prenne le relai afin d'épauler le Conseil sur les plans technique et logistique.

C'est là l'objet de l'a.s.b.l. Wallonie picarde.

Implication dans l'a.s.b.l. Wallonie picarde

Le Projet de Région abouti, il s'agit maintenant, pour le Conseil de Développement de veiller à la bonne coordination des différents acteurs du territoire dans une perspective d'activation et d'actualisation des stratégies portées.

Cela ne saurait se faire sans une équipe technique dotée des effectifs, des compétences et des moyens à la hauteur de cette ambition.

Fin 2008, les intercommunales IDETA, IEG et IPALLE ont donc créé l'ASBL « Wallonie Picarde », dont les missions sont de soutenir et accompagner le Conseil de Développement de Wallonie Picarde.

Cet accompagnement se traduit notamment par :

- Le soutien technique et logistique au Conseil de Développement de Wallonie picarde ;
- l'apport d'une aide au montage de projets issus des recommandations du Conseil de Développement et/ou en application du Projet de Région ;
- la contribution aux travaux de prospective liés au Projet de Région ;
- la coordination de la mise en œuvre de projets menés en partenariat par les intercommunales IPALLE, IEG et IDETA.

Durant les trois années à venir, via le pôle Développement territorial, IDETA poursuivra donc son rôle de soutien logistique au Conseil de développement dans le cadre de l'ASBL « Wallonie Picarde ».

B. Développement transfrontalier

Durant les prochaines années, l'Intercommunale prévoit de renforcer sa coopération avec ses partenaires «métropolitains», afin de consolider et d'accélérer le processus de métropolisation entamé.

Structure de gouvernance de la Métropole - L'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai

Portée sur les fonds baptismaux début 2008, l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai doit maintenant entrer en phase active.

A cette fin, un agent du Pôle Développement territorial sera chargé de représenter IDETA au sein des différents groupes de travail, dont le Groupe Technique formé par les représentants des 14 partenaires de l'Eurométropole. Dans l'attente du recrutement du Directeur Général et de la constitution de l'équipe opérationnelle, le Groupe Technique assure la préparation et le suivi des travaux du Bureau et de l'Assemblée de l'Eurométropole.

Il est primordial que les projets menés par l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai contribuent à renforcer le processus de Métropolisation et qu'ils facilitent les pratiques transfrontalières au quotidien (qu'il s'agisse des entreprises, des administrations ou des habitants). Il appartient également à l'intercommunale de contribuer à concrétiser une implication forte et volontariste de la Wallonie picarde dans la montée en puissance de l'Eurométropole sur la scène européenne.

En septembre 2008, l'Eurométropole a adopté un programme de travail thématique pour les prochaines années. Ce programme s'appuie sur 6 chantiers. Parmi ces chantiers, 10 actions prioritaires ont également été identifiées.

Les 6 chantiers thématiques retenus par l'AG de l'Eurométropole sont :

1. Renforcer l'identité de l'Eurométropole et y développer le sentiment d'appartenance ;
2. Développer une offre des services eurométropolitains de qualité ;
3. Améliorer l'accessibilité du territoire et la mobilité des citoyens, travailleurs et marchandises ;
4. Soutenir la création d'activités et d'emplois dans l'Eurométropole ;
5. Assurer une gestion concertée de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;
6. Assurer une gouvernance eurométropolitaine efficace.

Les 10 actions prioritaires à développer en 2009 sont :

1. Organiser une table ronde des acteurs des transports en commun, afin de rechercher des solutions rapides et concrètes sur, les tarifs, la durée des trajets, les cadences des trains, la levée des freins aux transports des travailleurs transfrontaliers ;
2. En terme de développement touristique, une première action consistera à mettre en réseau les offices de tourisme sous la forme d'un office de tourisme eurométropolitain en ligne, accessible via un site internet dédié ;
3. Au niveau de la culture, l'Eurométropole a décidé d'engager la réflexion visant à :
 - développer à l'échelle eurométropolitaine certaines manifestations culturelles existantes : Futurotextiel, Lille 3000, etc. ;
 - définir et mettre en œuvre différentes manifestations culturelles affirmant l'image de l'Eurométropole : festival de musique transfrontalier, expositions, fêtes, etc.

Concernant le développement économique, plusieurs actions sont envisagées :

4. L'Eurométropole se propose d'engager une réflexion visant à renforcer les coopérations entre pôles de compétitivité existants sur le territoire (agroalimentaire - nutrition - santé, industrie et commerces, image - culture - média, textile, transport – logistique) ;

L'objectif affiché concerne également l'organisation d'un salon ou d'un forum des entreprises et des chercheurs début 2009 et la possibilité d'organiser un salon européen de l'image.

5. Un travail en profondeur sera également engagé sur la thématique de l'emploi transfrontalier. Pour lancer ce travail un groupe de travail sur la fiscalité en matière d'emploi sera mis en place. Il aura pour objectif d'aboutir à des propositions concrètes notamment en ce qui concerne la renégociation de la convention fiscale ;
6. Le Forum de l'emploi transfrontalier, dont l'édition 2008 s'est tenue avec succès à Tournai le 23 septembre, sera reconduit et organisé au niveau de l'Eurométropole en lien étroit avec la société civile ;

7. En matière de formation professionnelle, un travail sera engagé avec pour objectif de favoriser l'accessibilité aux formations pour les demandeurs d'emploi sur le territoire de l'Eurométropole ;
8. En matière d'enseignement supérieur, une table ronde des acteurs sera organisée avec pour objectif de renforcer les synergies et l'accessibilité aux pôles d'enseignement;
9. En terme de citoyenneté, l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, premier GECT d'Europe, se doit de favoriser la réflexion sur les questions européennes pour permettre une meilleure intégration et une meilleure connaissance par les habitants des enjeux européens ;
10. L'Eurométropole a également prévu de créer un Conseil de Développement économique et social, espace de discussion et d'échanges avec les acteurs économiques et la société civile afin de les associer à ses travaux.

En ce qui concerne IDETA, nous insisterons également tout particulièrement sur le projet de reconversion du poste frontière de Camphin-Lamain, pour laquelle l'Eurométropole devra jouer un rôle important de coordination et d'interface entre les institutions françaises et belges compétentes.

Les programmes Européens de Coopération (Interreg)

Le programme Interreg IV est l'une des composantes du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) et vise à renforcer la cohésion entre les Etats membres au sein de l'Union Européenne. Le volet «IVa» concerne la coopération transfrontalière (France-Wallonie-Vlanderen), le volet « IVb Europe du Nord Ouest » concerne le développement transrégional, et le volet « IVc » couvre l'ensemble de l'Union Européenne.

Le pôle Développement territorial poursuivra sa mission de veille, de conseil, d'information, et d'accompagnement au montage de projets en faveur des autres départements de l'Intercommunale afin de saisir les éventuelles opportunités de partenariats transfrontaliers et européens pouvant se présenter dans le cadre des programmes cofinancés par le FEDER et la Région Wallonne.

La Coopération Métropolitaine «COMET»

Ayant pour champ d'action un territoire qui s'étend d'Enghien à Arras et de Roeselare à Maubeuge, cette nouvelle structure de coopération transfrontalière résulte d'une initiative du Gouvernement français qui vise à favoriser la montée en puissance des métropoles françaises à l'échelle européenne.

Reconnue en 2005, l'Aire Métropolitaine est porteuse d'un projet de développement commun partagé par les collectivités territoriales qui en sont membres, dont fait partie IDETA. La mise en œuvre de ce projet a débuté à l'aube de l'année 2006. L'étendue de ce territoire et l'intégration de nombreuses collectivités territoriales, nouveaux partenaires au sein de l'Aire Métropolitaine, ne permettent pas d'adopter un rythme de travail rapide. Toutefois, 2009-2010 devrait voir la démarche aboutir à la mise en œuvre d'actions concrètes.

A l'échelle de notre territoire, nous veillerons à mettre l'accent sur les projets liés au développement durable, la créativité, l'innovation, la mobilité interne et externe ainsi que la filière design.

C. Services aux communes

Le pôle Développement territorial preste des missions pour le compte des communes associées. Ces prestations, effectuées dans le cadre de missions de conseil, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage ou en qualité d'auteur de projet, concernent l'aménagement du territoire, le développement rural et les problématiques de mobilité.

1. Aménagement du territoire

Réalisation du Plan communal d'aménagement « Quatre Vents » à Ellezelles

IDETA est auteur de projet pour la réalisation de ce plan communal d'aménagement dérogatoire (PCAd). Le PCAd des « Quatre Vents » à Ellezelles vise à mieux adapter les périmètres de chaque zone d'affectation aux réalités topographiques et aux conditions de viabilisation et de distribution de la zone d'activité économique.

La dérogation prévoit d'inscrire le cœur de la zone d'activité économique en zone agricole et d'inscrire les parcelles situées le long de la voirie d'accès à la zone d'activité économique existante, actuellement en zone agricole, en zone d'activité économique.



Après l'analyse de la situation existante, l'esquisse d'aménagement a été approuvée par le Collège en 2008.

Les étapes suivantes sont la réalisation d'un avant-projet, l'approbation de l'avant projet par le conseil communal, la réalisation d'un projet et l'approbation du projet par le Gouvernement wallon. L'approbation définitive du PCA est prévue pour fin 2009-début 2010.

Réalisation du Plan communal d'aménagement « Dendre Sud » à Lessines

Le quartier « Dendre-Sud » se situe à proximité immédiate du centre de Lessines. Par ailleurs, il accueille les vestiges de l'ancienne usine Amphabel.

Le Plan communal d'aménagement -dont le pôle Développement territorial est en charge dans le cadre d'une mission d'auteur de projet dévolue à IDETA- a pour objectif de soutenir le recentrage urbain par la densification de l'habitat au centre ville, de rénover le site d'activité économique désaffecté et le réaffecter en zone d'habitat, et d'aménager les bords de la Dendre.

Après l'approbation de l'avant-projet par le conseil communal, il restera à réaliser le projet et suivre la procédure d'adoption jusqu'à l'adoption définitive du plan par le Gouvernement.

L'adoption définitive est prévue pour fin 2009-début 2010.



Illustration des aménagements préconisés par le plan communal d'aménagement

Réalisation d'un dossier de reconnaissance dans le cadre du projet d'extension de l'entreprise Galactic à Escanaffles (Celles)

L'usine Galactic se situe au cœur du village d'Escanaffles, sur un site autrefois occupé par une sucrerie. Elle est spécialisée dans la production d'acide lactique et emploie aujourd'hui une centaine de personnes en Belgique.

Afin de diversifier ses activités (notamment via la production de PLA, plastique biodégradable), elle désire étendre ses implantations actuelles.



Photo : vue aérienne du site de l'entreprise Galactic à Escanaffles

En concertation avec les Autorités communales de Celles, les responsables de la société envisagent de réaliser l'extension de l'usine sur d'anciens bassins de décantation qui se situent actuellement en zone agricole. Une dérogation au plan de secteur est dès lors nécessaire. Cette dérogation peut être obtenue pour l'extension d'une entreprise existante moyennant le respect d'une procédure qui nécessite l'introduction auprès de la Région wallonne d'une demande de reconnaissance comme zone d'activités économiques.

Dans ce cadre, l'Intercommunale est sollicitée par la Commune et la société Galactic afin de réaliser le dossier de reconnaissance de la zone, nécessaire à l'obtention de cette dérogation.

La réalisation du dossier est prévue pour fin 2008 et l'obtention de la dérogation, quant à elle, pourrait intervenir durant le premier semestre 2009.

Mise en œuvre d'un périmètre de remembrement urbain à Ville-Pommeroeul (Bernissart)

La société Colruyt, propriétaire des anciens établissements Battard à Ville-Pommeroeul, désire reconverter ce site en lotissement, et ce en partenariat avec la Commune de Bernissart elle-même désireuse d'effacer un chancre peu attractif au centre du village.

Etant donné sa situation en zone d'activité économique mixte, une dérogation au plan de secteur est nécessaire.

L'introduction d'un dossier de reconnaissance du site en périmètre de remembrement urbain devra permettre la réalisation du projet. C'est dans ce cadre que, l'intercommunale preste une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage auprès de la Commune de Bernissart. La fin de cette mission prise en charge par le pôle Développement territorial est prévue pour 2009.



Photo : les anciens établissements Battard à Ville -Pommeroeul

Plateforme d'échange de bonnes pratiques en matière d'aménagement du territoire à destination des communes

Afin de soutenir les communes dans la mise en œuvre d'outils planologiques, le pôle Développement territorial organise une « plateforme d'échange de bonnes pratiques en matière d'aménagement du territoire ». Ces rencontres prennent la forme d'une série de matinées-débat alternant exposés théoriques, cas pratiques et débat et ce à raison de deux éditions par an.



Perspectives

Il entre bien dans les projets de l'intercommunale d'intensifier encore dans les années à venir les services proposés aux communes en terme d'aménagement du territoire. Bien qu'il soit trop tôt actuellement pour en faire état de manière certaine, des perspectives de collaboration sont d'ores et déjà identifiées dans bon nombre de communes.

Il y a fort à parier qu'elles trouveront pour la plupart à se concrétiser entre 2009 et 2011.

Par ailleurs, la politique menée par le Gouvernement wallon en matière de requalification de sites de réhabilitation paysagère et environnementale (SRPE) est quant à elle susceptible de mener d'ici 2011 à la délégation de maîtrise d'ouvrage à l'Intercommunale pour la mise en œuvre de plusieurs projets. Le pôle Développement territorial s'apprête également à assurer ce type de prestation.

2. Développement rural

Les programmes communaux de développement rural (PCDR)

IDETA exerce une expertise reconnue en matière de développement rural et fournit conseils et assistance aux communes. L'intercommunale est actuellement désignée comme auteur de projet pour les PCDR de Pecq, de Péruwelz et Rumes.

Pecq

A Pecq, fin 2008, l'inventaire des problématiques et ressources spécifiques à la commune puis l'identification des défis à relever par la commune pour la décennie à venir ont été réalisés en synergie avec le Collège communal et la Commission Rurale de Développement Rural (CLDR).



Photo : la Maison de Village d'Hérinnes

La mission se poursuivra jusqu'à la mi-2009 par la rédaction des fiches projets visant à atteindre les objectifs fixés, puis par la phase de validation administrative du projet de PCDR (conseil communal, CRAT et Gouvernement wallon).

Péruwelz

A Péruwelz, après la description des caractéristiques géographiques, sociales et économiques de la commune en 2008, notre mission se poursuivra en 2009 par l'identification des problématiques et ressources de la Ville, par la formulation de défis et par la rédaction des fiches projets, le tout en concertation avec le Collège communal et la CLDR.

La phase de validation est prévue pour fin 2009.



Photo : logements à Calenelle

Rumes

A Rumes, la description des caractéristiques géographiques, sociales et économiques est clôturée. Sur base du travail de consultation mené par la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) durant le premier semestre 2009, le pôle Développement territorial extraira les ressources et problématiques spécifiques de Rumes et, avec le Collège et la CLDR, et formulera les défis à relever pour améliorer son cadre de vie général.



Photo : participation citoyenne dans la maison de village de La Glanerie

Cette mission sera clôturée fin mi 2010 après la rédaction des fiches projets identifiées et la phase de validation administrative.

Ce travail est opéré en étroite collaboration avec la Fondation Rurale de Wallonie. Les opérations de Péruwelz et de Rumes s'inscrivent en outre dans le cadre de projets pilotes visant à intégrer le concept de développement durable et à élaborer, sur base du PCDR, un véritable Agenda 21 local.

Le soutien aux parcs naturels

Le soutien aux communes passe également de manière indirecte par la prise en charge par IDETA de missions prestées pour le compte du Parc naturel du Pays des Collines et du Parc naturel des Plaines de l'Escaut.

Il en va ainsi pour la mise en œuvre de mesures agro-environnementales. Le pôle Développement territorial assure le suivi administratif et comptable de ces projets subsidiés par la Région wallonne.



Sous réserve de la reconduction d'une nouvelle convention par la Région wallonne pour la période 2009–2010 (en cours de demande à l'heure où sont rédigées ces lignes), IDETA soutiendra le développement des mesures agro-environnementales en Wallonie picarde en collaboration avec les équipes techniques des parcs.

Perspectives

Afin de généraliser les opérations de développement rural sur tout le territoire (actuellement 65% des communes sont engagées), le pôle entretient des contacts étroits avec les communes désireuses de se doter d'un PCDR : information sur l'intérêt d'une opération de développement rural et examen des modalités de l'opération.

Nous continuerons à répondre aux appels d'offre qui seront lancés entre 2009 et 2011. En effet, Beloeil, Flobecq et Frasnes-Lez-Anvaing arriveront au terme de leur opérations dans les prochains mois ou années tandis que d'autres communes, telles que Celles, ont d'ores et déjà manifesté leur volonté de s'inscrire dans la démarche.

3. Mobilité

Le Schéma d'accessibilité et de mobilité pour la Wallonie picarde (SAMWP)

Le Schéma d'accessibilité et de mobilité pour la Wallonie picarde a été finalisé en 2008.

La stratégie et le programme d'actions qu'il contient seront dès lors mis en œuvre dans les années à venir. En fonction des projets, IDETA y tiendra tantôt le rôle de maître d'ouvrage, notamment pour les projets touchant aux zones d'activités, tantôt le rôle de pilote. Il s'agira de rassembler et mobiliser les différents acteurs autour d'actions spécifiques.

Eu égard aux orientations du Schéma, l'Eurométropole tiendra une place importante dans la mise en œuvre des projets d'envergure transfrontalière.



Les plans communaux de mobilité (PCM)

A l'échelle locale, IDETA s'impliquera dans l'accompagnement des Plans Communaux de Mobilité –soit en tant que membre du comité de pilotage, soit dans son rôle de conseil aux communes– dans l'optique de garantir la cohérence de ces différents outils entre eux et vis-à-vis du SAMWP.

Le pôle Développement territorial mettra à disposition des communes sa compétence en matière de montage de dossiers. A titre d'exemple, la liaison A8–Lessines se verra prochainement concrétisée grâce aux fonds européens et régionaux qui ont pu être dégagés.



II.IV. Pôle Stimulation économique

A. Introduction

La Structure Locale de Coordination (SLC) Ouest Hainaut, dont la zone de compétences couvre le Hainaut Central et la Wallonie picarde, a été agréée officiellement le 3 mai 2007 par le Gouvernement wallon.

L'Intercommunale est positionnée au sein de cette structure partenariale et fait partie des opérateurs majeurs de stimulation économique.

Dans le cadre du Programme Convergence 2007-2013, l'Intercommunale a introduit auprès de l'Agence de Stimulation Economique (ASE), par l'intermédiaire de la SLC Ouest Hainaut, un programme pluriannuel d'actions destinées au soutien et à l'accompagnement des entreprises. Suite à l'avis positif de l'ASE quant aux initiatives proposées, le plan d'actions a fait l'objet d'un Arrêté de subvention approuvé par le Gouvernement wallon le 21 mars 2008.

Les actions programmées sont décrites ci-après. Elles constitueront pour les années à venir les balises stratégiques du Pôle «Stimulation Economique».

Par ailleurs, le développement transfrontalier des entreprises restant une des priorités de l'Intercommunale, une nouvelle fiche - projet a été préparée et introduite par le CTDIC, Centre Transfrontalier de Développement Industriel et Commercial, au début du second semestre 2008.

En effet, l'Initiative communautaire Interreg IV débute en 2008 pour couvrir une période de quatre années, elle est sans conteste une opportunité pour le CTDIC de poursuivre et amplifier ses activités sous un nouveau label : le CTE, comme Centre Transfrontalier des Entreprises. Construit depuis bientôt dix ans sur un partenariat entre IDETA, La Maison de l'Entreprise, le BEP, IDELUX et la CCI Grand Lille, le CTDIC a initié toute une série d'actions dans l'optique de sensibiliser les PME à l'intérêt de prospecter le marché voisin et dynamiser les contacts entre entreprises wallonnes et françaises. Notons que le nouveau projet est basé sur un partenariat élargi puisqu'aux côtés des opérateurs repris ci-avant on retrouve Hainaut Développement, IEG, IGRETEC, UNIZO, Provinciaal Ontwikkelingsmaatschappij (POM) West-Vlaanderen ainsi que les CCI de Valenciennes et des Ardennes. Cette nouvelle configuration permettra ainsi au CTE de couvrir une bonne partie du territoire wallon, l'entièreté de la frontière française de même que la Flandre occidentale.

B. Structure des actions de stimulation économique

1. Renforcer le tissu économique du territoire

1.a. Sensibilisation et information des PME/TPE

L'objectif est d'apporter aux PME/TPE une information adaptée et de qualité au travers de manifestations de sensibilisation et d'information sur les incitants publics, les infrastructures d'accueil, les mutations économiques et technologiques.



L'organisation des rencontres mensuelles «Business Clubs», réalisées en partenariat avec la CCIWAPI, s'inscrit dans cette optique. Ces opérations de networking de proximité s'étaleront sur l'année à une cadence d'environ un événement par mois.

Des actions spécifiques seront également menées sur un thème prioritaire qui est celui de l'environnement et du développement durable. En parfaite complémentarité avec les dispositifs déjà existants en la matière et après avoir clairement identifié les opérateurs actifs sur ce secteur, l'objectif sera de sensibiliser les PME aux énergies renouvelables, à l'utilisation rationnelle de l'énergie mais aussi de les aider à détecter des potentialités de développement liées aux défis énergétiques et environnementaux.

Ces actions seront renforcées par l'édition d'outils promotionnels et informatifs à l'attention de nos PME ainsi que par des initiatives liées à la promotion des savoir-faire locaux.

1.b. Accompagnement individualisé des PME/TPE

Il s'agit ici de répondre précisément aux besoins spécifiques des TPE/PME de notre territoire par :

- un accompagnement personnalisé des PME dans leurs démarches d'obtention d'aides publiques;
- une coordination des leviers de compétences de mise en œuvre d'un projet de développement;
- une gestion de programmes d'accompagnement axés sur le management, l'expertise externe et le marketing.

1.c. Orientation stratégique des entreprises

L'opération consiste à identifier de manière détaillée les besoins des entreprises d'un secteur d'activités défini pour ensuite répondre à ces besoins au travers d'un programme d'encadrement et de conseil adapté. Compte tenu de l'importance de la filière agroalimentaire en Wallonie picarde, l'action «Passeport Compétitivité» fut lancée sur ce thème au cours du premier trimestre 2008; elle est articulée autour de trois phases :

Phase 1 - Etude cartographique des besoins des entreprises agroalimentaires

Phase 2 - Accompagnement et Coaching/Conseil générique

Phase 3 - Accompagnement personnalisé

L'étude pointue des besoins a été finalisée fin août 2008, elle concerne 45 sociétés agroalimentaires de Wallonie picarde.

Les modules d'accompagnement générique et individualisé se concrétiseront en 2009. Ces phases d'échanges intenses avec les entreprises se réaliseront avec l'appui d'experts sélectionnés sur base d'un appel d'offres dont le cahier des charges sera lancé au cours du dernier trimestre 2008.

Ces nouvelles étapes nous permettront d'affiner notre dispositif intégré de services de conseil et d'inscrire de nouvelles initiatives à valeur ajoutée en 2009 - 2010 à l'attention du secteur en question.

1.d. Implémentation d'actions pilotes TIC

Les TIC restent sans conteste un outil majeur pour améliorer la compétitivité. Les entreprises en croissance sont celles qui sont en mesure d'établir des coopérations, travailler en réseau, produire et utiliser les connaissances dont elles ont besoin pour innover et gérer des projets porteurs. Avoir la capacité d'organiser la connaissance et de l'intégrer en tant que dimension stratégique est devenu un facteur essentiel de performance.



Une partie encore non négligeable des entreprises de notre région marque une certaine réticence à l'égard de ces technologies, il reste donc indispensable de poursuivre et amplifier nos initiatives en la matière.

1.e. Accompagnement des entreprises au sein de l'espace Wallonie-Bruxelles-Flandre

Le renforcement des relations d'affaires et des coopérations entre PME wallonnes, flamandes et bruxelloises constitue un enjeu non négligeable pour nos entreprises. La présente action propose un accompagnement des PME et TPE afin de pallier leur manque de temps, de moyens financiers et d'expérience en la matière.

L'opération sera articulée autour de cinq actions :

- l'organisation d'actions collectives sur des Salons sectoriels;
- la mise en place de rencontres B2B;
- le développement d'un catalogue d'opportunités d'affaires en ligne;
- la réalisation, à destination des territoires voisins, de présentations «Atouts de la Wallonie»;
- la valorisation des Clubs d'affaires comme vecteur de sensibilisation à l'action.

2. Dynamiser le développement économique au travers d'une approche transfrontalière



Il ne s'agit pas ici d'un simple «prolongement» des activités du CTDIC, mais bien d'une fusion et d'une extension de trois projets transfrontaliers menés dans le cadre de l'Initiative européenne Interreg III jusqu'à la fin 2007 : le CTDIC (chef de file : IDETA), le DTE (Chef de file : Hainaut Développement) et Archange (Chef de File : LME). Ensemble, ils forment depuis le 1^{er} janvier 2008 le Centre Transfrontalier des Entreprises (CTE).

Ce projet s'inscrit dans le programme Interreg IVa «France-Wallonie-Vlaanderen», Priorité 1 : *Favoriser le développement économique de la zone par une approche transfrontalière cohérente et intégrée*, Objectif Opérationnel 1.1 : *Stimuler et renforcer le potentiel de croissance économique et d'innovation transfrontalière*.

Le CTE réunit 14 opérateurs français, wallons et flamands, autour d'un objectif commun : favoriser les échanges entre PME de part et d'autre de la frontière franco-belge et stimuler l'entrepreneuriat transfrontalier. IDETA en est le chef de file.

La particularité du projet proposé repose sur des actions transversales aux différentes filières qui seront soutenues et accompagnées et également sur des actions spécifiques et de proximité.

Les filières prioritaires sont notamment la construction, le paramédical, le numérique, l'agroalimentaire, les transports et la logistique, le génie mécanique, la plasturgie, le textile technique, les éco-entreprises,...

Les 6 actions transversales envisagées :

2.a. L'Innovation

- Favoriser la collaboration et l'échange de bonnes pratiques entre opérateurs et mise sur pied d'une Plateforme d'Innovation Transfrontalière regroupant experts, institutions et réseaux actifs sur la thématique.
- Elaboration d'une méthodologie commune (Processus d'Innovation Transfrontalière) pour l'accompagnement des PME.
- Groupes COACH INNOVATION : mise en place de groupes transfrontaliers de perfectionnement pour permettre un saut qualitatif de l'entreprise et de son dirigeant en s'appuyant sur des expériences locales et des experts reconnus.
- Amélioration des contacts entre entreprises, centres de recherche et pôles de compétitivité.

2.b. Utilisation des TIC

- Favoriser l'utilisation par les PME (voire mettre à disposition) d'outils innovants leur permettant de développer de manière efficace leur activité.
- Inciter à l'utilisation des TIC dans le développement transfrontalier de l'entreprise.
- Partager les expériences entre opérateurs dans le domaine des TIC au profit des PME.
- Promouvoir et sensibiliser les PME à l'innovation, aux échanges transfrontaliers et à la constitution de partenariats transfrontaliers en la matière, notamment via l'organisation d'événements «Solutions Technologiques Transfrontalières» (avec une attention particulière sur les démonstrations techniques et des forums sur des solutions et des technologies de pointe ou émergentes).
- Mettre à la disposition des entreprises de la zone du futur projet Interreg, le portail développé dans le cadre d'Archange (mettre à jour les outils utilisés sur le portail pour coller aux évolutions techniques).

2.c. Encadrement des entreprises

- Proposer un accompagnement stratégique dans le développement commercial transfrontalier aux PME (diagnostics, besoins, stratégie commerciale, recherche et mise en contact des entreprises et des partenaires potentiels, relais avec les organisations compétentes en matière de démarches administratives, juridiques,...).
- Conseiller les PME sur les conditions d'accès aux marchés transfrontaliers (formalités administratives, réglementations nationales en vigueur,...) et prise en charge des formalités administratives pour développer une activité au delà de la frontière.
- Constituer un Talent Pool d'experts transfrontaliers pour aider les opérateurs à conseiller les PME.
- Organiser des rencontres individuelles (B2B) entre experts et PME (*Speed Consulting*).

2.d. Organisation de séances d'information - Séances de rencontres et d'échanges interentreprises

- Séances d'informations transfrontalières (démarches administratives, réglementation sociale/fiscale, T.V.A. transfrontalière, sous-traitance, aides financières, etc.).
- Rencontres transfrontalières thématiques autour d'un thème générique et commun aux entreprises françaises et belges (économies d'énergie, développement durable, Qualité, Intelligence Economique,...).
- Rencontres B2B sectorielles entre PME de part et d'autre de la frontière.
- Visite au voisin et networking transfrontalier, en s'appuyant sur les actions préexistantes au sein des chambres de commerce, du WTC de Lille, des fédérations sectorielles, etc.

2.e. Valorisation des «SAVOIR FAIRE» / Présence sur les salons

- Edition de Guides d'Excellence des entreprises pour valoriser les secteurs du territoire transfrontalier.
- Favoriser les échanges et la mise en contact entre PME françaises et belges et valoriser les savoir-faire du territoire par la présence sur des salons sectoriels en villages collectifs transfrontaliers et par l'organisation de visites collectives sur des salons professionnels.



2.f. Accompagnement dans les marchés publics

- Sensibiliser les entreprises à l'accessibilité des marchés publics transfrontaliers par l'organisation de séances d'information.
- Conseiller et encadrer les PME désireuses de participer à un marché public.
- Mettre en contact les PME françaises et belges et développer des partenariats en vue de répondre conjointement à un marché public (*matching*).

Ces actions transversales seront accompagnées par des actions en matière de **Promotion**.

Un indicateur de satisfaction sera collationné auprès des entreprises de Wallonie picarde ayant bénéficié d'une prestation du service de stimulation économique. Par ailleurs, un indicateur de notoriété sera réalisé en vue de mesurer la connaissance des entreprises en matière de services prestés par le pôle.

II.V. Pôle Service stratégiques

A. Introduction

Le Pôle «Services stratégiques» coordonne différents volets liés à l'organisation interne de l'Intercommunale. Il s'agit des volets :

- Gestion financière (comptabilité, contrôle de gestion, gestion de la trésorerie);
- Gestion des dossiers juridiques;
- Gestion des ressources humaines;
- Gestion des acquisitions de terrains;
- Gestion administrative de l'Intercommunale.

L'Intercommunale poursuit son développement rapide et s'ouvre à de nouvelles activités dont la gestion lui appartient directement (nouveaux secteurs) ou non (nouvelles ASBL,...).

Par ailleurs, certaines activités se transforment, prennent d'autres formes eu égard au contexte législatif du marché ou à la politique régionale. Le Secteur Participations dans ses différentes activités est le plus concerné. Le rôle du Pôle est dès lors de participer activement aux travaux, à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale visant à défendre de manière optimale les intérêts des communes associées dans le marché de l'énergie.

Le Pôle est donc amené à participer à priori à la réflexion relative à l'opportunité de développement des nouveaux métiers, à la transformation de ceux-ci et à leur montage juridique et économique.

Le Pôle est également chargé de réaliser une veille de la législation et de mettre en œuvre toute disposition réglementaire nouvelle, les dernières étant relatives à la nouvelle tutelle sur les Intercommunales.

Le second objectif poursuivi est de continuer à amener à l'Intercommunale des outils et des techniques modernes de management, de manière à renforcer ses performances au profit des communes associées et des entreprises qui sont les principales bénéficiaires des services de l'Intercommunale.

Ainsi au terme d'un fonctionnement de 3 ans, l'outil de gestion intégré sera évalué et éventuellement revu dans l'objectif de le rendre plus souple et mieux adapté encore aux besoins.

L'Intercommunale grandit également en termes d'effectif. Le seuil des 50 équivalents temps plein a été atteint et la gestion des ressources humaines nécessite un degré de mobilisation et de spécialisation nettement plus important.

La mise en place des organes d'échanges tenant compte des spécificités propres aux Intercommunales devient une priorité.

Par ailleurs, un exercice de culture d'entreprise sera, à côté du dossier qualité, une démarche porteuse dans l'entreprise à tous les niveaux, permettant à tous de s'identifier à la structure et d'en être de fiers représentants.

Sur le plan financier, 2008 a vu l'attribution d'un emprunt d'une grande ampleur permettant le financement et le préfinancement de l'Intercommunale dans le cadre de la mise en place de son plan stratégique 2008-2011.

La gestion de la trésorerie et des emprunts sera également mobilisatrice de temps sur la période concernée en vue de bénéficier des meilleures conditions financières et de ne pas alourdir inutilement la charge financière des projets menés.

Nous présentons ci-après un à un les dossiers portés par chacun des volets pilotés par le Pôle pour la période 2009-2011.

B. Volet financier

GESTION FINANCIERE ET DE TRESORERIE

- La gestion active de la trésorerie par une allocation optimale des ressources et décloisonnement de la trésorerie au niveau des secteurs et mise en œuvre de conventions de prêts inter-secteurs.
- L'acquisition d'un logiciel propre pour la gestion de la trésorerie.
- La gestion de l'emprunt de 100 M€ permettant de couvrir les besoins de tous les secteurs.
- La gestion des fonds liés à la cession de la câblodistribution.
- La mise en place de procédures décentralisées en matière de déclarations de créances.
- La mise en place de procédures permettant de recouvrer plus rapidement les créances clients.

COMPTABILITE ET COMPTABILITE ANALYTIQUE

- La réalisation d'un audit du système intégré de gestion (2009).
- Le développement d'une comptabilité analytique poussée en vue d'améliorer l'information et la transparence des centres de recettes et de coûts par projet ou par secteur ou structure partenaire.
- La mise en place des flux, des systèmes comptables et de gestion des nouveaux secteurs ou structures partenaires ainsi que leur mode de consolidation au niveau de l'Intercommunale (Secteur Crématorium, ASBL Bébé Boulot,...).
- La mise en place de la gestion documentaire comptable par le biais des nouvelles technologies (circulation des documents en ligne, scan factures,...).
- L'adaptation de modes opératoires suite à l'audit TVA réalisé en 2008.

CONTROLE DE GESTION

- L'accélération des mesures de contrôle budgétaire dans l'objectif de mieux maîtriser les coûts au regard de la diminution de recettes attendues / la mise en place d'actions de correction.
- La poursuite de la déclinaison des tableaux de bord dans l'organisation.
- Définition et formalisation des procédures en matière de contrôle de gestion.
- Organisation de la communication interne et externe autour des résultats obtenus par l'organisation en collaboration avec le Chargé de Communication (au travers l'intranet).

CONTROLE INTERNE ET AUDIT

- En collaboration avec le nouveau commissaire aux comptes, définition de procédures de contrôle interne et d'audit permettant de mesurer la performance des processus financiers mis en place (2009-2010).

- L'amélioration continue des procédures comptables en accord avec le commissaire aux comptes et par le biais des échanges poursuivis en matière de benchmarking avec les autres Intercommunales wallonnes.

C. Volet Administratif et juridique

- La mise en place des mesures imposées par le décret sur les Intercommunales :
 - Code d'éthique et de déontologie (2009).
 - Formation des administrateurs (2009-2011).
 - Charte des utilisateurs (2009).
- Le suivi des travaux relatifs à la catastrophe de Ghislenghien.
- La gestion et la veille en matière de marchés publics.
- La formation interne en matière de marchés publics.
- La veille juridique liée aux cahiers de charges type par catégorie de marchés.
- Le suivi actif au niveau du Pôle des marchés publics liés à l'organisation et lancement des procédures d'appels d'offres (marché de révision, téléphonie, secrétariat social,...).
- La gestion active des contrats d'assurances attribués (2009) et lancement d'un nouvel appel d'offres en 2010.
- Le suivi des travaux relatifs à la catastrophe de Ghislenghien.

AU NIVEAU DES DROITS REELS

- Le suivi actif en matière d'acquisitions (avec l'appui du comité d'acquisition d'immeubles).
- La gestion des occupations précaires.
- La gestion et coordination de tous les actes administratifs (vente, actes de copropriété, achats, conventions de locations).
- L'amélioration continuée de la qualité des actes par un travail de benchmarking (suivi de formations, échange d'expériences avec d'autres Intercommunales,...).

D. Volet gestion des ressources humaines

- La professionnalisation de la gestion des ressources humaines eu égard à l'évolution du cadre de l'Intercommunale.
- L'évaluation fonctionnelle des agents de l'Intercommunale (janvier) / cadrage des missions et objectifs à tous les niveaux de la hiérarchie.
- L'évaluation du personnel et la mise en application du plan bonus lié aux résultats personnels et généraux de l'Intercommunale.
- La mise en application des dispositions issues de l'audit social.
- La formation continuée en législation sociale et droits des agents.
- L'adaptation légale de la structure face à son évolution en termes d'équivalent temps plein (dès 2009).
- Maintien d'un investissement constant en matière de formation permanente.
- Anticipation des départs du personnel.
- Culture d'entreprise / Mise en œuvre de la démarche au cours du premier semestre 2010.
- Le recrutement du personnel relatif aux nouveaux secteurs ou structures partenaires.

II.VI. Plan de communication

A. Quelles lignes directrices ?

Visibilité, lisibilité de l'action et des métiers de l'intercommunale, image de marque, maintien du lien avec les publics d'IDETA, information du grand public, commercialisation des terrains... Les objectifs du plan de communication, et donc les moyens d'action à mettre en œuvre par l'intercommunale en la matière, sont diversifiés. Cependant, en plus d'être désormais mieux encadré grâce à l'appui de la responsable marketing de la Maison du Tourisme, plusieurs lignes directrices guident le plan de communication établi pour les exercices 2009 à 2011.

-Lisibilité/visibilité/maintien du lien. C'est l'objectif prioritaire. Déjà poursuivi depuis février 2007 avec le renforcement de la politique de communication de l'intercommunale, cet axe se confirmera dans les années à venir. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui encore, la connaissance qu'a le grand public de l'éventail de métiers d'IDETA reste partielle, parce que le lien avec les communes affiliées doit sans cesse être renouvelé, renforcé, parce que les entreprises ne sont pas encore suffisamment au fait des services que l'on peut leur apporter. Ce constat de carence, plutôt qu'un constat d'échec, s'impose comme un défi pour les exercices à venir.

-Sobriété. Corollaire impératif du premier axe ci-dessus, il s'agit d'un principe propre au statut même d'IDETA, qui ne doit pas, dans la majorité des cas, emprunter aux stratégies de marketing du secteur privé vantant un « produit » à un « consommateur ». L'objet social d'IDETA, à savoir le développement de son territoire, requiert un minimum de retenue. La montée en puissance du volet « communication » d'IDETA depuis février 2007 ne doit pas être le synonyme d'une politique publicitaire débridée, inopportune. Le juste milieu doit dès lors être constamment recherché.

-Uniformité graphique et de contenu. Il importe, hier, comme aujourd'hui et demain, d'afficher vis-à-vis de l'extérieur une ligne claire et cohérente. Ceci passe et passera donc, sur le plan visuel, par une optimisation de la charte graphique (plusieurs supports ont déjà été réalisés), optimisation rendue nécessaire avec l'arrivée du logo « Wallonie picarde ». Cela passe, ensuite, sur le plan du contenu, par une concertation de tous les instants du chargé de communication avec les différents pôles de l'intercommunale, afin de centraliser l'information destinée aux messages externes.

-Economie de moyens. Les prévisions budgétaires des exercices à venir ne font que conforter ce principe logique, déjà mis en œuvre dans la communication de l'intercommunale. Une coordination efficace des moments et médias employés, une réalisation internalisée du maximum d'éléments (par exemple la conception graphique et contenu de nombreux supports), permettent d'atteindre des objectifs de saine gestion et d'éviter toute dépense inconsidérée ou redondante en matière de communication.

-Développement durable. Chaque action de communication sera formatée de telle sorte que l'impact environnemental en soit minimisé. Exemple d'application de ce principe : la limitation à l'avenir des impressions de dossiers et communiqués de presse, dont la diffusion sera assurée prioritairement via l'espace presse du site internet d'IDETA, ou via, dans certains cas, la distribution de clés USB et autres CD-Rom privilégiant les données informatiques au papier. De même, les envois par courrier postal seront limités au strict minimum, puisqu'on leur préférera le courrier électronique.

B. Quels messages ?

Pour répondre à ces objectifs, plusieurs messages génériques doivent être apportés aux différents publics identifiés. Schématiquement, l'on pourra les regrouper en trois questions : Qui est IDETA ? Que fait IDETA ? Quelle est l'actualité d'IDETA ? Trois questions qui trouvent des réponses toutes empreintes du même leitmotiv, déjà repris d'ailleurs comme slogan sur plusieurs supports de communication : « *Ideta œuvre au développement de la Wallonie picarde* ».

C. Quels publics ?

Afin de sérier au mieux les priorités et d'éviter les redondances dans les supports à réaliser et les actions à planifier, les publics visés par la communication institutionnelle de l'intercommunale ont été regroupés dans les catégories suivantes : entreprises ; communes ; autorités subsidiaires ; administrateurs ; grand public ; personnel de l'intercommunale. Ces publics doivent être touchés par des médias différents, même si certains d'entre eux peuvent s'avérer tout à fait transversaux.

D. Quels médias ?

Le **site internet** est en effet un média de communication globale par excellence. Sa refonte complète, en adéquation avec les objectifs de ce plan stratégique et les desideratas de l'équipe de l'intercommunale, constitue dès lors l'un des enjeux fondamentaux pour 2009. La démarche, initiée fin 2007 par la rédaction d'un projet de cahier de charges, s'est poursuivie en 2008 avec l'intégration de ce marché dans celui visant au renouvellement global des plateformes internet à l'échelle de la Maison du Tourisme du Tournaisis. Ceci explique le retard perçu par rapport aux prévisions du plan stratégique 2008-2010, retard qui, pour sûr, sera converti en valeur ajoutée et en qualité renforcée dans le produit final.

La réalisation et le placement de **panneaux de promotion de chantiers** (cf. infra) sera systématisée, de même que la mise en page et l'impression, chaque année, d'un **rapport d'activités** dans une version qualitative. Ce support, à lui seul, brosse à son lecteur un portrait assez fidèle du spectre d'activités de l'intercommunale, par le prisme d'une année particulière. Autre média, moins formel mais néanmoins important en matière de communication, les **cartes de vœux** adressés à un important listing de contacts de l'intercommunale.

Le relationnel avec les médias reste un axe fort dans le plan de communication : l'édition de **communiqués et dossiers de presse**, la mise sur pied de **conférences et visites de presse**, demeurent des moyens efficaces d'informer la population des projets en cours ou à venir, de même que les **premières pierres, inaugurations et visites de chantier** constituent des moments à la fois protocolaires mais également des instants de communication précieux. Sur ce point, l'information grand public passera à nouveau par l'invitation à des **réunions publiques** organisées en surplus des procédures administratives et légales. Cet effort de transparence sera renforcé par (c'était déjà le cas en 2008) l'envoi de **tracts toutes-boîtes** destinés à maximiser l'invitation à ces événements.

La visibilité de l'intercommunale (vis-à-vis, notamment, des publics entreprises) sera renforcée par la réalisation d'**oriflammes et de stands**, destinés tant à « habiller » divers événements organisés par IDETA, que pour diffuser ses métiers dans des **salons et événementiels** (conférences, séminaires...) externes. Dans ces contextes particuliers, la réalisation d'un **film de présentation** de l'entreprise IDETA et du territoire dont elle assure le développement est envisagée dans le présent plan stratégique.

Afin de conforter le travail du pôle « Immobilier industriel », à savoir la commercialisation des terrains disponibles sur notre territoire, l'insertion **d'encarts publicitaires** dans des supports spécifiquement choisis (magazines économiques...) sera également confirmée à l'avenir. Même objectif, mais média différent : la **signalétique de commercialisation** des ZAE (avec l'exemple des panneaux du parc Qualitis, cf. infra) est également coordonnée par le chargé de communication. Toujours à destination des entreprises, mais principalement de celles qui désirent s'installer sur notre territoire mais ne le connaissent que trop peu, le concept d'un « **Welcome pack** » a été évoqué et sera décliné en un support, probablement électronique (clé USB...) qui sera distribué aux prospects des services « stimulation économique » et « immobilier d'entreprises » de l'intercommunale. Ce support pourra contenir, à terme, la **plaquette de présentation** générale d'IDETA (à renouveler) ainsi que le film de présentation évoqué plus haut.

Le public constitué par les communes, les autorités subsidiaires et les administrateurs de l'intercommunale n'est pas laissé de côté, puisqu'un concept de **newsletter** spécifique est à l'étude afin de maintenir vivace le lien entre l'intercommunale et ses affiliés. Ce support sera complété par la création d'une **plaquette de présentation des « Services aux communes »**, et, ponctuellement, par l'organisation d'un **voyage d'étude** et de **visites de sites** à destination des mandataires.

Enfin, en matière de communication interne, le pendant du site internet, soit **l'Intranet du personnel**, constitue un défi d'ampleur pour les trois années à venir, sachant qu'il intégrera plusieurs fonctionnalités aujourd'hui déjà assumées par des moyens (**newsletters internes, revue de presse...**)

E. Quel budget ?

IDETA souhaite s'inscrire dans une politique volontariste en matière de communication. Dès lors, l'objectif est qu'un minimum d'1% du chiffre d'affaires soit utilisé, chaque année pour couvrir les actions de promotion et de communication de l'intercommunale. Cet objectif a été retenu et inscrit dans le tableau de bord comme axe stratégique. Cette règle proportionnelle se justifie, notamment, parce qu'elle adapte le budget communication à la réalité de la « production » de l'intercommunale. En moyenne, ce principe signifie que 65 à 70.000 euros seront consacrés *a minima* chaque année à la communication. Le timing des actions à mener chaque année est donc configuré selon le rythme de « production » de l'intercommunale, les priorités fonctionnelles de cette dernière (fixées en lien direct avec la direction générale) et les disponibilités budgétaires du poste « communication ».

F. Marketing territorial

En marge de la promotion de l'intercommunale, et en application des décisions du Conseil de développement de Wallonie picarde, dont l'intercommunale IDETA assurait encore en 2008 le secrétariat et l'assistance logistique, plusieurs actions de marketing territorial ont été menées et seront poursuivies. Il s'agit notamment de la réalisation d'objets promotionnels (drapeaux, stylos-bille, blocs-notes) diffusant le logotype « *Wallonie picarde – Du cœur et du talent* » au cours de différents événements, et auprès de divers publics. L'adhésion des bourgmestres des 23 entités de Wallonie picarde à la dynamique a ainsi créé un appel d'air qu'il s'agissait de combler, notamment en matière de visibilité du territoire. C'est pourquoi il a été décidé de faire réaliser un stock important de drapeaux à l'effigie de notre territoire, destinés à être placés entre autres sur les bâtiments communaux.

Cependant, il est désormais acquis que les intercommunales Ipalle, IEG et IDETA auront, fin 2008, constitué l'ASBL Wallonie picarde, et la doteront d'un financement récurrent, et d'une équipe opérationnelle. Le rôle du

chargé de communication d'IDETA, dans ce contexte, s'orientera à l'avenir davantage vers un celui du passeur de témoin, permettant une transition harmonieuse vers l'équipe permanente de l'ASBL.

Hormis cette transition, le chargé de communication devra, dans le cadre du présent plan stratégique, poursuivre la promotion territoriale au travers des multiples missions menées par l'intercommunale. Il en va, par exemple, de l'intégration du logo de la Wallonie picarde dans une signalétique unifiée des zones d'activité économique, à l'échelle des 23 entités.

Il en va également d'une systématisation, dans la communication externe de l'intercommunale, de l'utilisation du vocable « Wallonie picarde », du logotype, et de l'intégration de ce dernier dans la charte graphique d'IDETA. Plusieurs éléments visuels ont, déjà en 2008, été étudiés et/ou réalisés dans cette optique, comme notamment le Rapport d'activités 2007, les oriflammes de promotion du pôle Stimulation économique, le panneau d'entrée du bâtiment de la rue Saint-Jacques. Les modèles de documents administratifs (en-têtes de lettres, enveloppes, cartes de visites...) ont déjà tous été adaptés afin qu'à la réimpression, ils véhiculent cette fois le logo Wallonie picarde en signature.

Enfin, le vecteur internet n'est pas négligé puisque l'architecture de même que le graphisme du nouveau site internet d'IDETA, à mettre en œuvre en 2009, intégrera la dimension Wallonie picarde et la promotion de ce territoire, au travers notamment de son attractivité pour l'investissement des entreprises.

G. Annexes

Ci-dessous, nous vous invitons à prendre connaissance de plusieurs supports de communication réalisés ou conçus, illustrant l'uniformité graphique, de message et de contenu, poursuivie dans le cadre du présent plan de communication.

Exemples de communication « chantier / projets » selon une ligne graphique claire (panneaux/bâches de promotion chantiers, affiches et avis à la population, panneaux de commercialisation, offres d'emplois)

Construction d'un crématorium intercommunal et aménagement d'un cimetière communal.

Achèvement des travaux : automne 2009
Investissement : 6,5 millions € TVA

- Architecture de conception: TRAI
- Architecture paysagère: Atelier BRLE Paysagistes
- Architecture d'équipement: Atelier 3 Architectures
- Stabilité: Bureau d'Etudes PIRHART
- Techniques spéciales: FELTY Ecom Engineering
- Contrôles Sécurité/Qualité: SAGEC 3204123.077
- Process Engineering: Bureau de projets IODE
- Travaux Mécaniques: Association Intercommunale Druet-Duchêne
- Aménagement extérieurs: Entreprise Dancinier & Frères

ici, nous investissons pour le développement de la Wallonie picarde.

ici, Ideta investit pour le développement de la Wallonie Picarde.

Assainissement de l'ancienne sucrerie et reconversion en une zone d'activité mixte

IDETA
Intercommunale de Développement

Nous œuvrons au développement durable de la Wallonie picarde.

elsa
L'éolien à Sily et Ath

IDETA
Intercommunale de Développement

www.ideta.be

ici, Ideta investit pour le développement de la Wallonie picarde.

- Construction de 10 halls-relais
- Délais: ouverture de 4 halls mi-2008
2 halls mi-2009
4 halls fin 2010
- Budget global : 4,5 millions d'euros

IDETA
Intercommunale de Développement

Avec le soutien de la Région wallonne

IDETA **AVIS À LA POPULATION**

Réunion d'information préalable du public

L'intercommunale IDETA, 11 rue Saint-Jacques à 7500 Tournai, informe le public qu'elle prévoit d'introduire une demande de révision du plan de secteur et de reconnaissance auprès du Gouvernement wallon.

Cette procédure vise l'inscription d'une zone d'activité économique industrielle et mixte de 100 hectares situé à cheval sur les territoires des entités de Balois et Péruwez, au lieu-dit « Bellevue ».

- Pour faire en sorte que la population puisse s'enquêter des détails de ce projet introduit conformément à l'article 42bis du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'environnement (Cwulape), une réunion d'information publique sera organisée à son attention.

Quand ? Mardi 22 avril, dès 19h
Où ? Maison de Village, 1 rue du Quesnoy, 7604 Braffe (Péruwez).

- En outre, le dossier sera consultable dans les administrations communales concernées à partir du 8 avril.

IDETA œuvre au développement de la Wallonie picarde

IDETA **BUREAU D'ETUDES**
Rue de la place de la ville

Nous travaillons pour vous !

Ville d'Ath
Zone d'activités de Ghislenghien II
Construction d'un collecteur d'eaux usées

- **Montant:** 808.684 € HTVA
- **Délai:** 80 jours ouvrables

• **Maître de l'ouvrage:** IDETA
11, Rue Saint-Jacques
7500 Tournai +32(0)19/23.47.01

• **Adjudicataire:** Société Athvite de Travaux
278, Avenue des Artisans
7822 Ghislenghien +32(0)19/23.13.02

Merci de votre patience !

IDETA
Travaux réalisés par la Région wallonne

IDETA
Intercommunale de Développement

Dans le cadre de la croissance de ses services, l'intercommunale IDETA recrute :

Pour le pôle « Tourisme »

- Un(e) gestionnaire de projets
- Un(e) responsable marketing
- Un(e) webmaster/webmarketer
- Un(e) webredacteur/webmarketer
- Un(e) responsable filière événementielle
- Un(e) coordinateur qualité environnement / écocantonnier

Pour le pôle « Bureau de projets »

- Un(e) gestionnaire de projets

Pour le pôle « Stimulation économique »

- Un(e) animateur économique

Pour « La Maison de l'Entreprise »

- Un(e) assistant administratif / accueil

Toutes les informations détaillées, quant aux profils, des fonctions et aux modalités de dépôt de candidature, figurent sur le site internet ou sont disponibles auprès de l'intercommunale IDETA

11, rue Saint-Jacques, 7500 Tournai
Tél. : +32(0)19/23.47.01
www.ideta.be
[rubrique recrutement]

« IDETA œuvre au développement de la Wallonie picarde »

IDETA

BÂTIMENT À VENDRE

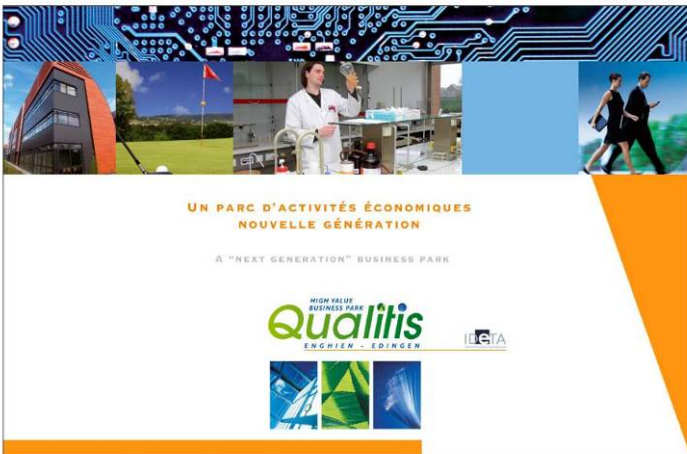
• **Contact:** Intercommunale IDETA
+32(0)19/23.47.01
www.ideta.be

IDETA

BÂTIMENT À LOUER

• **Contact:** Intercommunale IDETA
+32(0)19/23.47.01
www.ideta.be

Exemples d'applications de la charte graphique spécifique au parc Qualitis
(Signalétique de commercialisation et d'entrée, site internet, insertions publicitaires)



Exemples d'intégration du logotype Wallonie picarde dans la communication externe d'IDETA
 (Rapport d'activités 2007, oriflammes du pôle Stimulation économique, plaque d'entrée rue Saint-Jacques)



II. Secteur Tourisme

Depuis 12 ans, la démarche de développement touristique de la région a visé la cohérence à long terme ainsi que le développement durable.

Les étapes de cette démarche de développement s'articulent, d'une part, sur une période d'investissements lourds qui se poursuit actuellement à travers une concentration de moyens sur quelques sites phares et, d'autre part, sur une période de promotion et de mise en marché progressive et séquencée des différentes filières touristiques.

Il convient donc de profiter du succès de la démarche de développement touristique pour capitaliser sur les actions entreprises et les amplifier, diversifier l'offre de produits et favoriser l'émergence d'un véritable système touristique permettant, à côté des investissements publics, de stimuler les initiatives privées dans les principales lignes de produits touristiques retenues ainsi que les synergies public - privé.

Pour répondre à ces enjeux et permettre l'émergence d'un cluster Tourisme, différents axes seront suivis :

A. Assurer la mise en œuvre des projets d'équipements touristiques

1. Les projets européens « Convergence »

En lien avec le Pôle Développement Territorial d'IDETA, 3 opérations de revitalisation urbaine sont inscrites dans le projet Wallonie picarde et seront partiellement mises en œuvre sur la période 2009 - 2015, suite aux décisions du gouvernement wallon.

➤ Revitalisation intégrée du cœur historique de Tournai - Quartier Cathédral

Il s'agira d'apporter une nouvelle dynamique à travers la restauration de la cathédrale et la gestion du chantier sur le long terme (hors financements européens), de même qu'à travers une nouvelle impulsion de la Ville de Tournai sur les espaces publics (voiries, bâtiments, mise en lumière,...) et dans le cadre de partenariats publics - privés (façades et commerces). La dimension touristique y sera omniprésente à travers le développement de l'attractivité de l'espace urbain, le développement commercial, la valorisation de la cathédrale (4^{ème} étape du circuit d'interprétation).

➤ Revitalisation et valorisation touristique du centre-ville de Lessines

Il s'agira de finaliser le projet de valorisation patrimoniale culturelle de l'Hôpital Notre-Dame à la Rose et d'envisager son intégration dans l'espace urbain par le traitement de liaisons stratégiques avec les espaces de vie. Achever la mise en valeur touristique de l'Hôpital Notre-Dame à la Rose, engendrer deux opérations majeures de revitalisation urbaine dans le cadre du partenariat public - privé et stimuler le développement commercial de la Grand-rue doivent rester également des objectifs pour lesquels les moyens sont à mobiliser.

➤ Tremplin pour Péruwelz

Le projet s'articule autour du traitement et de la valorisation de 3 pôles principaux - la Grand-Place, la Basilique, les portes d'entrées - et leur liaisonnement pour assurer une continuité urbaine. Une 1^{ère} phase de travaux sera réalisée dans l'hypercentre pour soigner le cœur de ville et son accès.

2. Les projets européens Interreg IV

En collaboration avec les partenaires transfrontaliers, 2 projets seront mis en œuvre sur la période 2009 - 2013, en lien avec les problématiques de la mobilité et de la randonnée.

➤ Inno Rando pour tous

Il s'agira d'appliquer les nouvelles technologies à la randonnée, tant d'un point de vue promotionnel que d'outils à destination des usagers.

L'accessibilité aux PMR et les connexions avec les réseaux de transports publics seront également intégrées dans les approches de développement de l'activité.

➤ La Voie romaine

La mise en réseau de 4 sites archéologiques (Velzeke, Aubechies, Ath et Bavay) le long d'une voie romaine contribuera à structurer une offre touristique et à positionner les 4 sites dans un système touristique.

3. Les projets d'équipement « classique »

➤ Mahymobiles et le musée de la route

Le projet vise à accueillir, sur le site Ernaelsteen, le musée de la route et sa collection d'engins de chantiers et l'articuler en synergie avec Mahymobiles, renforçant ainsi l'attractivité du lieu.

➤ Le Sentier de l'étrange

Le projet vise à requalifier le sentier et ses œuvres et l'enrichir de nouvelles œuvres artistiques.

➤ L'audio guidage du musée de la Vie rurale

Le projet vise à doter le musée d'un système dynamique d'interprétation.

➤ La signalétique identitaire

Le projet vise à rafraîchir la signalétique actuelle des entrées de territoires pour l'inscrire dans la dynamique Wallonie picarde.

4. Les réflexions à mener

➤ *Ellezelles, village gourmand*

La réflexion devrait permettre de structurer la filière « produits du terroir - gastronomie » autour d'un pôle majeur en appui avec le secteur privé et dans le cadre d'une dynamique régionale.

➤ *Lesdain, village des pépinières*

La réflexion devrait être menée en partenariat avec le secteur des pépiniéristes pour affirmer un pôle touristique-commercial sur la thématique des plantes et des fleurs.

B. Accompagner les acteurs touristiques dans leur démarche de développement

- a. L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le développement de projets, le conseil stratégique, la mise en œuvre de projets, la concession d'équipements au secteur privé, le développement commercial, la mise en place de plans qualité, la mise en marché touristique,...
- b. L'aide à la définition des concepts de développement touristique et à la mise en marché des équipements : par exemple le Château de Beloeil, la requalification de la Maison du Sucre, les équipements de loisirs, différents sites touristiques.
- c. L'aide aux opérateurs publics et associatifs afin de mobiliser les moyens dans le cadre de projets européens ou Région wallonne. Par exemple, l'Archéosite d'Aubechies, le circuit de l'Iguanodon, la sécurisation des musées de Tournai, la commune de Silly ou autres communes et Offices du Tourisme.
- d. Accompagner les opérateurs privés dans leur démarche de concept et de faisabilité de projets, de montage financier et de développement. Par exemple, le centre international de glisse, l'implantation de projets hôteliers,...

C. Favoriser la mise en réseau, animer et développer les compétences des acteurs touristiques

Cet objectif est poursuivi afin de favoriser au maximum les synergies, la compétitivité et la performance des sites et équipements touristiques et plus globalement d'une région. La mise en place de clubs par secteur d'activité, de groupes de travail par projet favoriseront la mise en réseau et les échanges professionnels autour d'un objectif et d'un projet. De même, l'élaboration d'un plan de formation, en partenariat avec les différents organismes de formation, ciblé par secteur d'activité et par qualification doit permettre de professionnaliser progressivement les acteurs du tourisme de la Wallonie picarde.

D. Renforcer, gérer et faire évoluer les filières attractions et randonnée

Deux filières à la fois majeures pour le territoire, mais aussi trop peu développées pour l'heure.

A. Les attractions

Pour les attractions, il s'agira de favoriser la mise en réseau, les actions marketing de promotion conjointe, les synergies et économies d'échelle (maintenance, boutique, billetteries,...), la commercialisation, le développement des produits et la formation. L'inscription de cette filière dans une démarche marketing plus agressive, couplée avec les TIC, devrait amener sur le territoire une dynamique significative.

B. La filière randonnée

La randonnée a représenté un axe majeur de développement en 2006 -2007. La phase 1 du schéma directeur a permis le balisage de 1.000 kilomètres de randonnées pédestres, VTT et équestres, la réalisation de 90 fiches de promotion reprises dans 4 pochettes, le développement d'un module internet spécifique et l'élaboration, la commercialisation et l'édition de forfaits randonnées.

Il s'agira, à partir de 2009, d'élaborer la phase 2 du schéma directeur à travers le développement de nouveaux itinéraires, une réflexion en terme d'aménagement, la réalisation d'outils de promotion complémentaires, l'équipement du réseau et enfin le développement de l'activité vélo. Cette filière est inscrite dans le cadre des fonds européens Interreg IV pour la période 2009 - 2013.

E. Diversifier l'offre touristique du territoire

Cet objectif passe inmanquablement par la valorisation de différentes filières qui répondent aux besoins de nouvelles catégories de clientèles. La diversité de l'offre visera à favoriser des intérêts multiples pour la région et donc d'élargir les cibles de clientèles, développer progressivement les courts séjours et renforcer l'image d'une région dynamique.

Les enjeux de développement et de valorisation de ces filières reposent sur l'identification de l'offre mais surtout sur la qualité des produits et la structuration des filières :

a. La filière loisirs

Sur base de l'identification des différentes offres de loisirs à vocation touristique, suite à l'émergence de quelques opérateurs d'importance et pour rejoindre une demande de plus en plus soutenue, une réflexion sera menée afin de structurer au mieux la filière et affirmer une région de loisirs en intégrant les aspects promotionnels mais également le développement et la commercialisation favorisant ainsi la création de nouveaux équipements de loisirs.

b. La filière gastronomie et produits du terroir

La valorisation de cette filière constituera un prochain axe important de développement du territoire. Les réflexions et la structuration de la filière seront définies fin 2008 pour être opérationnelles sur la période 2009-2013. La mise en marché des producteurs s'appuiera sur 4 axes :

- mener une démarche de conseil et de packaging de produits;
- mener une démarche de communication visant à créer une marque de territoire;
- favoriser la culture de coopération tant pour des actions de communication, d'animation ou évènementielles que pour des actions de commercialisation et de vente;
- favoriser la structuration de l'offre de visite et découverte du processus de production dans le cadre du développement du tourisme technique.

La valorisation de la filière des producteurs sera réfléchi globalement sur le territoire d'IDETA et appliquée dans un premier temps dans le Parc naturel du Pays des Collines en fonction des moyens Leader+ mobilisés.

Le lien entre gastronomie et produits du terroir sera optimisé pour faire-valoir une région de qualité autour des métiers de bouche.

c. La filière réceptions et séminaires

Au même titre que les loisirs, les lieux de réceptions et séminaires constituent une filière émergente dans le Tournaisis. Après avoir identifié et qualifié l'offre en 2006, une réflexion est menée afin de valoriser et promouvoir la filière auprès du secteur des entreprises et des organisateurs d'événements.

d. La filière événements

Un nombre important et hétéroclite d'événements de plus ou moins grande portée géographique est organisé sur le territoire de la Wallonie picarde.

Au-delà de l'attractivité ponctuelle de l'événement, le territoire profite peu du dynamisme des organisateurs. Il conviendrait donc de structurer la filière avec 2 objectifs principaux à poursuivre :

- développer une notoriété et une image forte de la Wallonie picarde;
- proposer aux organisateurs un dispositif de communication performant, intégré et complet.

Trois axes de développement doivent être poursuivis :

- Aider à structurer, hiérarchiser, fédérer et rassembler les événements sous un chapeau commun en fonction d'une stratégie thématique et de saisonnalité (ex : festival de printemps, festival de la randonnée, festival des carnivals, marathon de la bière, cinéscénie, ...).
Les choix doivent retenir des événements qui s'inscrivent dans un cadre correspondant aux valeurs et à l'image que les décideurs souhaitent donner à la région.
Cette approche suppose de définir et d'ajuster une programmation en conséquence, de doper certains événements, de les rendre plus accessibles au public, de définir les règles de soutien éventuel, ...;
- Favoriser le trinôme tourisme - culture - économie et adopter une démarche globale de partenariat vis-à-vis des entreprises déjà présentes sur le territoire et de celles amenées à s'installer en Wallonie picarde avec un souci de s'intégrer au mieux dans le contexte social de la région;
 - Définir, organiser et gérer la gamme d'outils et de services à mettre en place pour permettre à l'organisateur de bénéficier d'un système de communication efficace et en adéquation avec son budget et la portée qu'il souhaite donner à son événement : site internet dédié, newsletter, e-mailing, réseau d'affichage et de présentoirs, négociation conjointe média et plan média, agenda presse, ...

e. La filière hébergements

La filière hébergements sera amplifiée pour améliorer la compétitivité des opérateurs et développer l'offre en vue de favoriser le séjour dans la région.

F. Assurer le marketing et la promotion du territoire en appui des opérateurs

- Qualifier, enrichir et communiquer les contenus d'information (photos, cartes, illustrations, textes) auprès du secteur professionnel et institutionnel, de manière à offrir des outils de qualité aux utilisateurs potentiels et accroître ainsi la performance de leurs actions.
- Valoriser l'ensemble des filières dans une édition unique largement diffusée mais également dans quelques éditions spécialisées pour différents marchés cibles (ex : groupes, entreprises, familles, scolaires, PMR, ...).
- Accroître la lisibilité du territoire par des actions de coopération et de promotion conjointe avec les opérateurs et les organismes de promotion (OPT, FTPH et CITH) : principalement en TV, mailings et mailings ciblés ainsi qu'en salons spécialisés. Ce type d'opération évoluera vers des actions ciblées, c'est-à-dire qui reposent sur la mise en adéquation de l'offre et de la demande, d'une niche de produits et du marché cible.

- Activer la démarche de veille de communication afin de relayer une bonne information sur les différents supports de brochures, guides et sites internet.
- Favoriser le montage de produits journée et courts séjours par la mise en réseau des opérateurs de terrain ainsi que le développement d'offres commerciales.

La commercialisation des produits ainsi que le système commercial (démarchage, e-commerce, VAD,...) devront être structurés et organisés pour satisfaire aux besoins du marché, principalement des groupes, auprès des autocaristes, associations et comités d'entreprises des marchés flamands, wallons et du Nord de la France. Une attention particulière sera portée pour définir les modes de coopération à travers les clubs OPT ainsi qu'avec d'autres organismes partenaires.

- Préparer la région au E-Tourisme et au M-Tourisme.

Fort de l'expérience menée depuis 2001 à l'échelle du Hainaut de la mise en place d'un système d'information touristique, la Maison du Tourisme du Tournaisis doit poursuivre ses investigations pour reconfigurer son outil technologique en fonction des enjeux de la communication et de l'information touristique de demain, à savoir le web marketing, le E-commerce et le M-Tourisme.

Il s'agira donc de développer, à partir de la base de données, les outils d'exploitation en correspondance avec les équipements technologiques du marché qui se banalisent pour les alimenter en contenu et y adjoindre de la valeur ajoutée en terme de services : cartes interactives, bornes wifi, GPS, MP3, GSM, vitrines parlantes, code-barres d'interprétation,...

Les applications de E-commerce et toutes techniques de web marketing seront également omniprésentes dans les réflexions.

Le développement des TIC associera un maximum d'opérateurs pour atteindre des seuils critiques significatifs à travers un réseau performant à l'échelle de la Wallonie picarde mais également du Hainaut et du territoire transfrontalier.

IV. Secteur Parcs Naturels

Pour rappel, le Parc naturel du Pays des Collines regroupe les communes d'Ath, Ellezelles, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Mont-de-l'Enclus tandis que le Parc naturel des Plaines de l'Escaut regroupe les communes de Rumes, Brunehaut, Antoing, Péruwelz, Beloeil et Bernissart.

L'indépendance des organes propres aux parcs naturels (commissions de gestion) est garantie. Toutefois, un accompagnement administratif et financier plus approfondi est organisé par l'Intercommunale dans l'optique de ne pas reproduire certaines pertes passées.

A ce propos, l'assainissement des pertes passées sera réalisé en concertation avec l'Intercommunale sur base d'un timing permettant de ne pas compromettre à court terme la pérennité des structures en difficulté.

Au-delà de ces éléments, l'Intercommunale renforcera par voie statutaire l'autonomie de gestion de chacune des instances que constituent, d'une part, le sous-secteur PNPC et, de l'autre, le sous-secteur PNPE. Le secteur Parcs naturels constituant lui essentiellement une plate-forme d'échange d'expériences, de pratiques, d'approches stratégiques, ainsi qu'un lieu de consultation de comptes et bilans.

Outre les missions classiques de l'Intercommunale dans le soutien aux parcs, une focalisation sera réalisée sur des points précis pour la prochaine période 2009-2011 et consistera :

- à aider les deux parcs dans leur consolidation administrative (suivi des déclarations de créances) et financière (financement à un coût optimal, procédures comptables,...);
- à mettre en avant la valeur ajoutée des parcs en termes de services auprès de la population ou des communes et à casser leur image négative de structures déficitaires. A ce titre, des rencontres seront organisées avec les conseillers communaux des communes associées à chacun des deux sous-secteurs pour donner une information complète concernant les actions menées, leurs objectifs et les résultats. Par ailleurs, la délocalisation d'opérations sur les différentes communes sera davantage organisée de sorte à équilibrer celles-ci sur l'ensemble des territoires concernés et à toucher la population avec des actions plus proches géographiquement;
- à intégrer systématiquement les parcs dans la politique de communication de l'Intercommunale.

En termes de budget, le pari est lancé de ne consolider aucune perte pour les années à venir. Si cet objectif est atteint, les recettes accumulées au sein du secteur "Parcs" (principalement les cotisations) de l'Intercommunale permettront d'assurer les dépenses propres au secteur (participation aux frais de gestion,..) et de dégager la marge nécessaire à l'apurement des pertes passées.

Nous reportons le lecteur aux plans stratégiques respectifs des deux parcs pour la description des programmes et missions opérationnels. A titre d'information, une synthèse de ces plans stratégiques est jointe en annexe.

V. Secteur participations

A. Contexte général

Nous ne pouvons évoquer le contexte sans faire référence aux deux décrets jumeaux du 17 juillet 2008 dont l'objectif affiché par le législateur est l'amélioration du fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz au-delà de la transposition des directives européennes.

Si la volonté est de renforcer l'indépendance des gestionnaires de réseaux de distribution par rapport aux autres acteurs du marché, les pourcentages ambitieux ainsi que les délais de réalisation annoncés s'écartent de la stratégie menée jusque à présent. En effet, un pourcentage de 70 % dans un premier temps puis de 75% dans un second temps de participation minimale des communes au capital annoncent des discussions et négociations peu aisées relative au financement des parts.

La stratégie des sous-secteurs électricité et gaz visait bien un renforcement des communes au capital des GRD mais selon des pourcentages permettant d'allier pouvoir de décision et finances communales.

Par ailleurs, la libéralisation et l'ouverture des marchés de l'énergie impliqueront encore pour quelques temps des mouvements importants d'organisation ou de réorganisation des acteurs.

L'opération de fusion entre SUEZ et Gaz de France intervenue au cours de l'été 2008 en est le dernier exemple. Le nouveau groupe GDF SUEZ devient par cette opération le premier acheteur de gaz en Europe, le leader mondial du GNL, le premier opérateur de réseau de transport et de distribution de gaz en Europe et le 2^{ème} opérateur de stockage de gaz et de terminaux méthaniers en Europe.

Au travers de la scission imposée des métiers et des acteurs dans le cadre du nouveau marché libéralisé, des transferts de branches d'activités, d'actionnariat sont encore attendus dans l'objectif de se conformer aux nouvelles règles européennes, nationales ou régionales.

B. Les lignes d'avenir

Le marché se cherche encore. Des projets naissent, certains ne peuvent pas se concrétiser.

Il en a été ainsi du projet de création d'EGPW – Electrabel Green Partnership Wallonie annoncé dans le plan stratégique précédent dont l'objectif était de financer des projets d'énergie durable en Wallonie.

La constitution de la société Elsa dont l'objet est de porter le développement des projets éoliens est encore à l'étude dans un paysage très mouvant. Le mode opératoire reste en effet à finaliser eu égard aux nombreuses considérations à prendre en compte afin de se trouver une petite place dans la complexité du marché de l'énergie.

Les projets sont toutefois déjà en cours, les permis sont attendus en février-mars 2009 pour les éoliennes de Leuze et en avril-mai 2009 pour celles de Ghislenghien.

Dans le sous-secteur signaux analogiques et numériques, le boni de cession de l'activité câblodistribution par IGEHO, est maintenant à la disposition de l'intercommunale pour un montant de plus de 20 M€. La restitution de la garantie préalablement bloquée pour 5 ans permettrait de disposer dès 2009 de 6M€ complémentaires.

Le produit du placement des fonds (placement bancaire, investissement dans les projets éoliens) sera comme distribué aux communes à concurrence de +/- 500.000 € par an pour la période 2009-2011.

Par ailleurs, la cession de la participation d'ACM toujours présente au bilan d'IGEHO sera suivie au cours des prochains exercices dans l'objectif d'en retirer de nouvelles sources de trésorerie pour le sous-secteur.

Pour rappel, le financement des projets éoliens sera assuré par la mise à disposition de fonds au départ du sous-secteur signaux analogiques et numériques contre rémunération.

Enfin, le mode de fonctionnement du secteur participations, devrait dès la fin de l'année 2008, se trouver profondément modifié dans l'hypothèse d'un transfert des participations des sous-secteurs gaz et électricité au sein de l'IPFH afin de renforcer le poids des participations du Hainaut dans les sociétés dans lesquelles celles-ci sont détenues et d'en simplifier la gestion.

Nous concluons en précisant que si les décisions en matière d'énergie sont souvent visibles au travers de fusions, de mouvements de capitaux importants, leur impact est plus difficile à mesurer à long terme car elles nécessitent une technicité et une appréhension de la politique européenne voir mondiale très pointue.

L'intercommunale IDETA, au travers de son partenariat avec l'intercommunale IGRETEC, veillera toutefois pour la période projetée à défendre au mieux les intérêts des communes en vue de leur assurer des revenus récurrents à long terme.

VI. Budgets

Ideta - Secteur Développement			
	Budget 2009	Budget 2010	Budget 2011
I. PRODUITS D'EXPLOITATION	9.370.143,97	8.030.106,85	8.884.969,62
A. Chiffres d'affaires	8.009.644,00	6.668.163,00	7.535.125,00
Ventes de terrains	6.750.000,00	4.900.000,00	5.750.000,00
Etudes menées au profit des communes et autres	69.644,00	48.163,00	45.125,00
Quote part frais d'études travaux	640.000,00	1.020.000,00	940.000,00
Locations de halls relais	550.000,00	700.000,00	800.000,00
B. Variations de stocks	0,00	0,00	0,00
C. Production immobilisée	0,00	0,00	0,00
D. Autres produits d'exploitation	1.360.499,97	1.361.943,85	1.349.844,62
Cotisations	570.947,95	576.657,43	582.424,00
Subventions	424.610,02	421.344,42	404.518,62
<i>sur les frais de fonctionnement</i>	203.144,02	162.562,62	145.736,82
<i>sur le personnel</i>	221.466,00	258.781,80	258.781,80
<i>Subvention en transit (contrepartie classe 6)</i>	98.930,00	98.930,00	98.930,00
Aides à l'emploi (APE, Rosetta)	60.662,00	60.662,00	60.622,00
Refacturation personnel mis à disposition	284.280,00	284.280,00	284.280,00
Refacturations diverses (frais géomètres, cahier de charges)	20.000,00	19.000,00	18.000,00
VI. PRODUITS FINANCIERS	515.953,53	707.058,83	833.936,53
A. Produits des immobilisations financières	457,53	457,53	457,53
Dividendes	457,53	457,53	457,53
B. Produits des actifs circulants	0,00	0,00	0,00
D. Produits financiers divers	515.496,00	706.601,30	833.479,00
Amortissements des subsides	475.496,00	666.601,30	803.479,00
Autres	40.000,00	40.000,00	30.000,00
VIII. PRODUITS EXCEPTIONNELS			
A. Plus-value sur la vente de halls relais	0	0	0
B. Autres produits exceptionnels	0	0	0
TOTAL DES PRODUITS	9.886.097,50	8.737.165,68	9.718.906,15

	Budget 2009	Budget 2010	Budget 2011
II. CHARGES D'EXPLOITATION	7.759.226,24	7.010.946,32	7.663.081,33
A. Approvisionnement et marchandises	1.425.855,00	840.000,00	1.155.000,00
Achats	25.855,00	0,00	0
Variations de stocks	1.400.000,00	840.000,00	1.155.000,00
B. Services et biens divers	1.606.790,10	1.438.697,67	1.500.284,31
Loyers	108.000,00	98.500,00	99.000,00
Loyers bâtiments & charges locatives	63.000,00	53.000,00	53.000,00
Locations ponctuelles	5.000,00	5.500,00	6.000,00
Location matériel chantier	3.000,00	3.000,00	3.000,00
Location matériel bureau	4.000,00	4.000,00	4.000,00
Location véhicules (leasing)	33.000,00	33.000,00	33.000,00
Entretiens	245.000,00	225.000,00	225.000,00
Entretiens et réparations bâtiment IDETA	40.000,00	20.000,00	20.000,00
Entretiens et réparations bâtiments LME	10.000,00	10.000,00	10.000,00
Entretiens et réparations bâtiments HR	30.000,00	30.000,00	30.000,00
Entretiens et réparations espaces verts	150.000,00	150.000,00	150.000,00
Entretien et réparations matériel	5.000,00	5.000,00	5.000,00
Entretien et réparations matériel roulant	10.000,00	10.000,00	10.000,00
Fournitures faites à l'entreprise	190.775,00	137.560,00	139.345,00
Carburant véhicules	26.775,00	28.560,00	30.345,00
Fournitures de bureau	30.000,00	30.000,00	30.000,00
Livres, journaux et documentaion	10.000,00	10.000,00	10.000,00
Tirage copies et plans	15.000,00	15.000,00	15.000,00
Fournitures et matériel informatique	70.000,00	15.000,00	15.000,00
Petit matériel	1.000,00	1.000,00	1.000,00
Produits d'entretien	2.500,00	2.500,00	2.500,00
Eau	1.500,00	1.500,00	1.500,00
Electricité	20.000,00	20.000,00	20.000,00
Gaz	2.000,00	2.000,00	2.000,00
Boissons	7.000,00	7.000,00	7.000,00
Cadeaux et fleurs	5.000,00	5.000,00	5.000,00
Services extérieurs	222.000,00	212.000,00	217.000,00
Hébergement site internet	5.000,00	5.000,00	5.000,00
Maintenance informatique	3.000,00	3.000,00	3.000,00
Secrétariat social	12.000,00	17.000,00	17.000,00
Honoraires réviseur	10.000,00	10.000,00	15.000,00
Consultance externe	20.000,00	30.000,00	40.000,00
Honoraires architectes et géomètres	30.000,00	30.000,00	30000
Honoraires comité d'acquisition	5.000,00	5.000,00	5000
Honoraires juristes	100.000,00	80.000,00	70.000,00
Honoraires autres experts	10.000,00	10.000,00	10.000,00
Publication légales, avis et annonces	12.000,00	12.000,00	12.000,00
Personnel intérimaire	15.000,00	10.000,00	10.000,00
Assurances	79.375,00	122.000,00	122.000,00
Assurances incendie	11.500,00	50.000,00	50.000,00
Assurances missions et véhicules propres	7.500,00	7.500,00	7.500,00
RC générale	9.375,00	13.000,00	13.000,00
RC bureau d'études	1.000,00	1.500,00	1.500,00
Assurances tous risques chantier	50.000,00	50.000,00	50.000,00
Rétribution administrateurs / quote part	46.000,00	46.000,00	46.000,00

Indemnités forfaitaires direction	6.000,00	6.000,00	6.000,00
Cotisations organismes extérieurs	65.000,00	107.000,00	107.000,00
Frais postaux	18.000,00	18.000,00	18.000,00
Téléphonie	33.100,00	33.100,00	33.100,00
Téléphonie fixe	10.000,00	10.000,00	10.000,00
Téléphonie mobile	21.600,00	21.600,00	21.600,00
ADSL	1.500,00	1.500,00	1.500,00
Frais de déplacement remboursés au personnel	20.000,00	19.000,00	17.000,00
Déplacements à l'étranger	10.000,00	10.000,00	10.000,00
Séminaires et conférences	20.000,00	10.000,00	10.000,00
Frais de fonctionnement liés aux conventions	283.299,00	189.504,00	226.299,00
Frais de notoriété et de représentation dont quote part	75.000,00	65.000,00	65.000,00
Frais de formation continuée	70.096,44	56.681,63	65.351,25
Communication	80.096,44	66.681,63	75.351,25
Sponsoring	30.048,22	11.670,41	13.837,81
Frais gestion structure partenaires	5.000,00	5.000,00	5.000,00
C. Rémunérations et charges sociales	3.268.211,00	3.396.539,44	3.530.001,02
Rémunérations (+vacances et pécule)	2.336.111,00	2.429.555,44	2.526.737,66
Cotisations patronales	588.000,00	611.520,00	635.980,80
Assurances	235.000,00	244.400,00	254.176,00
Quote part patronale chèque repas	49.100,00	51.064,00	53.106,56
Plan bonus	80.000,00	80.000,00	80.000,00
Rémunération transférées dans un autre secteur (-)	-20.000,00	-20.000,00	-20.000,00
D. Amortissements	1.009.440,14	1.126.779,21	1.258.866,00
E. Réductions de valeurs s/ stocks et créances	60.000,00	70.000,00	80.000,00
F. Provisions pour risques et charges	250.000,00	0,00	0,00
Dotations	250.000,00	0,00	0,00
Grosses réparations halls relais	250.000,00	0,00	0,00
Reprises et utilisations	0	0	0
G. Autres charges d'exploitation	138.930,00	138.930,00	138.930,00
TVA non déductible	20.000,00	20.000,00	20.000,00
Autres charges d'exploitation	20.000,00	20.000,00	20.000,00
Subventions en transit	98.930,00	98.930,00	98.930,00
V. CHARGES FINANCIERES	1.501.223,00	1.566.502,40	1.886.741,86
A. Charges des dettes	1.501.223,00	1.566.502,40	1.886.741,86
Intérêts sur ATF	0	0	0
Intérêts sur emprunts	1.501.223,00	1.566.502,40	1.886.741,86
VII. CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00
IX. IMPOTS	0,00	0,00	0,00
Précompte mobilier			
X. PRELEVEMENT ET DOTATIONS RESERVES	0,00	0,00	0,00
Dotation réserves remboursement emprunts			
Prélèvement sur réserves disponibles			
TOTAL DES CHARGES	9.260.449,24	8.577.448,72	9.549.823,19
Résultat (Bénéfice)	625.648,26	159.716,96	169.082,96

Ideta - Secteur Tourisme

		Budget 2009	Budget 2010	Budget 2011
I. PRODUITS D'EXPLOITATION		990.661,00	970.575,00	855.277,00
A. Chiffres d'affaires		214.075,00	193.989,00	78.691,00
	Ventes de terrains			
	Etudes menées au profit des communes et autres	214.075,00	193.989,00	78.691,00
	Quote part frais d'études travaux			
	Locations de halls relais			
B. Variations de stocks		0,00	0,00	0,00
C. Production immobilisée		0,00	0,00	0,00
D. Autres produits d'exploitation		776.586,00	776.586,00	776.586,00
	Cotisations	205.000,00	205.000,00	205.000,00
	Subventions	424.500,00	424.500,00	424.500,00
	<i>sur les frais de fonctionnement</i>	73.000,00	73.000,00	73.000,00
	<i>sur le personnel</i>	308.000,00	308.000,00	308.000,00
	<i>Subvention en transit (contrepartie classe 6)</i>	43.500,00	43.500,00	43.500,00
	Aides à l'emploi (APE, Rosetta)	147.086,00	147.086,00	147.086,00
	Refacturation personnel mis à disposition			
	Refacturations diverses (frais géomètres, cahier de charges)			
VI. PRODUITS FINANCIERS		5.000,00	5.000,00	5.000,00
A. Produits des immobilisations financières		0,00	0,00	0,00
	Dividendes			
B. Produits des actifs circulants		0,00	0,00	0,00
D. Produits financiers divers		5.000,00	5.000,00	5.000,00
	Amortissements des subsides	5.000,00	5.000,00	5.000,00
	Autres	0	0	0
VIII. PRODUITS EXCEPTIONNELS				
A.	Plus-value sur la vente de halls relais	0	0	0
B.	Autres produits exceptionnels	0	0	0
TOTAL DES PRODUITS		995.661,00	975.575,00	860.277,00

	Budget 2009	Budget 2010	Budget 2011
II. CHARGES D'EXPLOITATION	852.933,00	803.610,00	803.610,00
A. Approvisionnement et marchandises	0,00	0,00	0,00
Achats			
Variations de stocks			
B. Services et biens divers	282.933,00	233.610,00	233.610,00
Loyers	7.200,00	7.200,00	7.200,00
Loyers bâtiments & charges locatives	1.200,00	1.200,00	1.200,00
Locations ponctuelles			
Location matériel chantier			
Location matériel bureau			
Location véhicules (leasing)	6.000,00	6.000,00	6.000,00
Entretiens	1.500,00	750,00	750,00
Entretiens et réparations bâtiment IDETA	1.500,00	750,00	750,00
Entretiens et réparations bâtiments LME			
Entretiens et réparations bâtiments HR			
Entretiens et réparations espaces verts			
Entretien et réparations matériel			
Entretien et réparations matériel roulant			
Fournitures faites à l'entreprise	13.250,00	13.250,00	13.250,00
Carburant véhicules			
Fournitures de bureau	2.500,00	2.500,00	2.500,00
Livres, journaux et documentaion			
Tirage copies et plans			
Fournitures et matériel informatique	5.000,00	5.000,00	5.000,00
Petit matériel			
Produits d'entretien			
Eau	250,00	250,00	250,00
Electricité	3.500,00	3.500,00	3.500,00
Gaz	1.000,00	1.000,00	1.000,00
Boissons	1.000,00	1.000,00	1.000,00
Cadeaux et fleurs			
Services extérieurs	13.000,00	13.000,00	13.000,00
Hébergement site internet	5.000,00	5.000,00	5.000,00
Maintenance informatique	5.000,00	5.000,00	5.000,00
Secrétariat social			
Honoraires réviseur			
Consultance externe			
Honoraires architectes et géomètres			
Honoraires comité d'acquisition			
Honoraires juristes			
Honoraires autres experts	3.000,00	3.000,00	3.000,00
Publication légales, avis et annonces			
Personnel intérimaire			
Assurances	0,00	0,00	0,00
Assurances incendie			
Assurances missions et véhicules propres			
RC générale			
RC bureau d'études			
Assurances tous risques chantier			
Rétribution administrateurs / quote part	7.000,00	7.000,00	7.000,00

	Indemnités forfaitaires direction	2.160,00	2.160,00	2.160,00
	Cotisations organismes extérieurs	0,00	0,00	0,00
	Frais postaux (quote-part)	2.000,00	2.000,00	2.000,00
	Téléphonie	11.000,00	11.000,00	11.000,00
	Téléphonie fixe	6.000,00	6.000,00	6.000,00
	Téléphonie mobile	4.000,00	4.000,00	4.000,00
	ADSL	1.000,00	1.000,00	1.000,00
	Frais de déplacement remboursés au personnel	2.000,00	2.000,00	2.000,00
	Déplacements à l'étranger	1.500,00	1.500,00	1.500,00
	Séminaires et conférences	5.000,00	5.000,00	5.000,00
	Frais de fonctionnement liés aux conventions	58.573,00	15.000,00	15.000,00
	Frais de notoriété et de représentation	15.000,00	15.000,00	15.000,00
	Frais de formation continue	10.000,00	10.000,00	10.000,00
	Communication	108.750,00	108.750,00	108.750,00
	Sponsoring	10.000,00	5.000,00	5.000,00
	Frais gestion structure partenaires	15.000,00	15.000,00	15.000,00
	C. Rémunérations et charges sociales	550.000,00	550.000,00	550.000,00
	Rémunérations (+vacances et pécule)	419.000,00	419.000,00	419.000,00
	Cotisations patronales	69.000,00	69.000,00	69.000,00
	Assurances	32.000,00	32.000,00	32.000,00
	Quote part patronale chèque repas	10.000,00	10.000,00	10.000,00
	Plan bonus	20.000,00	20.000,00	20.000,00
	Rémunération transférées dans un autre secteur (-)			
	D. Amortissements	20.000,00	20.000,00	20.000,00
	E. Réductions de valeurs s/ stocks et créances	0,00	0,00	0,00
	F. Provisions pour risques et charges	0,00	0,00	0,00
	Dotations	0,00	0,00	0,00
	Grosses réparations halls relais	0,00	0,00	0,00
	Reprises et utilisations	0	0	0
	G. Autres charges d'exploitation	0,00	0,00	0,00
	TVA non déductible			
	Autres charges d'exploitation			
	Subventions en transit			
	V. CHARGES FINANCIERES	25.000,00	25.000,00	25.000,00
	A. Charges des dettes	25.000,00	25.000,00	25.000,00
	Intérêts sur ATF	0	0	0
	Intérêts sur emprunts	25.000,00	25.000,00	25.000,00
	VII. CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00
	IX. IMPOTS	0,00	0,00	0,00
	Précompte mobilier			
	X. PRELEVEMENT ET DOTATIONS RESERVES	0,00	0,00	0,00
	Dotation réserves remboursement emprunts			
	Prélèvement sur réserves disponibles			
	TOTAL DES CHARGES	877.933,00	828.610,00	828.610,00
	Résultat (Bénéfice)	117.728,00	146.965,00	31.667,00

Ideta - Secteur Parcs			
	Budget 2009	Budget 2010	Budget 2011
I. PRODUITS D'EXPLOITATION	176.000,00	176.000,00	176.000,00
A. Chiffres d'affaires	0,00	0,00	0,00
Ventes de terrains			
Etudes menées au profit des communes et autres			
Quote part frais d'études travaux			
Locations de halls relais			
B. Variations de stocks	0,00	0,00	0,00
C. Production immobilisée	0,00	0,00	0,00
D. Autres produits d'exploitation	176.000,00	176.000,00	176.000,00
Cotisations	176.000,00	176.000,00	176.000,00
Subventions	0,00	0,00	0,00
<i>sur les frais de fonctionnement</i>			
<i>sur le personnel</i>			
<i>Subvention en transit (contrepartie classe 6)</i>			
Aides à l'emploi (APE, Rosetta)			
Refacturation personnel mis à disposition			
Refacturations diverses (frais géomètres, cahier de charges)			
VI. PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00
A. Produits des immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Dividendes			
B. Produits des actifs circulants	0,00	0,00	0,00
D. Produits financiers divers	0,00	0,00	0,00
Amortissements des subsides			
Autres	0	0	0
VIII. PRODUITS EXCEPTIONNELS			
A. Plus-value sur la vente de halls relais	0	0	0
B. Autres produits exceptionnels	0	0	0
TOTAL DES PRODUITS	176.000,00	176.000,00	176.000,00

	Budget 2009	Budget 2010	Budget 2011
II. CHARGES D'EXPLOITATION	75.000,00	150.000,00	150.000,00
A. Approvisionnement et marchandises	0,00	0,00	0,00
Achats			
Variations de stocks			
B. Services et biens divers	75.000,00	150.000,00	150.000,00
Loyers	0,00	0,00	0,00
Loyers bâtiments & charges locatives			
Locations ponctuelles			
Location matériel chantier			
Location matériel bureau			
Location véhicules (leasing)			
Entretiens	0,00	0,00	0,00
Entretiens et réparations bâtiment IDETA			
Entretiens et réparations bâtiments LME			
Entretiens et réparations bâtiments HR			
Entretiens et réparations espaces verts			
Entretien et réparations matériel			
Entretien et réparations matériel roulant			
Fournitures faites à l'entreprise	0,00	0,00	0,00
Carburant véhicules			
Fournitures de bureau			
Livres, journaux et documentaion			
Tirage copies et plans			
Fournitures et matériel informatique			
Petit matériel			
Produits d'entretien			
Eau			
Electricité			
Gaz			
Boissons			
Cadeaux et fleurs			
Services extérieurs	0,00	0,00	0,00
Hébergement site internet			
Maintenance informatique			
Secrétariat social			
Honoraires réviseur			
Consultance externe			
Honoraires architectes et géomètres			
Honoraires comité d'acquisition			
Honoraires juristes			
Honoraires autres experts			
Publication légales, avis et annonces			
Personnel intérimaire			
Assurances	0,00	0,00	0,00
Assurances incendie			
Assurances missions et véhicules propres			
RC générale			
RC bureau d'études			
Assurances tous risques chantier			
Rétribution administrateurs / quote part			

Indemnités forfaitaires direction			
Cotisations organismes extérieurs			
Frais postaux			
Téléphonie	0,00	0,00	0,00
Téléphonie fixe			
Téléphonie mobile			
ADSL			
Frais de déplacement remboursés au personnel			
Déplacements à l'étranger			
Séminaires et conférences			
Frais de fonctionnement liés aux conventions	75.000,00	150.000,00	150.000,00
Frais de notoriété et de représentation			
Frais de formation continuée			
Communication			
Sponsoring			
Frais gestion structure partenaires			
C. Rémunérations et charges sociales	0,00	0,00	0,00
Rémunérations (+vacances et pécule)			
Cotisations patronales			
Assurances			
Quote part patronale chèque repas			
Plan bonus			
Rémunération transférées dans un autre secteur (-)			
D. Amortissements	0,00	0,00	0,00
E. Réductions de valeurs s/ stocks et créances	0,00	0,00	0,00
F. Provisions pour risques et charges	0,00	0,00	0,00
Dotations	0,00	0,00	0,00
Grosses réparations halls relais	0,00	0,00	0,00
Reprises et utilisations	0	0	0
G. Autres charges d'exploitation	0,00	0,00	0,00
TVA non déductible			
Autres charges d'exploitation			
Subventions en transit			
V. CHARGES FINANCIERES	10.000,00	8.000,00	6.000,00
A. Charges des dettes	10.000,00	8.000,00	6.000,00
Intérêts sur ATF	0	0	0
Intérêts sur emprunts	10.000,00	8.000,00	6.000,00
VII. CHARGES EXCEPTIONNELLES	70.000,00	0,00	0,00
	70.000,00		
IX. IMPOTS	0,00	0,00	0,00
Précompte mobilier			
X. PRELEVEMENT ET DOTATIONS RESERVES	0,00	0,00	0,00
Dotation réserves remboursement emprunts			
Prélèvement sur réserves disponibles			
TOTAL DES CHARGES	155.000,00	158.000,00	156.000,00
Résultat (Bénéfice)	21.000,00	18.000,00	20.000,00

Ideta - Secteur Participations

IDETA	Budget 2009	Budget 2010	Budget 2011
I. PRODUITS D'EXPLOITATION	0,00	0,00	0,00
A. Chiffres d'affaires	0,00	0,00	0,00
Ventes de terrains			
Etudes menées au profit des communes et autres			
Quote part frais d'études travaux			
Locations de halls relais			
B. Variations de stocks	0,00	0,00	0,00
C. Production immobilisée	0,00	0,00	0,00
D. Autres produits d'exploitation	0,00	0,00	0,00
Cotisations	0,00	0,00	0,00
Subventions	0,00	0,00	0,00
<i>sur les frais de fonctionnement</i>			
<i>sur le personnel</i>			
<i>Subvention en transit (contrepartie classe 6)</i>			
Aides à l'emploi (APE, Rosetta)			
Refacturation personnel mis à disposition			
Refacturations diverses (frais géomètres, cahier de charges)			
VI. PRODUITS FINANCIERS	8.453.851,00	9.153.021,00	7.737.689,00
A. Produits des immobilisations financières	7.107.649,00	7.434.433,00	7.737.689,00
Dividendes	7.107.649,00	7.434.433,00	7.737.689,00
B. Produits des actifs circulants	1.346.202,00	1.718.588,00	0,00
D. Produits financiers divers	0,00	0,00	0,00
Amortissements des subsides			
Autres	0	0	0
VIII. PRODUITS EXCEPTIONNELS			
A. Plus-value sur la vente de halls relais	0	0	0
B. Autres produits exceptionnels	0	0	0
TOTAL DES PRODUITS	8.453.851,00	9.153.021,00	7.737.689,00

	Budget 2009	Budget 2010	Budget 2011
II. CHARGES D'EXPLOITATION	102.385,00	88.855,00	90.000,00
A. Approvisionnement et marchandises	0,00	0,00	0,00
Achats			
Variations de stocks			
B. Services et biens divers	61	82.385,00	68.855,00
Loyers	0,00	0,00	0,00
Loyers bâtiments & charges locatives	610		
Locations ponctuelles	610		
Location matériel chantier	610		
Location matériel bureau	610		
Location véhicules (leasing)	610		
Entretiens	610	0,00	0,00
Entretiens et réparations bâtiment IDETA	610		
Entretiens et réparations bâtiments LME	610		
Entretiens et réparations bâtiments HR	610		
Entretiens et réparations espaces verts	610		

Entretien et réparations matériel	610			
Entretien et réparations matériel roulant	610			
Fournitures faites à l'entreprise		0,00	0,00	0,00
Carburant véhicules	610			
Fournitures de bureau	611			
Livres, journaux et documentaion	611			
Tirage copies et plans	611			
Fournitures et matériel informatique	611			
Petit matériel	611			
Produits d'entretien	611			
Eau	611			
Electricité	611			
Gaz	611			
Boissons	611			
Cadeaux et fleurs				
Services extérieurs		82.385,00	68.855,00	70.000,00
Hébergement site internet	610			
Maintenance informatique	611			
Secrétariat social	612			
Honoraires réviseur	615			
Consultance externe	615			
Honoraires architectes et géomètres	615			
Honoraires comité d'acquisition	615			
Honoraires juristes	615	82.385,00	68.855,00	70.000,00
Honoraires autres experts	615			
Publication légales, avis et annonces	619			
Personnel intérimaire	617			
Assurances		0,00	0,00	0,00
Assurances incendie	613			
Assurances missions et véhicules propres	613			
RC générale	613			
RC bureau d'études	613			
Assurances tous risques chantier	613			
Rétribution administrateurs / quote part	614	0,00		
Indemnités forfaitaires direction	616			
Cotisations organismes extérieurs				
Frais postaux	615			
Téléphonie	616	0,00	0,00	0,00
Téléphonie fixe				
Téléphonie mobile				
ADSL				
Frais de déplacement remboursés au personnel				
Déplacements à l'étranger				
Séminaires et conférences				
Frais de fonctionnement liés aux conventions				
Frais de notoriété et de représentation				
Frais de formation continuée				
Communication				
Sponsoring				
Frais gestion structure partenaires				
C. Rémunérations et charges sociales		20.000,00	20.000,00	20.000,00

	Rémunérations (+vacances et pécule)			
	Cotisations patronales			
	Assurances			
	Quote part patronale chèque repas			
	Plan bonus			
	Rémunérations transférées	20.000,00	20.000,00	20.000,00
	D. Amortissements	0,00	0,00	0,00
	E. Réductions de valeurs s/ stocks et créances	0,00	0,00	0,00
	F. Provisions pour risques et charges	0,00	0,00	0,00
	Dotations	0,00	0,00	0,00
	Grosses réparations halls relais	0,00	0,00	0,00
	Reprises et utilisations	0	0	0
	G. Autres charges d'exploitation	0,00	0,00	0,00
	TVA non déductible			
	Autres charges d'exploitation			
	Subventions en transit			
V. CHARGES FINANCIERES		2.380.142,00	2.610.722,00	3.468.550,00
	A. Charges des dettes	2.380.142,00	2.610.722,00	3.468.550,00
	Intérêts sur ATF	0	0	0
	Intérêts sur emprunts	2.380.142,00	2.610.722,00	3.468.550,00
VII. CHARGES EXCEPTIONNELLES		0,00	0,00	0,00
IX. IMPOTS		520,00	530,00	540,00
	Précompte mobilier	520,00	530	540
X. PRELEVEMENT ET DOTATIONS RESERVES		0,00	0,00	0,00
	Dotation réserves remboursement emprunts			
	Prélèvement sur réserves disponibles			
	TOTAL DES CHARGES	2.483.047,00	2.700.107,00	3.559.090,00
	Résultat (Bénéfice)	5.970.804,00	6.452.914,00	4.178.599,00

Ideta - Secteur Crematorium

	Budget 2009	Budget 2010	Budget 2011
I. PRODUITS D'EXPLOITATION	120.000,00	0,00	0,00
A. Chiffres d'affaires	0,00	0,00	0,00
Ventes de terrains			
Etudes menées au profit des communes et autres			
Quote part frais d'études travaux			
Locations de halls relais			
B. Variations de stocks	0,00	0,00	0,00
C. Production immobilisée	0,00	0,00	0,00
D. Autres produits d'exploitation	120.000,00	0,00	0,00
Cotisations	0,00	0,00	0,00
Subventions	0,00	0,00	0,00
<i>sur les frais de fonctionnement</i>			
<i>sur le personnel</i>			
<i>Subvention en transit (contrepartie classe 6)</i>			
Aides à l'emploi (APE, Rosetta)			
Refacturation personnel mis à disposition			
Refacturations diverses (frais géomètres, cahier de charges)			
VI. PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00
A. Produits des immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Dividendes			
B. Produits des actifs circulants	0,00	0,00	0,00
D. Produits financiers divers	0,00	0,00	0,00
Amortissements des subsides			
Autres	0	0	0
VIII. PRODUITS EXCEPTIONNELS			
A. Plus-value sur la vente de halls relais	0	0	0
B. Autres produits exceptionnels	0	0	0
TOTAL DES PRODUITS	120.000,00	0,00	0,00

	Budget 2009	Budget 2010	Budget 2011
II. CHARGES D'EXPLOITATION	0,00	0,00	0,00
A. Approvisionnement et marchandises	0,00	0,00	0,00
Achats études	0,00		
Variations de stocks			
B. Services et biens divers	0,00	0,00	0,00
Loyers	0,00	0,00	0,00
Loyers bâtiments & charges locatives			
Locations ponctuelles			
Location matériel chantier			
Location matériel bureau			
Location véhicules (leasing)			
Entretiens	0,00	0,00	0,00
Entretiens et réparations bâtiment IDETA			
Entretiens et réparations bâtiments LME			
Entretiens et réparations bâtiments HR			
Entretiens et réparations espaces verts			
Entretien et réparations matériel			
Entretien et réparations matériel roulant			
Fournitures faites à l'entreprise	0,00	0,00	0,00
Carburant véhicules			
Fournitures de bureau			
Livres, journaux et documentaion			
Tirage copies et plans			
Fournitures et matériel informatique			
Petit matériel			
Produits d'entretien			
Eau			
Electricité			
Gaz			
Boissons			
Cadeaux et fleurs			
Services extérieurs	0,00	0,00	0,00
Hébergement site internet			
Maintenance informatique			
Secrétariat social			
Honoraires réviseur			
Consultance externe			
Honoraires architectes et géomètres			
Honoraires comité d'acquisition			
Honoraires juristes			
Honoraires autres experts			
Publication légales, avis et annonces			
Personnel intérimaire			
Assurances	0,00	0,00	0,00
Assurances incendie			
Assurances missions et véhicules propres			
RC générale			
RC bureau d'études			
Assurances tous risques chantier			
Rétribution administrateurs / quote part			

	Indemnités forfaitaires direction			
	Cotisations organismes extérieurs			
	Frais postaux			
	Téléphonie	0,00	0,00	0,00
	Téléphonie fixe			
	Téléphonie mobile			
	ADSL			
	Frais de déplacement remboursés au personnel			
	Déplacements à l'étranger			
	Séminaires et conférences			
	Frais de fonctionnement liés aux conventions			
	Frais de notoriété et de représentation			
	Frais de formation continuée			
	Communication			
	Sponsoring			
	Frais gestion structure partenaires			
	C. Rémunérations et charges sociales	0,00	0,00	0,00
	Rémunérations (+vacances et pécule)			
	Cotisations patronales			
	Assurances			
	Quote part patronale chèque repas			
	Plan bonus			
	Rémunération transférées dans un autre secteur (-)			
	D. Amortissements	0,00	0,00	0,00
	E. Réductions de valeurs s/ stocks et créances	0,00	0,00	0,00
	F. Provisions pour risques et charges	0,00	0,00	0,00
	Dotations	0,00	0,00	0,00
	Grosses réparations halls relais	0,00	0,00	0,00
	Reprises et utilisations	0	0	0
	G. Autres charges d'exploitation	0,00	0,00	0,00
	TVA non déductible			
	Autres charges d'exploitation			
	Subventions en transit			
	V. CHARGES FINANCIERES	120.000,00	0,00	0,00
	A. Charges des dettes	120.000,00	0,00	0,00
	Intérêts sur ATF	0	0	0
	Intérêts sur emprunts	120.000,00	0,00	0,00
	VII. CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00
	IX. IMPOTS	0,00	0,00	0,00
	Précompte mobilier			
	X. PRELEVEMENT ET DOTATIONS RESERVES	0,00	0,00	0,00
	Dotation réserves remboursement emprunts			
	Prélèvement sur réserves disponibles			
	TOTAL DES CHARGES	120.000,00	0,00	0,00
	Résultat (Bénéfice)	0,00	0,00	0,00

Ideta – BUDGET CONSOLIDE

		Budget 2009	Budget 2010	Budget 2011
I. PRODUITS D'EXPLOITATION		10.656.804,97	9.176.681,85	9.916.246,62
A. Chiffres d'affaires		8.223.719,00	6.862.152,00	7.613.816,00
	Ventes de terrains	6.750.000,00	4.900.000,00	5.750.000,00
	Etudes menées au profit des communes et autres	283.719,00	242.152,00	123.816,00
	Quote part frais d'études travaux	640.000,00	1.020.000,00	940.000,00
	Locations de halls relais	550.000,00	700.000,00	800.000,00
B. Variations de stocks		0,00	0,00	0,00
C. Production immobilisée		0,00	0,00	0,00
D. Autres produits d'exploitation		2.433.085,97	2.314.529,85	2.302.430,62
	Cotisations	951.947,95	957.657,43	963.424,00
	Subventions	849.110,02	845.844,42	829.018,62
	<i>sur les frais de fonctionnement</i>	276.144,02	235.562,62	218.736,82
	<i>sur le personnel</i>	529.466,00	566.781,80	566.781,80
	<i>Subvention en transit (contrepartie classe 6)</i>	142.430,00	142.430,00	142.430,00
	Aides à l'emploi (APE, Rosetta)	207.748,00	207.748,00	207.708,00
	Refacturation personnel mis à disposition	284.280,00	284.280,00	284.280,00
	Refacturations diverses (frais géomètres, cahier de charges)	20.000,00	19.000,00	18.000,00
VI. PRODUITS FINANCIERS		8.974.804,53	9.865.079,83	8.576.625,53
A. Produits des immobilisations financières		7.108.106,53	7.434.890,53	7.738.146,53
	Dividendes	7.108.106,53	7.434.890,53	7.738.146,53
B. Produits des actifs circulants		1.346.202,00	1.718.588,00	0,00
D. Produits financiers divers		520.496,00	711.601,30	838.479,00
	Amortissements des subsides	480.496,00	671.601,30	808.479,00
	Autres	40.000,00	40.000,00	30.000,00
VIII. PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,00	0,00	0,00
A.	Plus-value sur la vente de halls relais	0,00	0,00	0,00
B.	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS		19.631.609,50	19.041.761,68	18.492.872,15

	Budget 2009	Budget 2010	Budget 2011
II. CHARGES D'EXPLOITATION	8.789.544,24	8.053.411,32	8.706.691,33
A. Approvisionnement et marchandises	1.425.855,00	840.000,00	1.155.000,00
Achats	25.855,00	0,00	0,00
Variations de stocks	1.400.000,00	840.000,00	1.155.000,00
B. Services et biens divers	2.047.108,10	1.891.162,67	1.953.894,31
Loyers	115.200,00	105.700,00	106.200,00
Loyers bâtiments & charges locatives	64.200,00	54.200,00	54.200,00
Locations ponctuelles	5.000,00	5.500,00	6.000,00
Location matériel chantier	3.000,00	3.000,00	3.000,00
Location matériel bureau	4.000,00	4.000,00	4.000,00
Location véhicules (leasing)	39.000,00	39.000,00	39.000,00
Entretiens	246.500,00	225.750,00	225.750,00
Entretiens et réparations bâtiment IDETA	41.500,00	20.750,00	20.750,00
Entretiens et réparations bâtiments LME	10.000,00	10.000,00	10.000,00
Entretiens et réparations bâtiments HR	30.000,00	30.000,00	30.000,00
Entretiens et réparations espaces verts	150.000,00	150.000,00	150.000,00
Entretien et réparations matériel	5.000,00	5.000,00	5.000,00
Entretien et réparations matériel roulant	10.000,00	10.000,00	10.000,00
Fournitures faites à l'entreprise	204.025,00	150.810,00	152.595,00
Carburant véhicules	26.775,00	28.560,00	30.345,00
Fournitures de bureau	32.500,00	32.500,00	32.500,00
Livres, journaux et documentaion	10.000,00	10.000,00	10.000,00
Tirage copies et plans	15.000,00	15.000,00	15.000,00
Fournitures et matériel informatique	75.000,00	20.000,00	20.000,00
Petit matériel	1.000,00	1.000,00	1.000,00
Produits d'entretien	2.500,00	2.500,00	2.500,00
Eau	1.750,00	1.750,00	1.750,00
Electricité	23.500,00	23.500,00	23.500,00
Gaz	3.000,00	3.000,00	3.000,00
Boissons	8.000,00	8.000,00	8.000,00
Cadeaux et fleurs	5.000,00	5.000,00	5.000,00
Services extérieurs	317.385,00	293.855,00	300.000,00
Hébergement site internet	10.000,00	10.000,00	10.000,00
Maintenance informatique	8.000,00	8.000,00	8.000,00
Secrétariat social	12.000,00	17.000,00	17.000,00
Honoraires réviseur	10.000,00	10.000,00	15.000,00
Consultance externe	20.000,00	30.000,00	40.000,00
Honoraires architectes et géomètres	30.000,00	30.000,00	30.000,00
Honoraires comité d'acquisition	5.000,00	5.000,00	5.000,00
Honoraires juristes	182.385,00	148.855,00	140.000,00
Honoraires autres experts	13.000,00	13.000,00	13.000,00
Publication légales, avis et annonces	12.000,00	12.000,00	12.000,00
Personnel intérimaire	15.000,00	10.000,00	10.000,00
Assurances	79.375,00	122.000,00	122.000,00
Assurances incendie	11.500,00	50.000,00	50.000,00
Assurances missions et véhicules propres	7.500,00	7.500,00	7.500,00
RC générale	9.375,00	13.000,00	13.000,00
RC bureau d'études	1.000,00	1.500,00	1.500,00
Assurances tous risques chantier	50.000,00	50.000,00	50.000,00
Rétribution administrateurs / quote part	53.000,00	53.000,00	53.000,00

	Indemnités forfaitaires direction	8.160,00	8.160,00	8.160,00
	Cotisations organismes extérieurs	65.000,00	107.000,00	107.000,00
	Frais postaux	20.000,00	20.000,00	20.000,00
	Téléphonie	44.100,00	44.100,00	44.100,00
	Téléphonie fixe	16.000,00	16.000,00	16.000,00
	Téléphonie mobile	25.600,00	25.600,00	25.600,00
	ADSL	2.500,00	2.500,00	2.500,00
	Frais de déplacement remboursés au personnel	22.000,00	21.000,00	19.000,00
	Déplacements à l'étranger	11.500,00	11.500,00	11.500,00
	Séminaires et conférences	25.000,00	15.000,00	15.000,00
	Frais de fonctionnement liés aux conventions	416.872,00	354.504,00	391.299,00
	Frais de notoriété et de représentation	90.000,00	80.000,00	80.000,00
	Frais de formation continuée	80.096,44	66.681,63	75.351,25
	Communication	188.846,44	175.431,63	184.101,25
	Sponsoring	40.048,22	16.670,41	18.837,81
	Frais gestion structure partenaires	20.000,00	20.000,00	20.000,00
	C. Rémunérations et charges sociales	3.838.211,00	3.966.539,44	4.100.001,02
	Rémunérations (+vacances et pécule)	2.755.111,00	2.848.555,44	2.945.737,66
	Cotisations patronales	657.000,00	680.520,00	704.980,80
	Assurances	267.000,00	276.400,00	286.176,00
	Quote part patronale chèque repas	59.100,00	61.064,00	63.106,56
	Plan bonus	100.000,00	100.000,00	100.000,00
	D. Amortissements	1.029.440,14	1.146.779,21	1.278.866,00
	E. Réductions de valeurs s/ stocks et créances	60.000,00	70.000,00	80.000,00
	F. Provisions pour risques et charges	250.000,00	0,00	0,00
	Dotations	250.000,00	0,00	0,00
	Grosses réparations halls relais	250.000,00	0,00	0,00
	Reprises et utilisations	0,00	0,00	0,00
	G. Autres charges d'exploitation	138.930,00	138.930,00	138.930,00
	TVA non déductible	20.000,00	20.000,00	20.000,00
	Autres charges d'exploitation	20.000,00	20.000,00	20.000,00
	Subventions en transit	98.930,00	98.930,00	98.930,00
	V. CHARGES FINANCIERES	4.036.365,00	4.210.224,40	5.386.291,86
	A. Charges des dettes	4.036.365,00	4.210.224,40	5.386.291,86
	Intérêts sur ATF	0,00	0,00	0,00
	Intérêts sur emprunts	4.036.365,00	4.210.224,40	5.386.291,86
	VII. CHARGES EXCEPTIONNELLES	70.000,00	0,00	0,00
		70.000,00	0,00	0,00
	IX. IMPOTS	520,00	530,00	540,00
	Précompte mobilier	520,00	530,00	540,00
	X. PRELEVEMENT ET DOTATIONS RESERVES	0,00	0,00	0,00
	Dotation réserves remboursement emprunts	0,00	0,00	0,00
	Prélèvement sur réserves disponibles	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES CHARGES	12.896.429,24	12.264.165,72	14.093.523,19
	Résultat (Bénéfice)	6.735.180,26	6.777.595,96	4.399.348,96

VII. Mentions légales

DROIT DE CONSULTATION ET DE VISITE DES CONSEILLERS COMMUNAUX.

Plan stratégique 2009-2011 - Modalités des droits de consultation et de visite des conseillers communaux des communes associées

(Décret du 27 mai 2004 modifiant le décret du 5 décembre 1996 relatif aux Intercommunales wallonnes en vue d'organiser le droit de consultation et de visite des conseillers communaux des communes associées).

Conformément à l'article 16, §1er, du décret du 5 décembre 1996 relatif aux Intercommunales wallonnes complété par le Décret du 27 mai 2004 :

«Les conseillers communaux des communes associées peuvent consulter les budgets, comptes et délibérations des organes de gestion des Intercommunales.

Les conseillers communaux des communes associées peuvent visiter les bâtiments et services de l'Intercommunale.

Sont exclus du bénéfice des droits de consultation et de visite visés aux alinéas précédents les conseillers communaux élus sur des listes de partis qui ne respectent pas les principes démocratiques énoncés, notamment, par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, par les protocoles additionnels à cette convention en vigueur en Belgique, par la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie et par la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national socialiste pendant la seconde guerre mondiale ou toute autre forme de génocide.

Les modalités des droits de consultation et de visite visés aux alinéas précédents sont définies dans le Plan stratégique visé au paragraphe 3. La définition de ces modalités n'est pas suspensive de l'exercice des droits de consultation et de visite des conseillers communaux».

Consultation de documents.

Conformément au Décret du 7 mars 2001 relatif à la publicité de l'administration dans les Intercommunales wallonnes :

Art. 4. Le droit de consulter un document administratif d'une Intercommunale et de recevoir une copie du document consiste en ce que chacun, selon les conditions prévues par le présent Décret, peut prendre connaissance sur place de tout document administratif, obtenir des explications sur le sujet et en recevoir communication sous forme de copie.

Pour les documents à caractère personnel, le demandeur doit justifier d'un intérêt.

Art. 5. La consultation d'un document administratif, les explications y relatives ou sa communication sous forme de copie ont lieu sur demande. La demande indique clairement la matière concernée et, si possible, les documents administratifs concernés et est adressée par écrit au Conseil d'administration de l'Intercommunale même si celle-ci a déposé le document aux archives.

Lorsque la demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie est adressée à une Intercommunale qui n'est pas en possession du document administratif, celle-ci en informe sans délai le demandeur et lui communique la dénomination et l'adresse de l'autorité administrative qui, selon les informations dont elle dispose, est détentrice du document.

L'Intercommunale consigne les demandes écrites dans un registre, classées par date de réception.

Art. 6. Sans préjudice des autres exceptions établies par la loi ou le Décret pour des motifs relevant de l'exercice des compétences de l'autorité fédérale, de la Communauté ou de la Région, l'Intercommunale peut rejeter une demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie d'un document administratif dans la mesure où la demande :

- 1° concerne un document administratif dont la divulgation peut être source de méprise, le document étant inachevé ou incomplet;*
- 2° est formulée de façon manifestement trop vague;*
- 3° concerne un avis ou une opinion communiquée librement et à titre confidentiel;*
- 4° est manifestement abusive ou répétée;*
- 5° peut manifestement porter atteinte à la sécurité de la population.*

Le Conseil d'administration de l'Intercommunale peut rejeter une demande de publicité s'il constate que l'intérêt de la publicité ne l'emporte pas sur la protection de l'intérêt financier ou commercial de l'Intercommunale.

L'Intercommunale rejette une demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie d'un document administratif si la publication du document porte atteinte :

- 1° à la vie privée, sauf si la personne concernée a préalablement donné son accord par écrit à la consultation ou à la communication sous forme de copie;*
- 2° à une obligation de secret instaurée par la loi ou le décret;*
- 3° au caractère par nature confidentiel des informations d'entreprises ou de fabrication communiquées à l'Intercommunale.*

Lorsque, en application des alinéas précédents, un document administratif ne doit ou ne peut être soustrait que partiellement à la publicité, la consultation, l'explication ou la communication sous forme de copie est limitée à la partie restante.

L'Intercommunale qui ne peut réserver de suite immédiate à une demande de publicité ou qui la rejette communique, dans un délai de trente jours de la réception de la demande, les motifs d'ajournement ou du rejet. En cas d'ajournement, le délai ne pourra jamais être prolongé de plus de quinze jours.

Art. 7. Lorsqu'une personne démontre qu'un document administratif d'une Intercommunale comporte des informations inexacts ou incomplètes la concernant, elle est tenue d'apporter les corrections requises sans frais pour l'intéressé. La rectification s'opère à la demande écrite de l'intéressé, sans préjudice de l'application d'une procédure prescrite par ou en vertu de la loi ou du Décret.

L'Intercommunale qui ne peut pas réserver de suite immédiate à une demande de rectification ou qui la rejette communique, dans un délai de soixante jours de la réception de la demande, les motifs de l'ajournement ou du rejet. En cas d'ajournement, le délai ne pourra jamais être prolongé de plus de trente jours.

Lorsque la demande est adressée à une Intercommunale qui n'est pas compétente pour apporter les corrections, celle-ci en informe sans délai le demandeur et lui communique la dénomination et l'adresse de l'autorité qui, selon ses informations, est compétente pour la faire.

Art. 8. §1er. Lorsque le demandeur rencontre des difficultés pour obtenir la consultation ou la correction d'un document administratif en vertu du présent Décret, il peut adresser à l'Intercommunale concernée une demande de reconsidération. Au même moment, il demande à la Commission d'accès aux documents administratifs visée à l'article 8 du décret du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'administration en Région wallonne d'émettre un avis.

La Commission communique son avis au demandeur et à l'Intercommunale concernée dans les trente jours de la réception de la demande. En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, l'avis est négligé.

L'Intercommunale communique sa décision d'approbation ou de refus de la demande de reconsidération au demandeur et à la Commission dans un délai de quinze jours de la réception de l'avis ou de l'écoulement du délai dans lequel l'avis devait être communiqué. En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, l'Intercommunale est réputée avoir rejeté la demande.

Le demandeur peut introduire un recours contre cette décision conformément aux lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées par arrêté royal du 12 janvier 1973. Le recours devant le Conseil d'Etat est accompagné, le cas échéant, de l'avis de la Commission.

§2. La Commission peut également être consultée par l'Intercommunale concernée.

§3. La Commission peut, d'initiative, émettre des avis sur l'application générale du Décret relatif à la publicité de l'administration dans les Intercommunales wallonnes. Elle peut soumettre au Conseil régional wallon et au Gouvernement wallon des propositions relatives à son application et à sa révision éventuelle.

Art. 9. Lorsque la demande de publicité porte sur un document administratif incluant une œuvre protégée par le droit d'auteur, l'autorisation de l'auteur ou de la personne à laquelle les droits de celui-ci ont été transmis n'est pas requise pour autoriser la consultation sur place du document ou pour fournir des explications à son propos.

Une communication sous forme de copie d'une œuvre protégée par le droit d'auteur n'est permise que moyennant l'autorisation préalable de l'auteur ou de la personne à laquelle les droits de celui-ci ont été transmis.

Dans tous les cas, l'Intercommunale spécifie que l'œuvre est protégée par le droit d'auteur.

Art. 10. Les documents administratifs obtenus en application du présent Décret ne peuvent être diffusés ni utilisés à des fins commerciales.

Toute personne qui a obtenu, en application du présent Décret, un document et qui le diffuse ou le laisse diffuser ou l'utilise ou le laisse utiliser à des fins commerciales est punie d'un emprisonnement de huit jours à un an et d'une amende de 26 à 100 francs ou d'une de ces peines seulement.

Art. 11. Les dispositions du présent Décret sont également applicables aux documents administratifs qui sont archivés par une Intercommunale.

Les Conseils d'administration et les membres du personnel de l'Intercommunale sont tenus d'apporter leur collaboration à l'application du présent Décret.

Art. 12. La délivrance d'une copie d'un document administratif peut être soumise au paiement d'une rétribution dont le montant est fixé par le Conseil d'administration de l'Intercommunale.

Les rétributions éventuellement demandées pour la délivrance de la copie ne peuvent en aucun cas excéder le prix coûtant.

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration de l'Intercommunale IDETA du 9 novembre 2005 fixe, comme suit, les prix des copies des documents délivrables en vertu du Décret du 7 mars 2001 :

Pour les demandes bien ciblées dont les documents sont clairement identifiés par le demandeur :

- Pour les documents ayant une ancienneté d'un an maximum : 1 euro + frais de port pour les 10 premières copies. Au delà de 10 copies, 0,5 euro par copie supplémentaire.
- Pour les documents ayant entre 1 et 5 ans d'ancienneté : 2 euros + frais de port pour les 10 premières copies. Au delà de 10 copies, 1,5 euro par copie supplémentaire.
- Pour les documents ayant plus de 5 ans d'ancienneté : sur devis.

Pour les demandes générales dont aucun ou peu de documents n'est (ne sont) clairement identifié(s) par le demandeur :

- Sur devis.

Les copies seront délivrées dès réception du paiement du demandeur.

Dans les cas nécessitant l'établissement d'un devis, une estimation sera faite et communiquée au demandeur. Les copies seront délivrées dès réception du paiement, par le demandeur, du montant estimé. Une facture sera ensuite dressée reprenant le montant réel, engendrant un paiement supplémentaire ou un remboursement du trop perçu.

Visites

Les visites des bâtiments et services de l'Intercommunale par les conseillers communaux des communes associées ont lieu sur demande. La demande indique clairement le ou les bâtiment(s) et/ou service(s) concerné(s) et est adressée par écrit au Président du Conseil d'administration de l'Intercommunale.

L'Intercommunale peut rejeter ou postposer une demande de visite d'un service ou d'un bâtiment dans la mesure où la demande :

- 1° est formulée de façon manifestement trop vague;
- 2° peut manifestement porter atteinte à la sécurité du demandeur;
- 3° peut perturber le bon fonctionnement du service ou du bâtiment.

L'Intercommunale qui ne peut réserver de suite immédiate à une demande de visite ou qui la rejette communique, dans un délai de trente jours de la réception de la demande, les motifs d'ajournement ou du rejet.

VIII. Annexes

Présentation des différents organes de gestion

CONSEIL D'ADMINISTRATION (30)

Représentants communaux (23)

Natacha ALLEMAN
Bernard BAUWENS
Guy BIVERT
Pierre CLAM
Clément CROHAIN
Jean-Pierre CUIGNET
Yves DE GREEF
Jean-Bernard DEHOUST
Jean DELESTRAIN
Carine DELFANNE
Damien DELSOIR
Benoît DESCHAMPS
Pascal DETOURNAY
Michel DEVOS
Michel FLAMENT
Marie-Thérèse GARCON
Marie-Christine MARGHEM
Bastien MARLOT
Christian MASSY
Daniel RICHIR
Philippe STREYDIO
Luc WATTIEZ
Daniel WESTRADE

Représentant provincial (1)

Serge HUSTACHE

Représentants privés (6)

Philippe LUYTEN
Roby VAN DAELE

André DELHAYE
Ronald DUVAL

Raphaël DEBRUYN
Pol KERCKHOVE

Président du Conseil d'administration :

Michel FLAMENT

Vice-Présidents : les Présidents des Comité de gestion (à l'exception du secteur Développement présidé par le Président du Conseil d'administration)

COMITE DE GESTION SECTEUR "DEVELOPPEMENT" (17)
--

Représentants communaux (13)

Natacha ALLEMAN
Bernard BAUWENS
Guy BIVERT
Yves DE GREEF
Carine DELFANNE
Damien DELSOIR
Benoît DESCHAMPS
Michel FLAMENT
Marie-Thérèse GARCON
Marie-Christine MARGHEM
Daniel RICHIR
Philippe STREYDIO
Daniel WESTRADE

Représentant provincial (1)

Serge HUSTACHE

Représentants privés (3)

André DELHAYE
Ronald DUVAL
Philippe LUYTEN

Président du Comité : le Président du Conseil d'administration

COMITE DE GESTION SECTEUR "TOURISME" (5)

Représentants communaux (3)

Pascal DETOURNAY

Yves DE GREEF

Bastien MARLOT

Représentants privés (2)

Raphaël DEBRUYN

Président du Comité : Yves DE GREEF

COMITE DE GESTION SECTEUR "PARTICIPATIONS" (5)

Représentants communaux (5)

Clément CROHAIN

Jean-Bernard DEHOUST

Marie-Christine MARGHEM

Daniel RICHIR

Luc WATTIEZ

Président du Comité : Marie-Christine MARGHEM

COMITE DE GESTION SECTEUR "CREMATORIUM" (4)

Représentants communaux (3)

Jean DELESTRAIN

Michel FLAMENT

Bastien MARLOT

Représentant privé (1)

Poï KERCKHOVE

Président du Comité : Michel FLAMENT

COMITE DE GESTION SECTEUR "PARCS NATURELS" (6)
--

1. Parc naturel du Pays des Collines

Représentants communaux (3)

Pierre CLAM
Benoît DESCHAMPS
Michel DEVOS

2. Parc naturel des Plaines de l'Escaut

Représentants communaux (3)

Bernard BAUWENS
Jean-Pierre CUIGNET
Daniel WESTRADE

Président du Comité : Daniel WESTRADE

Le Bureau du Conseil est composé du Président et des Vice-Présidents :

- Michel FLAMENT - Président
- Marie-Christine MARGHEM - Vice-Présidente
- Yves DE GREEF - Vice-Président
- Daniel WESTRADE - Vice-Président

Le Comité de rémunération est composé du Bureau et d'un administrateur MR : Philippe STREYDIO



Wallonie
picarde
du cœur et du talent